



SCHEMA DE GESTION DE LA FREQUENTATION DES ESPACES NATURELS DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES 2025 – 2035

CADRE STRATEGIQUE & FICHES ACTIONS



SOMMAIRE

PARTIE A : LA STRATEGIE DE GESTION DE LA FREQUENTATION DES ESPACES NATURELS DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	5
1. REGARDS SUR LA PERIODE PRECEDENTE	6
1.1. PRINCIPES DE LA PREMIERE STRATEGIE DE GESTION DE LA FREQUENTATION DES ESPACES NATURELS	6
1.2. BILAN DES ACTIONS LIEES AU PREMIER SCHEMA DE GESTION DE LA FREQUENTATION DES ESPACES NATURELS	6
1.2.1. <i>De nombreux résultats positifs</i>	6
1.2.2. <i>Limites et défis</i>	7
1.3. PRINCIPALES EVOLUTIONS ENTRE 2012 ET 2025.....	7
2. UNE NOUVELLE STRATEGIE (2025 – 2035) POUR S'ADAPTER AUX EVOLUTIONS EN COURS	9
2.1. CADRE DE LA NOUVELLE CHARTE (2023 – 2038) DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	9
2.1.1. <i>Engagements du Parc</i>	9
2.1.2. <i>Orientations et mesures de la nouvelle Charte du Parc 2023-2038</i>	9
2.2. ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE GESTION DE LA FREQUENTATION DES ESPACES NATURELS 2025 - 2035	10
2.2.1. <i>Trois grands types d'enjeux pour les sites et espaces</i>	10
2.2.2. <i>Principes d'actions</i>	10
2.2.3. <i>Objectifs de la stratégie</i>	11
2.3. SCHEMA DE SYNTHESE.....	14
2.4. ELEMENTS CLEFS DE LA STRATEGIE	15
2.4.1. <i>Une typologie des sites et des espaces naturels précisés</i>	15
2.4.2. <i>Une programmation partagée des actions à entreprendre</i>	16
2.4.3. <i>Trois leviers d'actions transversales : concertation, observation, communication</i>	16
2.5. LES MOYENS HUMAINS POUR METTRE EN PLACE LA STRATEGIE	17
2.5.1. <i>Poursuite et renforcement de la stratégie actuelle de ressources humaines</i>	17
2.5.2. <i>Introduction de nouvelles compétences</i>	18
2.6. LES MOYENS FINANCIERS A ENVISAGER	19
2.6.1. <i>Consolidation des ressources propres</i>	19
2.6.2. <i>Recherche renforcée de financements publics</i>	19
2.6.3. <i>Développement de nouveaux leviers de financement</i>	19
2.6.4. <i>Suivi et évaluation budgétaire</i>	20
3. ROLES ET INTERVENTIONS DU PARC DES ALPILLES	21
3.1. LES ROLES AFFIRMES DU PARC DES ALPILLES	21
3.2. LES ROLES A PRECISER DE MANIERE CONCERTEE	22
PARTIE B : LES FICHES ACTIONS	23
1. ORGANISATION DES FICHES ACTIONS	24
2. SCHEMA DE SYNTHESE.....	26
FICHE ACTION 1 – MODERNISER ET RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION DES ESPACES NATURELS OFEN	27
1. CONTEXTE	27
1.1. <i>Les principes opérationnels actuels de l'OFEN</i>	27
1.2. <i>Les limites actuelles</i>	27
2. OBJECTIFS	28
2.1. <i>Rappel des 5 objectifs stratégiques du Schéma de gestion de la fréquentation</i>	28
2.2. <i>Quels résultats attendre de la Fiche Action 1 pour ces objectifs</i>	28
2.3. <i>Objectifs opérationnels de la Fiche Action 1</i>	29
3. ACTIONS A ENTREPRENDRE	29

Action 1.1 : Améliorer le fonctionnement numérique	29
Action 1.2 : Faire évoluer l'observation et le recueil de données.....	33
Action 1.3 : Mettre en place une meilleure exploitation et diffusion des résultats	36
4. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS A MOBILISER	36
4.1. Moyens humains	36
4.2. Moyens financiers.....	36
4.3. Maîtrise d'ouvrage.....	36
FICHE ACTION 2 - ADAPTER LES INTERVENTIONS SUR LES SITES NATURELS FREQUENTES AUX NOUVEAUX CONTEXTES	39
1. CONTEXTE	39
1.1. Le contexte général.....	39
1.2. Le cadre actuel d'intervention sur les sites naturels fréquentés	39
2. OBJECTIFS	39
2.1. Rappel des 5 objectifs stratégiques du Schéma de gestion de la fréquentation	39
2.2. Quels résultats attendre de la Fiche Action 2 pour ces objectifs	40
2.3. Objectifs opérationnels de la Fiche Action 2	40
3. ACTIONS A ENTREPRENDRE	40
Action 2.1 : Classifier les espaces naturels fréquentés sur la base de la typologie établie dans la stratégie de gestion	40
Action 2.2 : Préciser les enjeux pour prioriser les interventions	41
Action 2.3 : Programmer les interventions	43
Action 2.5 : Rechercher les financements et effectuer le suivi des études et des travaux	46
4. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS A MOBILISER	47
4.1. Moyens humains	47
4.2. Moyens financiers.....	47
4.3. Maîtrise d'ouvrage.....	47
FICHE ACTION 3 - AFFIRMER DES RESEAUX D'ITINERAIRES « OFFICIELS » ET LUTTER CONTRE LES DIVAGATIONS	49
1. CONTEXTE	49
2. OBJECTIFS	49
2.1. Rappel des 5 objectifs stratégiques du Schéma de gestion de la fréquentation	49
2.2. Quels résultats attendre de la Fiche Action 3 pour ces objectifs	50
2.3. Objectifs opérationnels de la Fiche Action 3	50
3. ACTIONS A ENTREPRENDRE	50
Action 3.1 : Renforcer le réseau pédestre officiel	50
Action 3.2 : Définir et mettre en place le schéma cyclable balisé et ses conditions d'entretien	51
Action 3.3 : Définir les projets de réseaux de trail et de réseaux équestres.....	51
Action 3.4 : Neutraliser les parcours « non officiels »	52
Action 3.5 : Finaliser l'action sur les circulations motorisées	53
Action 3.6 : Définir précisément le rôle de chaque acteur et une doctrine « Alpilles ».....	53
4. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS A MOBILISER	54
4.1. Moyens humains	54
4.2. Moyens financiers.....	55
4.3. Maîtrise d'ouvrage.....	55
ACTION 4 – FAIRE EVOLUER LA COMMUNICATION POUR LES VISITEURS DES ESPACES NATURELS ..	57
1. CONTEXTE	57
2. OBJECTIFS	57
2.1. Rappel des 5 objectifs stratégiques du Schéma de gestion de la fréquentation	57
2.2. Quels résultats attendre de la Fiche Action 4 pour ces objectifs	57
2.3. Objectifs opérationnels de la Fiche Action 4	58

3.	ACTIONS A ENTREPRENDRE	58
	<i>Action 4.1 : Etablir les bases d'une communication territoriale commune modernisée et plus engageante</i>	58
	<i>Action 4.2 : Développer une communication en collaboration</i>	59
	<i>Action 4.3 : Renforcer l'usage du numérique et des données en temps réel de la part du Parc</i>	60
4.	MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS A MOBILISER	61
4.1.	Moyens humains	61
4.2.	Moyens financiers	62
4.3.	Maîtrise d'ouvrage	62
ACTION 5 – PERENNISER UNE PRESENCE HUMAINE SUR LES SITES NATURELS FREQUENTES		64
1.	CONTEXTE	64
2.	OBJECTIFS	64
2.1.	<i>Rappel des 5 objectifs stratégiques du Schéma de gestion de la fréquentation</i>	64
2.2.	<i>Quels résultats attendre de la Fiche action 5 pour ces objectifs</i>	65
2.3.	<i>Objectifs opérationnels de la Fiche Action 5</i>	65
3.	ACTIONS A ENTREPRENDRE	65
	<i>Action 5.1 : Pérenniser-optimiser les opérations et dispositifs en cours</i>	65
	<i>Action 5.2 : Explorer les pistes de mutualisation des moyens pour la surveillance</i>	65
	<i>Action 5.3 : Elargir les intervenants et créer un pool de bénévoles formés</i>	66
4.	MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS A MOBILISER	67
4.1.	Moyens humains	67
4.2.	Moyens financiers	68
4.3.	Maîtrise d'ouvrage	68
ACTION 6 – CONTINUER A DEVELOPPER LA CONCERTATION ET LA COLLABORATION AVEC LES ACTEURS TERRITORIAUX.....		70
1.	CONTEXTE	70
2.	OBJECTIFS	70
1.	<i>Rappel des 5 objectifs stratégiques du schéma de gestion de la fréquentation</i>	70
2.	<i>Quels résultats attendre de la Fiche Action 6 pour ces objectifs</i>	71
3.	<i>Objectifs opérationnels de la Fiche Action 6</i>	71
3.	ACTIONS A ENTREPRENDRE	71
	<i>Action 6.1 : Renforcer le processus de concertation</i>	71
	<i>Action 6.2 : Préciser l'écosystème de collaboration</i>	72
	<i>Action 6.3 : Un rôle levier du Parc : accompagner les acteurs locaux pour démultiplier les résultats de la stratégie</i>	74
4.	MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS A MOBILISER	76
1.	Moyens humains	76
2.	Moyens financiers	76
3.	Maîtrise d'Ouvrage	76
ANNEXE 1 : CADRAGE DES ELEMENTS TECHNIQUES		79
ANNEXE 2 - PLAN D'ACTIONS PROGRAMMATIF		94

PARTIE A : LA STRATEGIE DE GESTION DE LA FREQUENTATION DES ESPACES NATURELS DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES



1. Regards sur la période précédente

1.1. Principes de la première stratégie de gestion de la fréquentation des espaces naturels

Celle-ci a été mise en place à partir de 2012 et s'appuyait sur la première Charte du Parc et sur la création précédente d'un Observatoire de la Fréquentation des Espaces Naturels.

Parmi les objectifs qui structuraient cette stratégie, on retiendra :

- réorganiser les flux de fréquentation,
- rééquilibrer territorialement la fréquentation,
- favoriser les départs d'itinéraires depuis les villages,
- limiter l'ouverture de nouveaux sentiers,
- prendre en compte la biodiversité,
- s'appuyer sur une concertation des acteurs locaux,
- communiquer vers les visiteurs (informer sur les itinéraires balisés et les bons comportements sensibiliser aux enjeux de préservation,...).

1.2. Bilan des actions liées au premier Schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels

1.2.1. De nombreux résultats positifs

La mise en œuvre de la stratégie de fréquentation des espaces naturels a globalement été bien accueillie par les acteurs locaux. Elle a conduit à des avancées notables dans plusieurs domaines

1. **Renforcement de la concertation**
Une dynamique constructive s'est développée autour de la Commission Locale des Espaces Sites et Itinéraires (CLESI), favorisant le dialogue et l'engagement des parties prenantes.
2. **La pérennisation de l'Observatoire de la Fréquentation des Espaces Naturels (OFEN)**
L'OFEN a permis de structurer la collecte et l'analyse des données, avec l'installation de 16 compteurs de fréquentation opérationnels et l'utilisation des outils SIG (Système d'Information Géographique) et SIT (Système d'Information Territorial) de l'Inter Parcs Sud PACA.
3. **Aménagement et équipement des sites**
Plusieurs sites ont bénéficié de projets d'aménagement incluant des infrastructures de stationnement, des dispositifs de canalisation des flux, ainsi que des panneaux d'information et d'interprétation.
4. **Valorisation des itinéraires**
De nombreux itinéraires ont été validés sur le plan foncier et promus à travers des actions de communication ciblées, renforçant leur attractivité et leur gestion durable.
5. **Maîtrise de la circulation motorisée**
Un schéma et un programme de fermeture des voies aux véhicules à moteur ont été élaborés en collaboration avec les communes concernées, limitant ainsi leur impact sur les milieux naturels.
6. **Initiatives de communication et de sensibilisation**
De nombreuses campagnes d'information et actions de sensibilisation ont été mises en œuvre pour impliquer le public dans la préservation des espaces naturels.

7. **Gestion des manifestations**

L'élaboration de documents techniques et un dialogue renforcé avec les organisateurs ont permis de réduire l'impact des événements sur les milieux naturels.

8. **Présence sur le terrain**

Des programmes innovants tels que les Ambassadeurs pour la valorisation des patrimoines en service civique et les Sentinelles du Parc ont été mis en place en complément de la Garde Régionale Forestière. Avec l'arrivée d'un garde assermenté, ils offrent des modèles reproductibles et durables pour une gestion de proximité.

1.2.2. Limites et défis

Malgré les résultats positifs obtenus, plusieurs limites ont émergé dans la conduite de cette politique. Les limites internes peuvent être résumées ainsi :

- **Difficultés d'exploitation des données**

Les informations collectées par l'observatoire de la fréquentation sont encore sous-utilisées, limitant leur impact sur la prise de décision et surtout dans la diffusion de cette information

- **Nombre restreint de projets d'aménagement**

Le faible nombre de projets réalisés freine l'amélioration des infrastructures et la gestion optimale des flux.

- **Insuffisance de ressources humaines et de moyens adaptés aux objectifs**

Le déficit en ressources humaines et en moyens pour mettre en œuvre la politique reste un élément limitant pour une partie des objectifs visés.

Par ailleurs, depuis 2012, des évolutions profondes, tant sur le plan sociétal qu'environnemental, ont transformé les usages et les niveaux de fréquentation des espaces naturels et ont fortement intensifié les pressions qui pèsent sur eux.

1.3. Principales évolutions entre 2012 et 2025

Ces dernières années, la fréquentation des espaces naturels des Alpilles a connu des évolutions marquantes, influencées par des transformations sociétales et environnementales et accélérées par la crise sanitaire.

- **Augmentation de la pression sur les espaces naturels**

La fréquentation s'est intensifiée, notamment hors saison estivale, avec des visiteurs attirés par une diversité de pratiques telles que la randonnée, le VTTAE, le trail ou l'observation de la nature. Cette affluence accrue a engendré :

- o la prolifération d'itinéraires non officiels,
- o des conflits d'usage entre différentes pratiques,
- o des impacts négatifs sur les écosystèmes, particulièrement durant les périodes sensibles pour la biodiversité (nidification, reproduction).

- **Influence des outils numériques**

Les plateformes collaboratives de partage de sites et d'itinéraires ont amplifié la fréquentation des espaces naturels et facilité la dispersion des visiteurs dans des zones peu adaptées ou fragiles.

- **Évolution des profils des publics**

Depuis la crise sanitaire, les visiteurs sont désormais plus urbains et globalement moins sensibilisés au respect des environnements naturels, augmentant les défis en matière de sensibilisation et de gestion des comportements.

- **Conséquences des changements climatiques**

Les évolutions climatiques ont augmenté les risques d'incendie dues à des étés plus chauds et secs et entraîné une fragilisation des milieux naturels, mettant en péril la résilience des écosystèmes. Ils ont également incité les visiteurs à trouver des lieux de fraîcheur (baignade, forêts, ...). Ces évolutions ne font que commencer et vont se poursuivre dans les prochaines décennies.

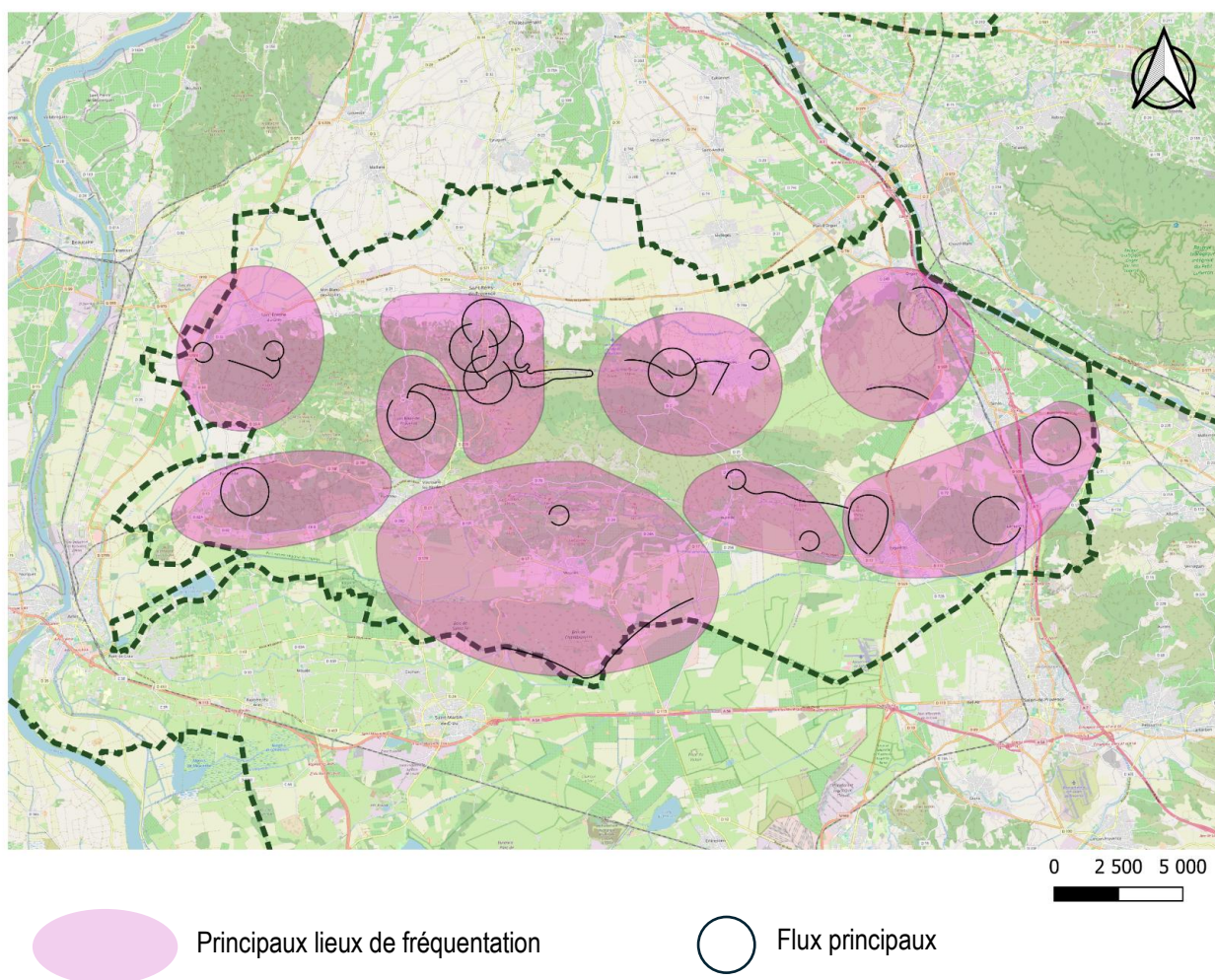
- **Complexité liée au retour de certaines espèces**

Le retour du loup a ajouté un nouveau défi, notamment pour le partage des territoires entre les activités d'élevage et de loisir, nécessitant des adaptations spécifiques tels que le recours aux chiens de troupeaux.

- **Nouveaux types de pressions en zones périurbaines**

L'intégration de la commune d'Arles dans le périmètre du Parc a introduit de nouveaux types de pression liés à la fréquentation de publics urbains de grande proximité puisqu'en limite d'urbanisation.

Face à cet ensemble d'évolutions constatées et à leur prolongation prévisible dans les prochaines années, il devient impératif de réviser la stratégie de gestion des espaces naturels. Une approche concertée et adaptée est nécessaire pour encadrer les flux de visiteurs, préserver les écosystèmes et répondre aux défis posés par ces transformations.



2. Une nouvelle stratégie (2025 – 2035) pour s'adapter aux évolutions en cours

2.1. Cadre de la nouvelle Charte (2023 – 2038) du Parc naturel régional des Alpilles

2.1.1. Engagements du Parc

- Animer l'**Observatoire de la Fréquentation des Espaces Naturels (OFEN)** afin d'apporter des réponses adaptées à la réalité de chaque site.
- Mettre à jour et mettre en œuvre le **Schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels** de manière partagée avec les différents usagers et gestionnaires avec une feuille de route site par site contenant des propositions de gestion et d'aménagement adaptées à la sensibilité des sites.
- Réaliser les **aménagements** et **équipements** d'accueil du public dans un objectif de valorisation des paysages et de l'identité du Parc des Alpilles.
- **Accompagner les communes** dans la réglementation de la circulation motorisée en fonction des enjeux ;
- Améliorer l'**information** et la communication sur la **fragilité des sites** et les diverses restrictions (professionnels, usagers...).
- Mettre en place une **équipe pérenne** d'écogardes ou d'agents de **terrain**.
- Favoriser la **concertation** et la **coordination** des acteurs du territoire et renforcer la coopération avec les **offices de tourisme** et bureaux d'information touristique pour veiller à la prise en compte des enjeux de fréquentation.

2.1.2. Orientations et mesures de la nouvelle Charte du Parc 2023-2038

Plusieurs orientations et mesures de la nouvelle Charte du Parc définissent un cadre à la stratégie de gestion de la fréquentation. Ce sont principalement :

Orientation 1.1 « Préserver et favoriser la biodiversité des Alpilles » et notamment la mesure :

1.1.2 « Préserver les espèces rares, menacées et à enjeu local de conservation »

Orientation 2.3 « Créer les conditions d'une fréquentation équilibrée du territoire dans le temps et dans l'espace » et particulièrement les mesures :

2.3.1 « Optimiser la gestion de la fréquentation des espaces naturels »

2.3.2 « Concilier les différents usages des espaces naturels »

2.3.3 « Faire du Parc une destination de tourisme durable »

Et indirectement liées :

- la mesure 2.4.3 « Promouvoir une activité pastorale garante de services écologiques et des paysages des Alpilles » ;
- la mesure 3.1.1 « Développer et valoriser les différentes filières économiques et savoir-faire du territoire qui portent les valeurs du Parc » ;
- la mesure 3.2.2 « Promouvoir des pratiques favorables à la santé » ;
- la mesure 4.1.1 « Préserver et valoriser les patrimoines culturels » ;
- l'orientation 4.2 « Promouvoir une conscience citoyenne et écologique partagée ».

2.2. Enjeux et objectifs de la stratégie de gestion de la fréquentation des espaces naturels 2025 - 2035

2.2.1. Trois grands types d'enjeux pour les sites et espaces

Il est essentiel de bien caractériser les enjeux liés à la fréquentation pour éclairer les décisions d'aménagement, de gestion et de régulation.

1) Les enjeux environnementaux

Avec la dégradation des milieux naturels : érosion, pollution, piétinement, compactage des sols, destruction de la flore. La dissémination du piétinement sur les milieux naturels notamment de garrigues peut entraîner la détérioration de certaines stations botaniques (orchidées, iris, annuelles etc.).

Avec les perturbations de la faune : dérangement des espèces sensibles, interactions avec les espèces sauvages, ... Les passages répétés de visiteurs à proximité des aires de nidification des rapaces conduisent souvent à l'échec de reproduction (les adultes quittent régulièrement la couvaison et le poussin décède). Les chiens non tenus en laisse sur des secteurs rocheux riches en lézard ocellé peuvent entraîner des cas de prédation des chiens sur cette espèce rare et emblématique.

Le bruit et l'érosion des engins motorisés peuvent conduire à « rendre inerte de toute vie » des écosystèmes autrefois intéressants, empêchant notamment la nidification au sol de beaucoup d'espèces remarquables présentes dans les Alpilles.

Ces perturbations se rajoutent à d'autres comme les risques d'incendie, le réchauffement climatique, les pollutions ou l'urbanisation et contribuent à fragiliser fortement les milieux, ...

2) Les enjeux sociaux

Avec les conflits d'usage entre pratiquants (randonneurs, VTTistes, cavaliers, traileurs, chasseurs, etc.), les pressions sur les riverains, la sécurité des usagers notamment au niveau des stationnements et des circulations, l'accessibilité ou encore l'éducation à l'environnement.

3) Les enjeux territoriaux et économiques

Avec la répartition spatiale et annuelle dans la gestion des flux liés aux espaces naturels, les retombées économiques de cette fréquentation pour le territoire ou encore les effets d'image que pourrait avoir, pour le territoire, une fréquentation mal gérée.

2.2.2. Principes d'actions

Fort des résultats positifs obtenus jusqu'à présent, la stratégie 2025-2035 s'articulera autour de trois principes majeurs :

1) Renforcer le cadre d'actions actuel

Le cadre d'actions établi lors de la première stratégie (2012-2024) demeure une base très solide. Certains ajustements seront cependant nécessaires pour mieux répondre aux objectifs recherchés.

2) S'adapter aux évolutions sociétales et environnementales en cours

Les transformations globales (comme le changement climatique et la transition écologique) et locales (évolution des usages et des attentes des visiteurs) nécessitent une stratégie flexible et réactive.

3) Prendre en compte un cadre budgétaire contraint

La gestion et la protection des espaces naturels nécessitent des ressources importantes. Cependant, les budgets actuels et les tendances futures indiquent une contrainte budgétaire accrue. Pour faire face à cette situation, la stratégie devra diversifier et pérenniser les sources de financement et optimiser le fonctionnement.

2.2.3. Objectifs de la stratégie

a) Enoncé des objectifs

La stratégie de gestion de la fréquentation des espaces naturels s'appuiera sur les 5 objectifs suivants, en conformité avec la nouvelle Charte (2023 – 2038) du Parc :

1 - Diminuer les impacts environnementaux et sociaux

Limiter l'érosion, protéger la faune et les habitats fragiles, tout en réduisant les nuisances pour les riverains et en prévenant les conflits d'usages entre visiteurs.

2 - Mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace

Répartir la fréquentation sur l'ensemble du territoire (secteurs moins sensibles, équilibre économique, soulagement des sites surexposés...) et dans l'année (propositions estivales hors massifs...).

3 - Limiter les divagations des visiteurs dans les espaces naturels

Canaliser les cheminements grâce à des itinéraires balisés officiels, mettre en place une signalétique adaptée pour préserver les milieux sensibles, voire engager une action réglementaire ...

4 - Améliorer le comportement des visiteurs dans les espaces naturels

Sensibiliser de manière active aux bonnes pratiques (respect de la biodiversité, propreté, quiétude des lieux) par l'information, l'éducation et la médiation.

5 - Favoriser des retombées économiques durables sur le territoire

Connecter la fréquentation des espaces naturels avec l'offre locale (commerces, produits du terroir, hébergements durables) pour renforcer l'économie de proximité.

b) Contexte et cadre d'action pour les 5 objectifs

Objectif 1 : Diminuer les impacts environnementaux et sociaux

Lorsque des sites subissent des impacts environnementaux ou sociaux significatifs, des actions spécifiques doivent être planifiées pour limiter ces effets.

Cette politique d'intervention doit pouvoir s'appuyer sur des données solides issues de l'observatoire ainsi que sur une capacité d'analyse de ces données à partir des systèmes SIG-SIT. Ces interventions peuvent concerner tout particulièrement certains types de sites :

- **Les sites hyper-fréquentés et stratégiques**

Ces lieux nécessitent des actions d'envergure pour gérer les flux et réduire les pressions. Les mesures peuvent inclure des actions comme :

- la modification des mobilités pour privilégier des modes de transport doux ou alternatifs,
- l'aménagement ou la réorganisation des infrastructures de stationnement,
- l'évolution des protections réglementaires pour mieux encadrer les usages,
- la mise en œuvre d'interventions paysagères pour préserver ou restaurer les milieux impactés.

- **Les zones naturelles avec des impacts limités dans l'espace ou le temps**

Ces sites requièrent des interventions ponctuelles pour gérer les pressions localisées ou saisonnières. Les actions possibles incluent :

- l'instauration de **restrictions temporaires**, notamment en période de nidification ou de reproduction, pour protéger la biodiversité,
- la réorientation des flux par la création ou l'amélioration d'itinéraires adaptés, limitant ainsi les impacts sur les zones sensibles.

- **Des sites à neutraliser**

Dans certains cas, la fermeture ou la limitation stricte de l'accès à des sites est indispensable pour des raisons :

- o **foncières** lorsque des terrains privés ou des zones sensibles sont affectés ;
- o **environnementales** pour protéger des habitats particulièrement fragiles ou en danger ;
- o **sociales** lorsqu'il existe des conflits d'usage ou des tensions importantes liées à la fréquentation.

Objectif 2 : Mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace

La gestion des flux repose également sur l'aménagement progressif de sites naturels d'intérêt (généralement déjà fréquentés), en suivant les principes de **préservation** et de **valorisation**. Cette approche permet une meilleure répartition de la fréquentation sur l'ensemble du territoire du Parc et dans l'année (notamment en favorisant des sites hors des espaces soumis au risque incendie en été ou des sites avec peu d'enjeux naturels au printemps, ...)

Principes d'intervention

- **Etude préalable pour chaque site** : tout développement ou aménagement doit faire l'objet d'une étude selon une méthodologie partagée et reconnue et d'une planification rigoureuse pour éviter les impacts négatifs. Une vigilance particulière est nécessaire pour les écosystèmes sensibles, comme les zones humides.
- **Adaptation spécifique par site** : Chaque site doit trouver un équilibre entre préservation (réduction des impacts) et valorisation (renforcement de l'attractivité). Le niveau d'intervention doit être ajusté en fonction des caractéristiques et des enjeux locaux de chaque site.
- **Canalisation des stationnements et des flux** : Des infrastructures adaptées doivent être mises en place pour orienter efficacement les visiteurs et limiter les impacts environnementaux.
- **Mise en défens et équipements** : Des actions ciblées, comme la protection physique des zones sensibles et l'installation d'équipements légers (balisage, panneaux d'information), contribuent à structurer et encadrer la fréquentation.

Prise en compte des ressources nécessaires

L'augmentation du nombre de sites aménagés et de la fréquentation de ces sites entraîne des besoins accrus en **entretien** (déchets, dégradations, végétation, ...), **surveillance** (garantir le respect des règles et prévenir certains comportements), **maintenance** (assurer la pérennité des aménagements et équipements). Ces exigences impliquent de réfléchir à une optimisation et mutualisation des ressources humaines et financières supplémentaires pour garantir la durabilité des aménagements.

Objectif 3 : Limiter les divagations des visiteurs dans les espaces naturels

La stratégie de gestion des flux repose également sur une canalisation globale des visiteurs sur des itinéraires spécifiquement identifiés pour leur faible impact environnemental et social.

Construire, mettre en place des schémas d'itinéraires en fonction des pratiques

Ces itinéraires doivent être :

- **adaptés aux différents types d'activités** (randonnée pédestre, VTT-AE-Gravel, trail, etc.), en tenant compte des besoins et des contraintes propres à chaque pratique ;
- **entretenus et balisés** avec un entretien régulier et un balisage clair, essentiels pour garantir la sécurité des usagers, la qualité de l'expérience et la durabilité des itinéraires ;
- **reconnus et promus à travers les différents canaux.**

Limitation des divagations

Limiter les activités hors des itinéraires autorisés, qui sont souvent à l'origine de dégradations environnementales importantes, telles que l'érosion des sols ou la perturbation des habitats naturels ou de conflits d'usages. Cela passe par des actions comme :

- traitement des sentes (mise en défens, renaturation) ;
- information et communication engageante ;
- surveillance.

Objectif 4 : Améliorer le comportement des visiteurs dans les espaces naturels

Pour encourager des comportements respectueux et responsables, il est habituel de faire évoluer la communication, de cibler les actions de sensibilisation et de maintenir une surveillance active. Ces leviers permettent de mieux informer et accompagner les visiteurs. Généralement les principes suivants sont utilisés.

- **Évoluer vers une communication engageante, répétitive et adaptée** aux différents publics pour toucher efficacement toutes les catégories de visiteurs.
- **Intégrer des outils de communication interactive et en temps réel**, notamment via des applications ou des alertes numériques, pour informer les visiteurs directement sur site.
- **Poursuivre les collaborations directes avec les organisateurs et participants d'événements** pour renforcer les messages de sensibilisation à grande échelle.
- **Renforcer la présence humaine sur les lieux fréquentés** pour sensibiliser directement et intervenir rapidement en cas de comportements inappropriés.

Objectifs 5 : Favoriser des retombées économiques durables sur le territoire

Connecter la fréquentation des espaces naturels implique souvent de connecter les lieux de stationnements de départ et les itinéraires avec les villages et/ou avec des lieux économiques. Cela peut être également de favoriser ce lien à partir des supports de communication. Cela peut donc impliquer :

- Dans tous les projets d'aménagement, de privilégier si cela est possible, le départ ou le passage des itinéraires par les communes et/ou les zones de production locales pour maximiser les retombées économiques.
- Dans la communication, de promouvoir les producteurs et marchés locaux dans les Parcours touristiques et la mise en avant des savoir-faire régionaux.



2.3. Schéma de synthèse

CHARTRE DU PARC 2023 – 2038

- ✓ **Orientation 1.1** Préserver et favoriser la biodiversité des Alpilles » et notamment la mesure 1.1.2 « préserver les espèces rares, menacées et à enjeu local de conservation »
- ✓ **Orientation 2.3** « Créer les conditions d'une fréquentation équilibrée du territoire dans le temps et dans l'espace »



IMPLICATIONS DU PARC

- ✓ Animer l'**observatoire de la fréquentation des espaces naturels**
- ✓ Mettre à jour et mettre en œuvre le **schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels**
- ✓ Réaliser les **aménagements** et **équipements** d'accueil
- ✓ **Accompagner les communes** dans la réglementation de la circulation motorisée
- ✓ Améliorer l'**information** et la communication sur la **fragilité des sites** et les diverses restrictions
- ✓ Mettre en place une **équipe pérenne** d'écogardes ou d'agents de terrain
- ✓ Favoriser la **concertation** et la **coordination** des acteurs du territoire
- ✓ Renforcer la coopération avec les **offices de tourisme** et bureaux d'information touristique

5 OBJECTIFS

- 1 - Diminuer les impacts environnementaux et sociaux de la fréquentation des espaces naturels
- 2 - Mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace
- 3 - Limiter les divagations des visiteurs dans les espaces naturels
- 4 - Améliorer le comportement des visiteurs dans les espaces naturels
- 5 - Favoriser des retombées économiques durables sur le territoire

DIAGNOSTIC & PROBLEMATIQUES

3 TYPES D'ENJEUX

- 1 – Environnementaux
- 2 – Sociaux
- 3 – Territoriaux et économiques

PRINCIPES D'ACTION

- ✓ Adapter le cadre d'actions actuel (ne pas tout changer)
- ✓ S'adapter aux évolutions sociétales et environnementales en cours
- ✓ Prendre en compte un cadre budgétaire plus contraint

STRATEGIE GESTION ESPACES NATURELS FREQUENTES 2025 - 2035



2.4. Éléments clefs de la stratégie

2.4.1. Une typologie des sites et des espaces naturels reprécisés

Le Parc naturel régional des Alpilles structure son action autour d'une **typologie hiérarchisée et fonctionnelle des espaces naturels fréquentés**, permettant une gestion cohérente des flux, une protection efficace des milieux et une priorisation des interventions.

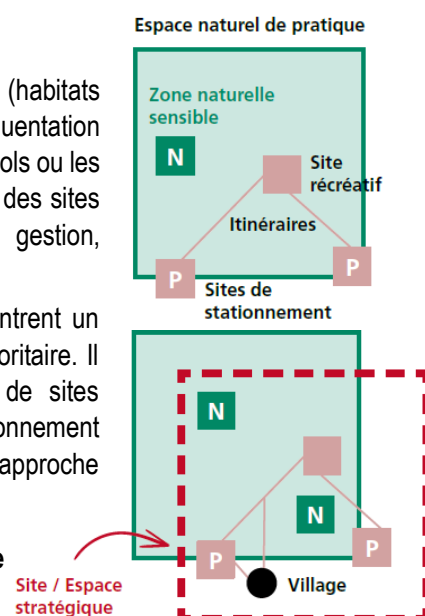
Cette classification, inspirée de la typologie **ESI des PDESI**, repose sur trois niveaux imbriqués :

Niveau	Définition	Exemples / Caractéristiques
1 - Espace naturel de pratique	Grand ensemble paysager ou écologique structurant, souvent inscrit dans une logique d'unité de gestion ou d'identité territoriale où existent un ensemble de pratiques de pleine nature.	Massif des Opies, Plateau de la Caume, Vallée des Baux.
2.A - Site fréquenté récréatif ou d'activité de pleine nature	Lieu ponctuel, localisé, parfois aménagé, pouvant accueillir une ou plusieurs pratiques (récréatives comme un point d'eau, sportives comme un site d'escalade, ou contemplatives comme un lieu panoramique).	Belvédère, site d'escalade en falaise, aire de pique-nique, plan d'eau, site de baignade.
2.B - Site d'accès aux espaces naturels, de stationnement	a) Site d'accueil : zone aménagée pour accueillir le public et les véhicules (voiture, vélo, bus) en amont d'un espace ou d'un site fréquenté et lié à une activité. Intègre des fonctions de régulation, d'information, de départ d'itinéraire. b) Sites non « officiels » de stationnement sauvage, souvent en bord de route, utilisés par différents publics. Se pose la question de leur pérennité en fonction des usages et des impacts.	Parking périphérique de massif, aire de stationnement paysagée, zone de dépose de bus.
3 - Itinéraire	Parcours linéaire ou en boucle, balisé ou non, emprunté pour la randonnée, le trail, le VTT, l'équitation...	GR® ou PR, boucle VTT, Parcours trail, sentier botanique.

Deux **périmètres d'analyse** complètent cette typologie.

- 1) **Les zones naturelles sensibles** sont identifiées à partir de critères écologiques (habitats d'intérêt communautaire, espèces protégées, diagnostics naturalistes). La fréquentation humaine peut y entraîner des impacts notables sur les habitats, les espèces, les sols ou les milieux hydriques. Elles sont souvent traversées ou bordées par des itinéraires, des sites ou des infrastructures, nécessitant une attention renforcée en matière de gestion, d'aménagement, et, le cas échéant, de régulation ou de restriction d'accès.
- 2) **Les sites ou espaces stratégiques** sont des lieux du territoire où se concentrent un ensemble d'enjeux croisés, rendant leur gestion particulièrement sensible et prioritaire. Il peut s'agir d'un site unique à forte intensité d'usage ou d'un ensemble de sites interconnectés qui forment un système cohérent (ex. : belvédère + sentiers + stationnement + site naturel fragile) au sein d'un espace naturel de pratique. Ils nécessitent une approche globale, des projets structurants et une gouvernance partenariale.

Cette typologie partagée est utilisée comme **outil d'analyse, d'aide à la décision et de coordination territoriale**.



2.4.2. Une programmation partagée des actions à entreprendre

Le Parc des Alpilles met en œuvre avec les acteurs territoriaux une **programmation territoriale concertée des interventions**, et ce à partir de l'évaluation croisée des sites et de leurs enjeux.

Les types d'actions identifiées peuvent être regroupés en plusieurs catégories :

- **Aménagements de stationnements** (création, requalification, intégration paysagère).
- **Équipements et valorisation des sites fréquentés**, dans une logique de préservation (mobilier, panneaux, mise en défens...) et de valorisation durable.
- **Neutralisation et fermeture de sites sensibles ou dangereux**, accompagnées de mesures écologiques et de communication.
- **Création, balisage et entretien des itinéraires officiels**, pour canaliser la fréquentation et garantir la qualité des Parours.
- **Actions de lutte contre les divagations**, via le balisage, les dispositifs dissuasifs et la sensibilisation ; les fermetures de pistes.
- **Interventions sur les espaces dit stratégiques**, incluant les aménagements complexes, l'organisation des mobilités, le traitement paysager et la gestion des flux.
- **Actions spécifiques sur les zones sensibles**, avec parfois des mesures réglementaires (déviation d'itinéraire, fermeture temporaire...).

Ces interventions sont encadrées par un « **Guide méthodologique et technique d'intervention** » qui définit les modalités d'action, les typologies de site et les principes d'aménagement.

La **programmation s'appuie sur une hiérarchisation des sites** et une **répartition claire des rôles** entre partenaires (Communes, Intercommunalités, Département, Parc, associations), en fonction de leurs compétences, de leurs moyens et de leur implication.

2.4.3. Trois leviers d'actions transversales : concertation, observation, communication

La réussite de cette stratégie repose sur trois dimensions transversales qui accompagnent la mise en œuvre opérationnelle des interventions.

a) Observation – Suivi

Le succès de la stratégie du Parc repose sur une **observation fine et continue de la fréquentation** des espaces naturels. Cette observation s'appuie sur des outils variés comme les éco-compteurs, les études de terrain, les observations des agents de terrain, les données cartographiques sous SIG (Système d'Information Géographique) et de plus en plus, des technologies numériques telle que l'analyse des flux mobiles. Une évolution vers une automatisation du traitement des données est envisagée. Ces données permettent d'alimenter les tableaux de bord territoriaux et d'ajuster en temps réel les priorités d'action.

b) Concertation – Collaboration

La concertation constitue un pilier de l'approche du Parc, fondée sur la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes. Elle implique les communes, les intercommunalités, le Département, la Région et l'État, ainsi que les gestionnaires de sites, les associations et les usagers. Cette dynamique se structure autour de la CLESI (Commission Locale des Espaces Sites et Itinéraires), de groupes de travail thématiques et de démarches de médiation. L'enjeu est de clarifier les rôles de chacun et de renforcer une **gouvernance partagée**, efficace et durable.

c) Communication – Sensibilisation

la communication accompagne chaque action de terrain avec pour objectif de **responsabiliser les visiteurs**, de renforcer l'adhésion des acteurs locaux et d'accroître la visibilité de la politique menée par le Parc des Alpilles. Elle repose sur des messages renouvelés et des outils variés : supports physiques (signalétique, panneaux), numériques (site internet, QR codes, réseaux sociaux) et surtout humains (ambassadeurs, sentinelles, bénévoles). Cette combinaison d'outils doit permettre d'ancrer une culture du respect et de la préservation des espaces naturels.

2.5. Les moyens humains pour mettre en place la stratégie

2.5.1. Poursuite et renforcement de la stratégie actuelle de ressources humaines

Le maintien des **postes existants** constitue un socle essentiel pour poursuivre les actions engagées sur la gestion de la fréquentation. Toutefois, l'évolution des pratiques de pleine nature, la hausse de la fréquentation et l'élargissement des sites concernés impliquent une **adaptation des missions** et une **montée en compétence des équipes**. Ces besoins plus importants **se heurtent cependant à un cadre budgétaire qui risque d'être de plus en plus contraint**.

a) Postes mobilisés actuellement

- Agents de la **Garde Régionale Forestière (GRF)** : assurent la **surveillance et la sensibilisation du public** sur les sites sensibles.
- **Sentinelles du Parc** : relais de terrain au plus proche des usagers, jouant un rôle central dans l'**observation, l'alerte et l'information** des visiteurs.
- **Gardes assermentés** : assurent les **contrôles réglementaires** dans les zones à forte pression.
- **Garde monté(e)** : présence dissuasive et médiatrice sur des itinéraires difficilement accessibles en véhicule.
- **Services civiques** : soutien ponctuel pour l'**accueil, la sensibilisation, l'appui aux animations et aux opérations de terrain**.
- **Chargé(e) de mission** : coordination, suivi des programmes, animation des partenariats, appui technique et stratégique.
- **Actions des personnels communaux en matière d'entretien**



b) Besoins liés aux évolutions

La **croissance des sites aménagés et de leur fréquentation** peuvent générer des besoins accrus comme l'entretien régulier (déchets, végétation, dégradations), la surveillance préventive (respect des règles, cohabitation), maintenance des équipements pour garantir leur durabilité.

L'importance de plus en plus **forte du traitement numérique de l'information et des données**, implique au niveau des équipes des savoir-faire ponctuels ou permanents dans différents domaines liés à ces thématiques.

c) Optimisation et adaptation des ressources humaines actuelles

Afin de gagner en efficacité, plusieurs leviers peuvent être activés pour **mieux valoriser les ressources existantes**.

Axes d'optimisation RH	Objectif principal
Évolution du poste de chargé(e) de mission	Recentrage sur les missions à forte valeur stratégique avec délégation des tâches secondaires
Mobilisation transversale des autres chargé(e)s de mission	Mutualisation de la partie observation et suivi avec utilisation de leurs compétences pour l'observation sur le terrain et l'intégration des données dans le SIT et SIG
Évolution des missions des sentinelles et services civiques	Mieux adapter leur lieux et moments d'interventions grâce à l'observation, faire évoluer les profils en fonction des besoins, renforcer les compétences par la formation
Déploiement d'outils numériques	Automatiser les tâches répétitives dans l'observation et la gestion SIG avec de la programmation.
Renforcement des collaborations extérieures	Mutualiser une partie des actions avec les collectivités
Développement du bénévolat structuré	Impliquer davantage de citoyens formés sur le terrain

2.5.2. Introduction de nouvelles compétences

L'évolution des enjeux liés à la fréquentation des espaces naturels, à la numérisation des outils de gestion et à la complexification des circuits de financement impose l'acquisition ou le renforcement de compétences clés, au sein du Parc ou via des partenariats territoriaux.

a) Compétences numériques SIG

La capacité à **analyser, modéliser et visualiser les données spatialisées** est aujourd'hui un levier stratégique pour mieux comprendre la fréquentation, planifier les interventions et évaluer les impacts. Ces compétences sont également utiles à la communication, à la sensibilisation du public et au partage d'informations avec les partenaires. Des actions concrètes peuvent être envisagées :

- **Montée en compétences internes :**
Intégration de profils sensibilisés au numérique dans les missions de service civique.
Formations ciblées sur QGIS, bases de données, croisement avec les couches environnementales, ou création de supports cartographiques interactifs.
- **Expertise externe ponctuelle :**
Appui technique pour la mise en place de système de traitement automatique, de tableaux de bord SIG, de systèmes de suivi en temps réel, ou de solutions d'observation innovantes.
- **Renfort par recrutement ou mutualisation :**
Recrutement à temps partiel d'un technicien SIG ou mutualisation possible à l'échelle du réseau des Parcs de la Région, du Département, ou d'intercommunalités proches, pour partager l'expertise et les outils.

b) Compétences en communication numérique (réseaux sociaux, outils interactifs, applications)

L'évolution des pratiques de visite et l'usage généralisé du numérique par les publics, notamment les applications liées aux espaces naturels type Visorando impliquent une montée en compétences en communication digitale, en lien direct avec les enjeux de fréquentation des espaces naturels.

Des actions concrètes peuvent être envisagées :

- **Montée en compétences internes :**
Intégration de profils en communication numérique dans les missions de service civique.
Formations internes sur l'utilisation des applications spécifiques.
- **Expertise externe ponctuelle :**
Création de messages et pictogrammes adaptés...

c) Ingénierie de financement

Le développement d'actions structurantes implique de plus en plus de **mobiliser des financements pluriels**, publics comme privés. La maîtrise des logiques de montage de dossiers, de recherche de partenaires, de veille sur les appels à projets est aujourd'hui incontournable. Trois axes principaux peuvent structurer cette montée en puissance :

- **Renforcement des compétences internes.**
- **Création ou appui par un profil dédié** : recrutement ou accueil ponctuel d'un spécialiste en montage de projets européens, environnementaux ou touristiques (LIFE, Interreg, Horizon, FEDER, etc.), ou en mécénat et partenariats.
- **Structuration d'un réseau de veille et d'aide au montage** : coopération avec les services techniques du Département, de la Région ou des structures partenaires (ex. : CPIE, Agences régionales, DREAL) pour bénéficier d'un appui coordonné.

2.6. Les moyens financiers à envisager

La mise en œuvre de la stratégie de gestion de la fréquentation des espaces naturels du Parc des Alpilles nécessitera une mobilisation renforcée de moyens financiers.

Ce besoin s'inscrit dans un contexte global marqué par **une pression croissante sur les budgets publics**, une **rareté relative des financements de fonctionnement** et une **montée en complexité des dispositifs d'aide, notamment européens**.

Dans ce cadre, le Parc devra non seulement **optimiser ses ressources propres**, mais aussi renforcer ses **compétences internes en ingénierie financière** pour sécuriser et diversifier ses sources de financement.

L'enjeu est d'assurer la pérennité des actions engagées, la capacité à répondre aux appels à projets compétitifs et la mobilisation de nouveaux partenariats, publics comme privés, au service d'une stratégie ambitieuse et durable

2.6.1. Consolidation des ressources propres

- Améliorer les **services rendus aux collectivités membres**, afin de garantir leur implication continue.
- Étendre les **cotisations aux collectivités non encore membres** ou renforcer les contributions existantes.
- Développer les **prestations payantes** : accompagnement, formations, expertise.
- Développer les **produits dérivés** : publications, supports pédagogiques.

2.6.2. Recherche renforcée de financements publics

- Structurer une **stratégie de réponse aux financements** (FEADER, LIFE, FEDER, Horizon Europe, programmes régionaux...).
- S'inscrire dans des **projets territoriaux à dimension européenne ou interrégionale** (Interreg, MED, etc.).
- Mobiliser les dispositifs nationaux de soutien à la biodiversité, à la transition écologique, ou à la gestion des infrastructures durables.

2.6.3. Développement de nouveaux leviers de financement

- Recherche de **mécénat privé ou sponsoring**, avec une attention particulière aux entreprises du territoire.
- Sollicitation de **fondations environnementales**.
- Création d'un **fonds de dotation** dédié à la préservation et à l'accueil dans les espaces naturels.
- **Partenariats public-privé** pour le cofinancement de certaines infrastructures (mobilier, signalétique, observatoires, parkings).
- Implication des **acteurs locaux** (clubs, commerçants, hébergeurs) dans l'entretien ou la valorisation des sentiers.

2.6.4. Suivi et évaluation budgétaire

- Mise en place d'un **tableau de bord financier** dédié à la stratégie de gestion de la fréquentation, pour suivre l'évolution des dépenses, identifier les marges de manœuvre et ajuster les priorités selon les résultats. Ce tableau de bord permet de :
 - o **Suivre en temps réel** l'état des dépenses et des recettes liées à la stratégie (par fiche action, type d'intervention, financeur, phase de projet, etc.).
 - o **Identifier les écarts** entre prévisions et réalisations, et ajuster la planification en conséquence.
 - o **Mettre en évidence les cofinancements** mobilisés (fonds régionaux, européens, partenariats privés) et les contributions de chaque partenaire.
 - o **Permettre aux élus, financeurs et partenaires** d'avoir une vision claire de la gestion budgétaire et de la trajectoire pluriannuelle de la stratégie
- **Analyse de retour sur investissement** : mesurer les bénéfices des investissements avec des indicateurs de suivi (amélioration de la biodiversité, satisfaction des visiteurs, attractivité locale) pour justifier la poursuite ou l'extension des actions. Il s'agit ici de ne pas limiter l'évaluation aux seuls aspects financiers, mais d'intégrer les retombées sociales, environnementales et économiques des actions menées. Cette approche justifie la pertinence des dépenses et oriente les choix futurs. Voici des exemples d'indicateurs de suivi du retour sur investissement :
 - o **Indicateurs environnementaux** : réduction des impacts sur les milieux sensibles, évolution de la biodiversité locale, nombre de sites restaurés, nombre d'infractions environnementales.
 - o **Indicateurs sociaux** : taux de satisfaction des visiteurs, taux d'adhésion aux messages de sensibilisation, nombre de conflits d'usage, implication des habitants et bénévoles.
 - o **Indicateurs économiques** : fréquentation des sites labellisés ou aménagés, augmentation de l'activité touristique durable (hébergements, restauration, circuits courts), retour sur les partenariats public-privé.
 - o **Indicateurs de gouvernance** : nombre de partenaires impliqués, coordination renforcée, mutualisation de moyens, suivi des engagements de la Charte.



3. Rôles et interventions du Parc des Alpilles

3.1. Les rôles affirmés du Parc des Alpilles

- **Animation de l'Observatoire de la Fréquentation des Espaces Naturels (OFEN)**
Le Parc anime et gère l'OFEN, qui constitue la base de données indispensable à l'élaboration d'une stratégie territoriale objective. Cet outil doit permettre de suivre les tendances de fréquentation, d'évaluer les impacts sur l'environnement et de définir des priorités d'intervention.
- **Définition et mise à jour de la stratégie territoriale**
Le Parc est responsable de concevoir, d'animer et d'actualiser une stratégie territoriale pour une gestion durable des flux de visiteurs des espaces naturels. Cette stratégie est formalisée à travers des documents de référence comme la Charte du Parc, le « Schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels du Parc des alpilles » et un document de programmation des interventions.
- **Animation de la concertation et des collaborations avec les acteurs du territoire**
Le Parc assure l'animation des instances comme la CLESI (Commission Locale Espaces Sites et Itinéraires) et organise des concertations régulières avec les collectivités, acteurs locaux, fédérations sportives et associations, privés, acteurs de la communication, Il joue un rôle de facilitateur pour garantir la coordination. Il est le moteur de la collaboration entre les parties prenantes. Il veille également à assurer une cohérence entre les actions menées sur l'ensemble du territoire.
- **Réalisation de documents techniques :**
Le Parc réalise et met à jour, de manière concertée, des documents techniques à destination des acteurs (type "doctrine territoriale") ou encore différents supports pour les acteurs locaux (ex guide des manifestations).
- **Apport d'ingénierie et de conseil**
Le Parc propose une expertise dans divers domaines :
 - les études d'impact ou de sensibilité écologique ;
 - les aspects juridiques et réglementaires (Code de l'environnement, Natura 2000) ;
 - l'ingénierie de projet (fiches actions, financement, AMO) ;
 - l'organisation d'ateliers, formations et assistance technique sur mesure.Ces compétences sont mises à disposition des collectivités et acteurs locaux sous forme de conseils, formations ou accompagnements techniques.
- **Sensibilisation et surveillance des visiteurs**
Le Parc réunit les moyens, les ressources humaines et les compétences pour intervenir des différentes manières. Cela inclut, les interventions sur le terrain, l'éducation à l'environnement, la formation des professionnels (guides, offices de tourisme, organisateurs d'événements), l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches de sensibilisation pour sensibiliser les visiteurs et exercer des actions de surveillance. Il travaille en collaboration avec différents acteurs locaux.
- **Communication grand public**
Le Parc participe à développer des outils numériques, des supports pédagogiques, des guides et cartes pour la découverte des espaces naturels et leur préservation et mène des campagnes ciblées pour guider les visiteurs et renforcer l'implication des habitants dans la préservation des sites.

3.2. Les rôles à préciser de manière concertée

Le Parc précisera avec les principaux acteurs des collectivités territoriales, Département, Intercommunalités, Communes son rôle dans les interventions suivantes.

Thématique	Rôles possibles du Parc	Partenaires potentiels
Définition de projets territoriaux, notamment innovants / pilotes	- Identification des enjeux et priorisation des projets - Fléchage et définition de projets stratégiques - Expérimentation de projets pilotes transférables - Animation partenariale (méthodes participatives, gouvernance)	- EPCI (selon compétences) - Communes (foncier, sécurité, services techniques, chemins) - Département (PDIPR, PDESI, direction des routes RD) - Fédérations sportives et de randonnée (reconnaissance, réglementation, labels, clubs locaux) - Région (financements et schémas directeurs) - État (DDTM, DREAL, OFB selon enjeux réglementaires) - Bureaux d'études
Définition de schémas de mobilités douces à l'échelle du territoire	- Études et diagnostics (flux, points noirs, besoins) - Concertation et médiation entre acteurs - Études foncières (acquisitions, conventions) - Élaboration de schémas stratégiques et de continuités écologiques et récréatives	
Projet d'aménagement de site	- Études préalables environnementales, paysagères et patrimoniales - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Suivi de chantier et gestion de projet - MO déléguée éventuelle	
Projet d'aménagement d'itinéraires	- Études préalables (diagnostics écologiques, techniques, fonciers) - Définition de schémas de maillage - Suivi des travaux, balisage, signalétique - Mise en place de chartes d'usage / cohabitation des pratiques	
Gestion de site	- Surveillance, accueil et orientation des visiteurs - Mise en place de dispositifs de régulation (quotas, parkings, navettes) - Suivi écologique et fréquentation - Entretien courant et restauration des milieux	
Recherche de financements	- Veille et montage de dossiers - Mobilisation de financements européens (LIFE, Interreg, FEDER, LEADER), nationaux (État, Région, ADEME), départementaux - Recherche de partenariats privés (mécénat, fondations) - Montage d'appels à projets innovants	- EPCI et communes (porteurs de projets locaux) - Département / Région - ARBE - État (ANCT, DREAL) - GAL Leader, Europe Direct - Associations partenaires pour co-portage
Suivi et évaluation	- Mise en place d'indicateurs de suivi (écologiques, socio-économiques, fréquentation) - Production de bilans réguliers - Ajustement des mesures de gestion	- Communes et EPCI - Universités, laboratoires de recherche - OT, CRT, Provence tourisme - Associations naturalistes - OFB, CEN, Conservatoire botanique - Autres observatoires départementaux / régionaux
Sensibilisation et communication	- Développement d'outils pédagogiques - Organisation de campagnes de sensibilisation et de formation - Diffusion de chartes de bonnes pratiques - Implication des habitants et scolaires	- Offices de tourisme - Associations d'éducation à l'environnement - Réseaux éducatifs (Éducation nationale, CPIE) - Acteurs socio-pros du tourisme et de la culture

PARTIE B : LES FICHES ACTIONS



1. Organisation des fiches actions

Le plan d'action s'organise autour de six fiches actions concourant à atteindre les cinq objectifs fixés.

L'action de modernisation de l'observatoire est une entrée indispensable pour orienter les quatre actions de concrètes de terrain.

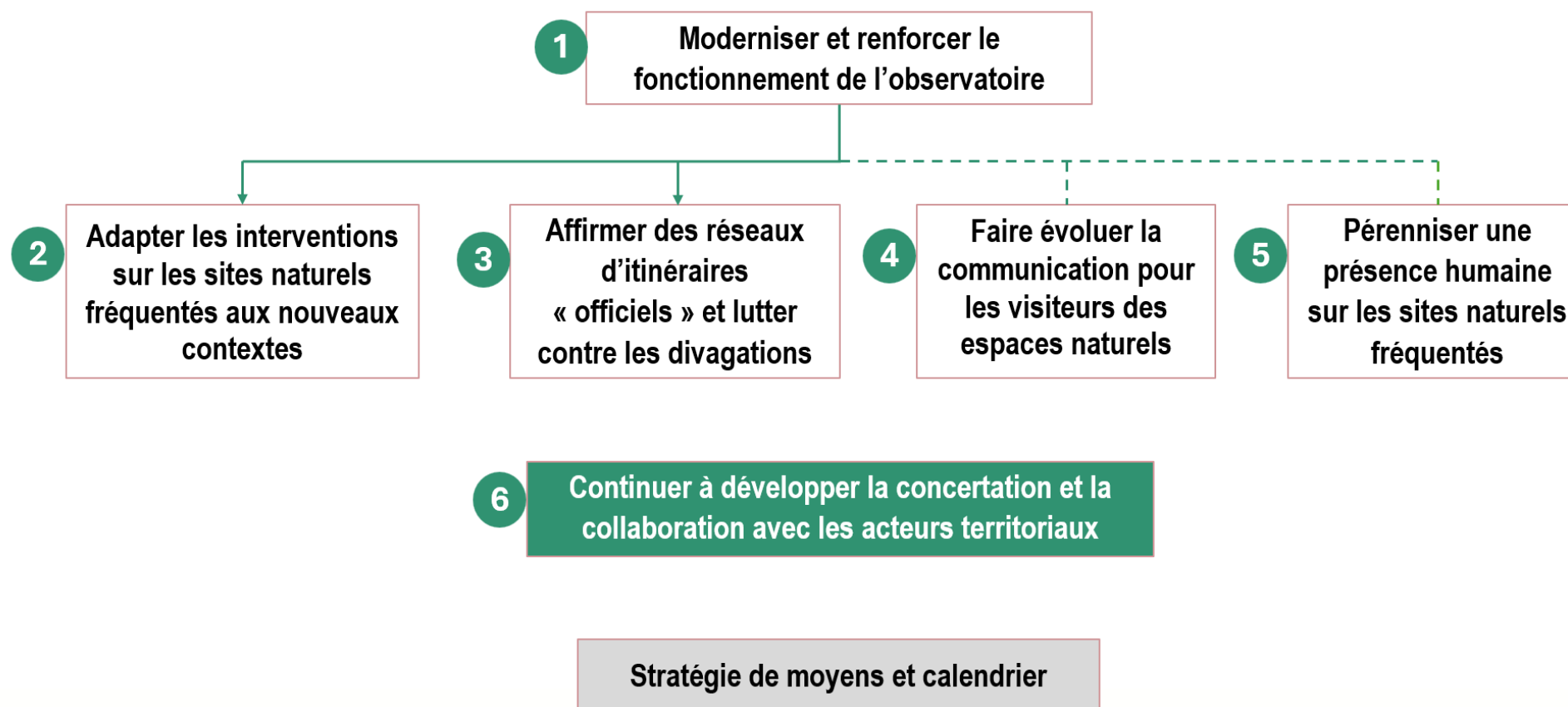
L'action n°6 est une action transversale pour gagner en efficacité et en adhésion territoriale à la stratégie.

L'ensemble est accompagné d'une programmation de travaux et d'un plan de renforcement des moyens.



2. Schéma de synthèse

6 FICHES DE FAMILLES D'ACTIONS



FICHE ACTION 1 – Moderniser et renforcer le fonctionnement de l’Observatoire de la Fréquentation des Espaces Naturels OFEN

1. Contexte

L’augmentation de la fréquentation des espaces naturels, associée à la diversification des sites et des pratiques, exerce une pression croissante sur les territoires de nature. Cette évolution soulève des défis majeurs pour l’observation et la gestion des flux de visiteurs. Dans ce contexte, alors que la demande ne cesse de croître, les ressources humaines et financières restent limitées. Comment dès lors adapter nos stratégies pour concilier efficacité, préservation des milieux et optimisation des moyens disponibles ?

1.1. Les principes opérationnels actuels de l’OFEN

L’**Observatoire de la Fréquentation des Espaces Naturels** est une organisation essentielle pour orienter les politiques de gestion et de préservation des espaces naturels conduites par le Parc et les différentes collectivités. Les données collectées jouent un rôle clé pour adapter les actions de terrain, notamment la surveillance des sites sensibles par les agents du Parc.

Actuellement l’Observatoire repose sur un système intégré combinant des outils de mesure, d’analyse et de suivi :

- **Éco-compteurs** : 16 dispositifs opérationnels mesurent les passages sur différents types de sites, offrant une base quantitative essentielle.
- **Suivi des impacts potentiels de la fréquentation**: Des évaluations périodiques de terrain sur 16 (+1 en 2022) sites témoins, complétées par des comparaisons de photos aériennes ont pour objet de mesurer les impacts sur les milieux sensibles.
- **Enquêtes qualitatives** : Les agents saisonniers de la Garde Régionale Forestière et Sentinelles du Parc enrichissent ces données avec des informations spécifiques telles que les types d’activités pratiquées ou encore l’origine des visiteurs.
- **Cartographie et SIG** : un ensemble de données sont intégrées dans un **Système d’Information Géographique (SIG QGIS)**, enrichi de couches cartographiques sur les sites, itinéraires et données environnementales. La grande majorité des données cartographiques sont mises à disposition du public sur le Système d’Information Territorial des Parcs de la région (SIT), avec une application OFEN spécifique au Parc.
- **Outils externes** : Des systèmes comme Outdoorvision et Suricate, ainsi que l’analyse des réseaux sociaux, complètent les informations.
- Les **données des compteurs et des saisonniers collectées** sont **analysées et synthétisées** dans le SIT (Système d’Information Territorial) , permettant une comparaison des flux et des tendances.

1.2. Les limites actuelles

Malgré son importance stratégique, l’Observatoire de la Fréquentation des Espaces Naturels du Parc des Alpilles souffre de plusieurs limites freinant son efficacité et son accessibilité :

- **Une augmentation globale de la fréquentation** et des sites fréquentés qui oblige à réadapter le dispositif d’observation des sites
- **Une dégradation et des frais de maintenance des éco-compteurs** : bien que précieux, les écompteurs sont soumis à des frais de réparation récurrents dus à la malveillance ou à des dysfonctionnements techniques. De plus ; l’exploitation des données nécessite un travail important de correction des données aberrantes dues à ces dysfonctionnements.

- **Des limites dans l'observation de terrain et dans la récupération de données exploitables.** Ces limites sont liées à la fois au manque de temps des agents et aux process méthodologiques.
- **Des limites d'exploitation des données par le SIT :** le SIT régional présente des limites dans le traitement des données et dans leur diffusion rendant les résultats peu lisibles et difficilement accessibles pour une partie des acteurs (à noter que plusieurs problématiques sont en cours de résolution et que des progrès ont été accomplis dans les derniers mois). Ces problématiques soulignent aussi certaines limites dans les **coordinations inter-Parcs** et la gestion collective des ressources humaines, des informations et des ressources.
- **Une insuffisance des compétences spécialisées en interne :** l'absence d'un spécialiste SIG au Parc complique l'optimisation de la gestion et de l'analyse des données cartographiques. Parmi ces problématiques on notera particulièrement celles liées à la constitution et l'organisation des bases de données (données non accessibles ou mal classées, tables attributaires des couches SIG mal ou non remplies, métadonnées non définies, ...).
- **Un temps disponible insuffisant pour le traitement des données :** les agents, bien qu'investis, manquent de temps pour un suivi continu et rigoureux des données. De plus, les dysfonctionnements évoqués précédemment entraînent des problématiques qui se sont cumulées avec le temps au cours des dernières années.
- **Un accès limité aux données pour les partenaires :** les partenaires du Parc peuvent exprimer une certaine frustration face aux manques dans la diffusion de données et à la difficulté d'accès aux données et aux synthèses. Ceci peut avoir tendance à limiter les collaborations entre les partenaires.
- **Une observation qui ne prend actuellement pas en compte les données économiques** (objectif 5), ce qui pourrait être un élément à intégrer dans le futur.

Ces limites soulignent la nécessité de moderniser et d'optimiser l'observatoire, afin de garantir une gestion des flux plus réactive, des outils mieux adaptés et une collaboration renforcée avec les acteurs du territoire.

2. Objectifs

2.1. Rappel des 5 objectifs stratégiques du Schéma de gestion de la fréquentation

1	Diminuer les impacts environnementaux et sociaux	5 OBJECTIFS
2	Mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace	
3	Limiter les divagations des visiteurs dans les espaces naturels	
4	Améliorer le comportement des visiteurs dans les espaces naturels	
5	Favoriser des retombées économiques durables sur le territoire	

2.2. Quels résultats attendre de la Fiche Action 1 pour ces objectifs

L'observatoire est un élément stratégique et essentiel qui permet, potentiellement, de concourir à tous les objectifs fixés en réorientant les politiques conduites à partir des observations de terrain. A ce stade et dans sa forme actuelle, il concourt peu à l'objectif économique et demanderait à évoluer dans son organisation pour y participer pleinement.

1	Moderniser et renforcer le fonctionnement de l'observatoire	1	2	3	4	5	Participe fortement à atteindre l'objectif
							Participe à atteindre l'objectif
							Ne participe pas à atteindre l'objectif

2.3. Objectifs opérationnels de la Fiche Action 1

- Mieux répondre aux enjeux contemporains liés à la gestion, la préservation et la valorisation des espaces naturels dans un contexte de pression croissante.
- Mieux apprécier la fréquentation et ses impacts et les évolutions.
- Pouvoir suivre les progrès des résultats de la stratégie en termes de réalisations.
- Mieux anticiper les réponses à donner.
- Partager l'information avec l'ensemble des acteurs.

3. Actions à entreprendre

Action 1.1 : Améliorer le fonctionnement numérique

Pour renforcer l'efficacité et la portée de l'observatoire de la fréquentation des espaces naturels, il est essentiel de disposer d'outils numériques performants et de structurer un véritable écosystème collaboratif, où chaque acteur joue un rôle précis dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des données. Cet écosystème repose sur une articulation claire entre les différentes parties prenantes et une animation centralisée par le Parc.

Deux outils d'exploitation cartographiques sont utilisés :

- **Le SIG** pour répondre à des demandes spécifiques **liées à la fréquentation (c'est aussi un besoin pour les autres thématiques traitées par le Parc des Alpilles)**.
- **Le SIT** territorial développé par le réseau régional des Parcs: pour une exploitation plus générale des données sur la fréquentation et qui a aussi un rôle de traitement, d'organisation et de diffusion de l'information.

Ce sont les outils centraux de l'observatoire.

a) Mieux organiser les données

Mettre en place une véritable base de données à partir des tables attributaires actuelles sur SIG avec :

- **Trois types de données à bien finaliser et rendre lisibles sur les représentations cartographiques :**
 - o la définition des zones à enjeux (naturalistes, sécurité, ...)
 - o les données liées à la fréquentation notamment en faisant apparaître les lieux à forte fréquentation et les lieux avec une forte croissance de la fréquentation ;
 - o les données liées à la préfiguration et au suivi des actions.
- **Un « toilettage » des tables attributaires actuelles** (mise à jour, réécriture, formatage). Ces tables seront divisées en 5 parties. Les critères d'analyse des sites sont précisés dans la Fiche Action 2 :
 - 1 – Identification du site
 - 2 – Données sur la fréquentation
 - 3 – Impacts de la fréquentation
 - 4 – Enjeux comme définis précédemment
 - 5 – Interventions et suivi

Voici une proposition cadre :

	Nom du champ	Type de données	Description / Objectif
1 – Identification du site	id_site	Texte court / ID	Identifiant unique
	nom_site	Texte	Nom du site fréquenté
	commune	Texte	Commune du site
	type_site	Liste codée (1 à 6)	Typologie : espace naturel, site récréatif, site stationnement, itinéraire, site naturel, site stratégique...
	usage_principal	Liste codée	Activité dominante : Randonnée, VTT, baignade, etc
	sensibilité_ecologique	Booléen	Site en lien avec une zone de protection ou zone identifiée avec enjeu spécifique – Peut être automatisé
	Gestionnaire_site	Liste codée	Structure ou entité responsable
	Commentaires	Texte libre	Remarques et précisions
2 – Données sur la fréquentation	niveau_frequentation	Données chiffrées - Lien données observatoire	Estimation annuelle pers/an
	pics_hebdo	Booléen – Lien aux données observatoire	Présence de pics de fréquentation hebdomadaires Programmation python – (avec principes de pondérations à définir)
	pics_annuel	Booléen ou Liste de mois (1 à 12) Lien aux données observatoire	Présence de pics de fréquentation annuelle forts Programmation python – (avec principes de pondération)
	evolution_3_ans	Liste codée 1 à 5 (très négative > très forte) - Lien aux données observatoire	Analyse des données des dernières – années - Programmation Python
	Commentaires	Texte libre	Remarques et précisions
3 – Impacts de la fréquentation	impact_ecologique	Échelle 1 à 5	Données liées au processus d'observation sur site - Pression sur les milieux (érosion, habitats, espèces protégées)
	impact_securite	Échelle 1 à 5	Données liées au processus d'observation sur site - Risques (chutes, stationnement, secours)
	impact_social	Échelle 1 à 5	Données liées au processus d'observation sur site - Conflits d'usage, nuisances
	Commentaires	Texte libre	Remarques et précisions
4 – Enjeux	enjeu_environnemental-ecologie	Échelle 1 à 5	Sensibilité écologique du site - directement rentré par le gestionnaire
	enjeu_environnemental_saisonnier	Echelle 1 à 5	Sensibilité particulière à certaines périodes - directement rentré par le gestionnaire
	enjeu_environnemental_vulnerabilite_clim	Échelle 1 à 5	Sensibilité aux effets climatiques - directement rentré par le gestionnaire
	enjeu_environnemental_total	Échelle 1 à 5	Ligne éventuelle – moyenne des 3 enjeux environnementaux automatisée par script Python

	enjeu_social_securite	Échelle 1 à 5	Sécurité, conflits d'usage, ... - Peut être automatisé par script Python ou directement rentré par le gestionnaire
	enjeu_social_inclusivite	Échelle 1 à 5	Rôle possible éducation inclusivité, ... - Peut être automatisé par script Python ou directement rentré par le gestionnaire
	enjeu_social_total	Échelle 1 à 5	Ligne éventuelle – moyenne des 2 enjeux sociaux automatisée par script Python
	enjeu_territoire	Échelle 1 à 5	Rôle stratégique pour la répartition annuelle et ou territoriale des flux –directement rentré par le gestionnaire
	Commentaires	Texte libre	Remarques et précisions
5 – Interventions et suivi	priorite_site	Liste codée 1 à 3	Pondération des enjeux pour hiérarchisation – script Python pondérant les enjeux, le niveau de fréquentation et son évolution, les impacts observés
	Niveau_intervention	Liste codée 1 à 3	1 - Intervention légère 2 - Intervention intermédiaire 3 - Intervention lourde
	type_intervention	Liste codée – choix multiples possibles	Type de travaux programmés
	avancee_intervention	Liste codée	Aucun / EP programmée / EP réalisée / travaux programmés / Travaux en cours / Travaux Réalisés
	suivi_post_action	Texte libre / Lien photo	Observations, état après intervention
	Commentaires	Texte libre	Remarques terrain ou à saisir

Les enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux peuvent être regroupés en une ligne par enjeu.

b) Améliorer le fonctionnement avec le SIT

Cette action, déjà en cours, demande une continuité afin d'optimiser l'utilisation du SIT. Cela comprend un travail en commun entre les services du Parc et les personnes gérant le SIT pour bien structurer les données, leur exploitation cartographique ainsi que la diffusion de l'information.

Comment faire ?

- Vérifier la qualité des données : champs vides ou mal remplis, types de données inappropriés, (utiliser un outil de contrôle de la qualité des données dans QGIS).
- Normaliser les champs et les formats – en lien aussi avec le SIT pour essayer d'avoir une interopérabilité maximum.
- Organiser les couches dans une base de données relationnelle avec, par exemple, PostgreSQL, l'extension PostGIS, ...).
- Structurer les liens et les jointures, optimiser les accès à la Base de Données.
- Cette action nécessite [une mission d'accompagnement](#) (ou l'intervention d'un sigiste). Il faut également bloquer un temps en interne pour mettre à jour les bases et travailler à une optimisation du SIT.

c) Automatiser la récupération et l'exploitation des données des sites collaboratifs

- **Récupérer automatiquement les données sur les sites privés (VisoRando, Komoot, Openrunner, Strava, FFRando, ...)** :
 - bâtir une stratégie de récupération des données en fonction de chaque site collaboratif ;
 - exporter les données automatiquement ;
 - intégrer ces éléments gpx dans les bases de données ;
 - superposer les itinéraires avec des couches environnementales d'enjeux ;
 - créer un système d'alerte automatique.

- **Optimiser l'exploitation des sites publics (Outdoorvision, Suricate, ...)** : faire remonter directement les données de Outdoorvision et de Suricate sur le SIG via un flux web automatisé.
- **Éventuellement configurer les outils de social listening** : sur les sites type Facebook ; Google, ... surveiller les mentions, hashtags, lieux et activités, et automatiser la collecte des données.

Comment faire ?

- Selon ce qu'il est possible sur chaque site **avoir une connexion aux flux web** (par exemple utiliser les API officielles des sites ou un accès en WFS ou WMS, passer des conventions, éventuellement avoir des abonnements premium, éventuellement faire un scraping des sites, ...).
- **Configurer des requêtes automatiques** pour exporter les données en format gpx avec une automatisation via une script Python (sur QGis).
- **Convertir les gpx en couches SIG compatibles** (Shapefiles sur QGis) et en les stockant sur la base de données.
- **Utiliser un script Python pour générer des messages d'alerte** (exemple alerte par mail) sur QGis.
- Cette action nécessite **une mission d'accompagnement** et un temps à bloquer en interne pour vérifier les données et réagir ensuite.

d) Améliorer la collaboration et la mutualisation des actions autour de l'observatoire

- **A l'intérieur du Parc : avoir un même langage, rangement et partage**
 - o **Adopter un langage et des principes communs** (doctrine sur le remplissage des couches SIG : champs, métadonnées, ...).
 - o **Partager les données SIG** (rangement, accès partagés...).
 - o **Partager la notion d'observatoire et sa nécessité** (communication interne) et sur les besoins de chacun, et sur la participation de chacun à l'observatoire.
 - o **Avoir un temps de communication et de partage.**
- **A l'extérieur du Parc :**
 - o **Bien préciser les acteurs et leur fonction** (producteurs et / ou utilisateurs de données). Le **Département, différents organismes environnementaux** peuvent être des producteurs de données géolocalisés et possèdent eux même leur propre système d'exploitation qu'il faut réussir à normaliser et interconnecter.
 - o **Communiquer, partager sur le rôle et la nécessité** de l'observatoire et les besoins de chacun.
 - o **Avoir un temps de communication et de partage.**

Comment faire ?

- **Créer un document de fonctionnement de l'Observatoire** « **Guide technique et méthodologique de l'Observatoire** » qui permette de normaliser, de remplir correctement les couches, d'y avoir accès et de les partager facilement. Ce guide interne à l'observatoire servira de référence pour tous les utilisateurs SIG de l'observatoire, garantissant une meilleure structuration et exploitation des données.
Ce document doit intégrer les besoins spécifiques de chaque service dans l'Observatoire et permettre à chacun d'apporter ses contributions en fonction de son expertise.
- **Organiser un atelier de communication périodiquement** avec les équipes internes du PARC (SIG, environnement, tourisme, urbanisme, agriculture...) pour expliquer des nouveautés sur le fonctionnement de l'Observatoire.
- Développer un **évènement trimestriel de type webconférence sur l'observation et la fréquentation** impliquant des intervenants des services du Parc et des utilisateurs ou contributeurs extérieurs, des acteurs de la fréquentation des espaces naturels.

Action 1.2 : Faire évoluer l'observation et le recueil de données

a) Observer sur d'avantage de sites, comment optimiser

Le contexte global d'augmentation de la fréquentation et de diversification des pratiques dans les espaces naturels impose, pour le futur, d'améliorer l'observation sur un plus grand nombre de sites. Cette évolution doit toutefois être menée dans un cadre de ressources humaines et financières contraintes :

- **Prioriser les sites à instrumenter** : avec une cartographie des "points chauds" (Observatoire) où la pression touristique est en forte croissance et où l'absence de données empêche une bonne gestion.
- **Étudier un choix stratégique entre** :
 - o l'installation de nouvelles bornes de comptage sur les sites à enjeux ;
 - o et/ou exploitation et développement de Flux Vision (Orange) : analyse des données mobiles pour estimer la fréquentation sans installation physique (compte-tenu de la bonne couverture de réseau) ;
 - o ou une approche avec un modèle hybride qui permettrait de combiner la précision locale des bornes et la vision macro des flux mobiles).

Rappel de ce que permet et ne permet le Flux vision d'Orange

Ce qui est possible	Ce qui ne l'est pas
Mesurer la fréquentation globale d'un site ou secteur naturel - Nombre de visiteurs (présents un jour donné, ou cumulés sur une période) - Évolution horaire, journalière, hebdomadaire, mensuelle, saisonnière	Données fines sur les sentiers - Le système ne distingue pas les itinéraires précis empruntés dans les sites naturels (les positions sont captées à intervalles plus ou moins espacés selon l'usage du mobile), ce qui limite les reconstructions de mouvement fin. - Pas de précision à l'échelle du sentier ou du point d'intérêt
Analyser l'origine géographique des visiteurs - Origine estimée à la maille communale ou intercommunale selon la densité du réseau - Part de résidents vs non-résidents - Estimation des parts de clientèle touristique (française ou étrangère)	Comportements individuels et types de pratiques - Aucune distinction entre piéton, cycliste, trail, simple promenade, ou usage motorisé - Pas d'information sur les motifs de visite, les interactions ou les comportements des usagers
Identifier les temps de présence - Durée moyenne de séjour sur le site - Part de courts séjours, demi-journées, longues visites	Fréquentation des visiteurs sans téléphone ou en mode avion Toutes personnes sans téléphone, touristes étrangers hors roaming, visiteurs en mode avion ou avec un téléphone éteint, jeunes sans téléphone > non détectés
Repérer les déplacements intra-territoriaux - Repérer des séquences de présence entre sites bien identifiés et couverts par des antennes distinctes (ex : parking → belvédère → village), mais sans pouvoir reconstituer un itinéraire précis."	Fréquentation dans les zones sans couverture réseau suffisante Certaines zones naturelles mal couvertes par la 4G/5G seront très mal représentées dans les résultats
Comparer des sites entre eux - Classement des lieux les plus fréquentés sur une période - Mesure d'impact d'une fermeture ou d'un aménagement	Biais de représentativité Le système s'appuie uniquement sur les mobiles connectés au réseau Orange, avec extrapolation vers l'ensemble de la population – il peut donc sous-représenter certains profils d'avantage présents sur le site

Tableau comparatif des deux principes, compteurs de personnes et Flux vision :

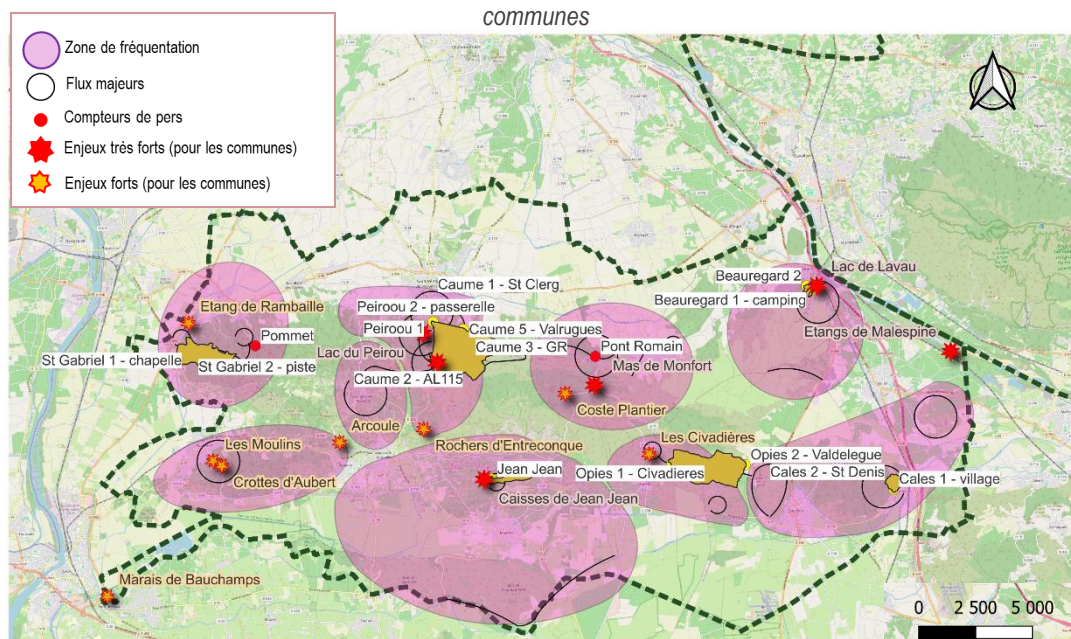
Critères	Bornes de comptage	Flux Vision (Orange)
Précision	Très précise, compte chaque passage	Estimation statistique
Couverture spatiale	Point précis uniquement	Large territoire mais limite de la couverture des réseaux
Données en temps réel	Oui	Traitement différé mais données différenciées par jour possible
Différenciation des visiteurs	Possible selon l'équipement	Non (analyse agrégée)
Coût d'installation	Élevé par site	Prix global important pour le traitement (à préciser)
Coût de maintenance	Élevé (entretien, remplacement)	Aucun
Capacité d'analyse des flux	Non (point fixe)	Oui (origine, déplacements)
Facilité d'implantation	Dépend du site (accès, terrain)	Aucune contrainte
Risques techniques	Vandalisme, pannes	Dépendance aux opérateurs mobiles

b) Optimiser les possibilités en termes de suivi de site

Plusieurs solutions d'optimisation peuvent être explorées :

- **Numérisation du recueil de données sur site** et automatisation de l'analyse des données issues des observateurs :
 - o utilisation d'outils SIG mobiles pour permettre aux agents de renseigner les données sur site directement via une tablette ou un smartphone,
 - o utilisation de systèmes de notation plus détaillés pour affiner l'évaluation,
 - o ajout de photographies géolocalisées pour illustrer les observations traitées automatiquement.
- **Redéploiement et adaptation des périodes d'enquêtes** et des points d'observation en fonction des pics de fréquentation saisonniers et des enjeux des sites (même nombre de jours mais un déploiement sur site différent).
- **Elargissement du nombre de personnes au Parc pouvant faire de l'observation** : formation et mobilisation des agents du Parc à la collecte de données d'observation lors de leur déplacement sur site.

Cartographie comparative des zones de fréquentation, des compteurs de personnes et des sites à enjeux exprimés par les communes



c) Développer à moyen et long terme un projet « innovation & observation »

L'objectif ici est d'anticiper l'évolution des dispositifs d'observation afin de les rendre plus efficaces, moins coûteux et plus pertinents dans l'analyse des flux et des impacts. Cette démarche repose sur l'innovation technologique, la collaboration avec les acteurs locaux et le développement d'une approche participative. Un projet pilote en trois axes pourrait être initié à moyen terme pour expérimenter de nouvelles méthodologies, en mobilisant des financements européens tels que LIFE ou Horizon Europe.

Axe 1. Expérimentation de nouvelles solutions technologiques avec le développement de solutions alternatives pour le comptage et l'analyse des flux avec, par exemple :

- utilisation de méthode de **comptage de type flux Orange** ;
- **capteurs vidéo ou photo avec analyse d'image** pour quantifier et qualifier la fréquentation des sites ;
- **drones de surveillance** en période de forte affluence pour une vision globale et instantanée des flux ;
- **capteurs sonores et biologiques** pour mesurer l'impact environnemental du tourisme (bruit, pollution, érosion) ;
- **modélisation prédictive** via l'intelligence artificielle pour anticiper les flux et mieux gérer les pics de fréquentation.

Axe 2. Mobilisation des acteurs locaux et création d'un réseau d'observateurs :

- Implication des **offices de tourisme, associations de randonnée, professionnels du plein air, gestionnaires de sites naturels** pour aider à une observation continue.
- Mise en place d'un **réseau d'observateurs citoyens bénévoles** permettant d'alimenter une base de données collaborative sur les niveaux de fréquentation et les impacts environnementaux.
- **Collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur** (universités, écoles spécialisées) pour mobiliser des étudiants sur des **missions d'observation et d'analyse de données** dans le cadre de leurs cursus.

Axe 3. Evolution de l'observation sur site :

- **Collaboration avec les Universités** pour développer de nouvelles techniques d'observation comme la méthode LAC (Limites Acceptables de Changement).
- **Évolution de la grille d'observation** et des indicateurs suivis, afin d'intégrer de nouveaux paramètres (impact environnemental, acceptabilité sociale du tourisme, évolution des usages).
- **Développement d'une interface numérique interactive** pour la restitution des données d'observation auprès des acteurs du territoire et du grand public.

Ce projet « Innovation & Observation » s'inscrirait dans une dynamique de modernisation et d'optimisation des dispositifs d'analyse des flux et d'impacts touristiques, tout en favorisant une approche collaborative et participative. Il permettrait de continuer à positionner le Parc comme un territoire innovant sur ces sujets.

Comment faire ?

- **Créer un document de fonctionnement de l'Observatoire « [Guide technique et méthodologique de l'Observatoire](#) »** avec des précisions sur les principes d'observation sur site et un « qui fait quoi ». Ce guide interne à l'Observatoire servira de référence pour tous les utilisateurs SIG de l'Observatoire, garantissant une meilleure récolte et exploitation des données.
- **Préciser la stratégie d'observation et de comptage pour les années à venir**, tenant compte de l'extension du nombre de sites à suivre en réfléchissant sur des articulations entre les méthodes classiques (compteurs physiques) et les outils numériques comme Flux Vision d'Orange, ou en adoptant des approches combinées (lien à faire avec la Région pour les conditions économiques du Flux vision).
- **Définir un programme d'innovation en matière d'observation dans le cadre des programmes Européens** pouvant prendre en compte :
 - o de nouveaux types d'équipements de comptage notamment à la place des éco compteurs ;
 - o des technologies innovantes pour le suivi écologique des sites ;
 - o la méthodologie d'observation des impacts (ce qu'on observe et comment) en introduisant de nouveaux process comme la méthode LAC ;
 - o l'innovation sociale en élargissant le panel et la connaissance des observateurs ;
 - o l'inscription dans une collaboration avec une ou plusieurs Universités.

Action 1.3 : Mettre en place une meilleure exploitation et diffusion des résultats

Cette action indispensable de communication passe par :

- **Clarifier les attentes des partenaires.**
- **Améliorer l'accès aux données via le SIT :**
 - o faciliter l'accès de tous au SIT via le « Guide technique de l'Observatoire »,
 - o revoir l'interface du SIT pour le rendre plus intuitif et pour garantir une organisation claire des données.
- Améliorer la diffusion des données via un **rapport annuel diffusé à tous les acteurs.**
- Réaliser un **évènement trimestriel** (observation + fréquentation) en **visio conférence.**

Comment faire ?

- Créer un document de fonctionnement de l'Observatoire « [Guide technique et méthodologique de l'observatoire](#) ».
- Paramétrer, éditer, diffuser [un rapport annuel de la fréquentation](#) issu du SIT.
- Réaliser un [Evènement trimestriel sur l'observation et la fréquentation](#).
- Prévoir si besoin des mini formations

4. Moyens humains et financiers à mobiliser

4.1. Moyens humains

a) Évolution du poste de Chargé(e) de mission 'Fréquentation'

Pour assurer la structuration des données, la planification et la capitalisation :

- **Alléger les missions secondaires ou à faible valeur stratégique**, pour sanctuariser du temps de pilotage (réallocation via d'autres services ou mutualisation) ;
- **Consacrer un temps hebdomadaire récurrent** à la gestion de la base de données, à l'alimentation des couches SIG, et au lien avec l'observatoire fréquentation (ex. : 1 jour/semaine dédié) ;
- **Prévoir un bloc-temps spécifique de mise à jour des données**, estimé à environ 10 jours répartis sur 3 mois (mise à jour des fiches sites, croisement avec les observations terrain, insertion de données fréquentation...).

b) Appui ponctuel d'expertise externe

Lancer une **mission d'assistance technique spécialisée** (marché ou prestation) pour le développement de scripts d'automatisation sous QGIS/Python (calcul d'indices, croisement fréquentation / sensibilité...) et le déploiement d'outils numériques de suivi, de visualisation dynamique (dashboards) ou d'aide à la décision.

c) Evolution des ressources internes au Parc

- Meilleure mobilisation des SIGistes interParc.
- Formation des intervenants du Parc pouvant intervenir sur l'observation et sur le SIG.
- Evolution du profil des services civiques avec des intervenants plus en capacité d'intervenir sur le numérique.
- Apport des Chargés de Mission Parc sur la partie Observation.

d) Programme avec les Universités

Développer un programme avec les Universités pour impliquer des étudiants sur les pratiques d'observation.

4.2. Moyens financiers

Ressources internes. Financements croisés à rechercher.

4.3. Maîtrise d'ouvrage

Parc.



FICHES ACTIONS

Fiche 1 : Moderniser et renforcer le fonctionnement de l'Observatoire OFEN

*L'Observatoire, un enjeu majeur pour conduire la stratégie, en suivre les effets, la faire évoluer
On aura, dans les prochaines années, une augmentation du nombre de sites à observer*

Amélioration du fonctionnement « numérique »

1

- Structurer/compléter les Bases de Données (couches enjeux, normalisation...)
- Améliorer l'utilisation des 2 outils SIG et le SIT régional
- Automatiser la récupération de données des sites collaboratifs privés (*Visorando*, *Strava*, *Komoot*, *Openrunner*, ...) et publics (*Outdoorvision*, *Suricate*...) > Action de communication
- Améliorer le fonctionnement collaboratif à l'intérieur du Parc et avec les structures collaborant à l'Observatoire



Evolution progressive de l'observation (quantité, qualité)

2

- Nouveaux équipements de comptage pour compléter le dispositif (lieux à enjeux non équipés) / Evaluer le dispositif Fluxvision (*Orange*) – stratégie à définir
- Optimisation en termes de suivi de site : (numérique, formation, élargissement des observateurs (PNR), optimisation des lieux d'enquête...)
- Développer un projet innovation & observation : projet équipements et méthodologies d'observation, + inclure une vision économique pour l'observatoire, élargir les observateurs, travail avec les Universités

Amélioration de la diffusion des résultats

3

- Amélioration de l'accès au SIT pour tous
- Rapport annuel diffusé à tous les acteurs
- Programmer un événement trimestriel (observation + fréquentation) **en visio conférence**

FICHE ACTION 2 - Adapter les interventions sur les sites naturels fréquentés aux nouveaux contextes

1. Contexte

1.1. Le contexte général

Le Parc naturel régional des Alpilles bénéficie d'une fréquentation touristique et récréative qui, dans l'ensemble, demeure maîtrisée et se concentre plutôt sur un nombre restreint de sites emblématiques. Toutefois, plusieurs dynamiques globales et locales laissent entrevoir des évolutions qui pourraient, à terme, modifier cet équilibre. L'augmentation des pratiques de plein air, l'évolution des usages et l'urbanisation croissante en périphérie du massif sont autant de facteurs appelant à une anticipation des impacts et à une adaptation des modes de gestion.

Les évolutions sociétales jouent un rôle majeur dans cette transformation. La popularité croissante des activités de nature (promenades, baignades, randonnée, trail, VTT, VTTAE) entraîne une augmentation de la fréquentation, notamment de publics plus urbains, moins familiers avec les enjeux environnementaux. Parallèlement, les évolutions climatiques influencent les comportements : la chaleur estivale ferme les massifs et dissuade une partie des visiteurs, entraînant un report significatif des pratiques en dehors de la saison estivale, en particulier au printemps, une période critique pour la biodiversité.

L'augmentation de la fréquentation hors saison et le stationnement non maîtrisé génèrent des tensions, notamment sur les terrains privés ou les espaces sensibles. De plus, les stratégies de report de fréquentation vers des zones moins connues soulèvent la question de leur capacité d'accueil au regard de leur fragilité écologique.

1.2. Le cadre actuel d'intervention sur les sites naturels fréquentés

Pour accompagner ces évolutions, la stratégie des espaces naturels repose actuellement sur l'identification des sites avec analyse des enjeux et en fonction de ceux-ci la définition d'actions de sites à neutraliser, à aménager (notamment pour mieux canaliser et sécuriser les flux) et sites sur lesquels reporter la fréquentation. Cependant cette action reste modeste en termes de nombre d'interventions.

2. Objectifs

2.1. Rappel des 5 objectifs stratégiques du Schéma de gestion de la fréquentation

1	Diminuer les impacts environnementaux et sociaux	5 OBJECTIFS
2	Mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace	
3	Limiter les divagations des visiteurs dans les espaces naturels	
4	Améliorer le comportement des visiteurs dans les espaces naturels	
5	Favoriser des retombées économiques durables sur le territoire	

2.2. Quels résultats attendre de la Fiche Action 2 pour ces objectifs

C'est une action principalement d'aménagement qui permet de concourir fortement aux objectifs 1,2 et 3. Son impact est plus partiel pour les objectifs 4 (qui est d'abord lié à des actions de communication) et 5.

2	Adapter les interventions sur les sites naturels fréquentés aux nouveaux contextes	1	2	3	4	5	■ Participe fortement à atteindre l'objectif ■ Participe à atteindre l'objectif □ Ne participe pas à atteindre l'objectif
---	---	---	---	---	---	---	--

2.3. Objectifs opérationnels de la Fiche Action 2

- Favoriser une programmation adaptée aux nouveaux enjeux.
- Favoriser une cohérence territoriale.
- Pouvoir suivre les réalisations et les impacts.

3. Actions à entreprendre

Chaque site, espace, itinéraire, doit faire l'objet d'une analyse croisée sur la base de plusieurs critères, permettant de hiérarchiser les sites en fonction de leur impact et de leur vulnérabilité.

Action 2.1 : Classifier les espaces naturels fréquentés sur la base de la typologie établie dans la stratégie de gestion

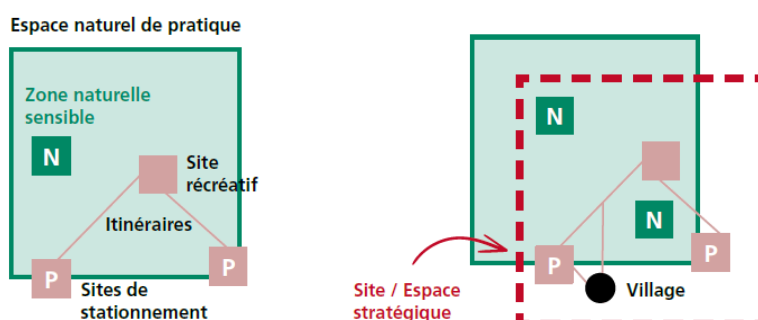
a) Objectif

Structurer les interventions du Parc sur les espaces naturels recevant du public en classifiant les sites selon leur échelle, leur fonction, leur sensibilité et leur niveau d'aménagement.

Cette classification permet :

- une **lecture partagée des sites** par tous les acteurs (Parc, collectivités, Département, gestionnaires, OT, associations) ;
- une **intégration dans les SIG** et bases de données patrimoniales ;
- une **priorisation des interventions** (entretien, aménagement, suivi, communication) ;
- une meilleure **articulation avec la gestion des flux**, l'écologie et l'accueil du public.

b) Trois types de sites imbriqués (espaces, sites, itinéraires) et deux périmètres complémentaires d'analyse



Les zones naturelles sensibles

Les zones naturelles sensibles sont des secteurs écologiquement fragiles, dans lesquels la fréquentation humaine peut entraîner des impacts notables sur les habitats, les espèces, les sols ou les milieux hydriques. Ces secteurs sont souvent traversés ou bordés par des itinéraires, des sites ou des infrastructures, ce qui nécessite une attention renforcée en matière de gestion, d'aménagement, et, le cas échéant, de régulation ou de restriction d'accès.

Objectifs de leur identification :

- **prévenir la dégradation** des milieux les plus vulnérables ;
- **canaliser les usages** pour limiter les perturbations écologiques ;
- **adapter les aménagements et l'entretien** en fonction des enjeux environnementaux ;
- **orienter les choix d'itinéraires** : création, ajustement, déviation ou fermeture.

Critères d'identification :

- **Présence d'habitats naturels remarquables ou protégés** : habitats d'intérêt communautaire ou autres milieux vulnérables à la fréquentation favorable à des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans les DOCOB Natura 2000 ou autres inventaires patrimoniaux.
- **Présence ou proximité d'espèces sensibles au dérangement identifiées** :
 - o Zones de nidification ou d'alimentation d'espèces protégées, en particulier les rapaces (Grand-duc, Circaète, Aigle de Bonelli, etc.).
 - o Intégration des zones identifiées comme sensibles par le Parc ou ses partenaires à partir d'observations, retours de terrain ou diagnostics (comme zones à enjeux oiseaux)

L'identification de ces secteurs se traduit par leur **intégration dans le SIT et le SIG du Parc**.

Ces zones permettent de **prioriser la programmation des actions** (aménagement, régulation, suivi écologique...).

Les sites ou espaces stratégiques

Les sites ou espaces stratégiques sont des lieux du territoire où se concentrent un ensemble d'enjeux croisés, rendant leur gestion particulièrement sensible et prioritaire. Il peut s'agir d'un site unique à forte intensité d'usage, ou d'un ensemble de sites interconnectés qui forment un système cohérent (ex. : belvédère + sentiers + stationnement + site naturel fragile) au sein d'un espace naturel de pratique.

Caractéristiques principales :

- une **fréquentation élevée ou croissante**, au-delà de leur capacité d'accueil (surfréquentation) ;
- la présence d'**enjeux écologiques forts**, liés à des milieux sensibles, des espèces protégées ou une érosion du sol ;
- et/ou des **risques sécuritaires** élevés (stationnements dangereux, falaises, saturation des accès, conflits d'usage) ;
- et/ou des **enjeux sociaux** ou territoriaux (cohabitation riverains-visiteurs, sursollicitation, pression foncière, image du territoire...).

Pourquoi une approche spécifique ?

En raison de cette convergence d'enjeux, ces espaces ne peuvent pas faire l'objet d'interventions ponctuelles ou techniques simples. Ils nécessitent :

- une **vision territoriale stratégique** à moyen/long terme ;
- un **projet structurant**, intégrant à la fois la protection des milieux, l'accueil du public, la gestion des flux, l'intégration paysagère, le développement d'alternatives en mobilités, une évolution réglementaire ;
- un **pilotage interservices et multi-acteurs**, incluant collectivités, gestionnaires, associations, socio-professionnels, propriétaires, etc.

Action 2.2 : Préciser les enjeux pour prioriser les interventions

Il est essentiel de bien caractériser les enjeux liés à la fréquentation pour éclairer les décisions d'aménagement, de gestion et de régulation.

a) Les trois grands types d'enjeux identifiés par la stratégie de gestion de la fréquentation

Enjeux environnementaux :

- Préservation des milieux écologiques majeurs :
 - o dégradation des milieux naturels (érosion, pollution, piétinement, compactage des sols, destruction de la flore) ;
 - o perturbation de la faune (dérangement des espèces sensibles, interactions avec les espèces sauvages) ;
 - o impact sur les continuités écologiques.
- Risques particuliers liés à la saisonnalité.
- Risques liés au changement climatique (feux de forêt, perte d'habitats, raréfaction des ressources en eau).

Enjeux sociaux :

- Préservation des équilibres sociaux, diminution des risques de conflits :
 - o conflits d'usage entre pratiquants (randonneurs, VTT, cavaliers, trail, chasseurs, etc.) ;
 - o pression sur les riverains et les collectivités locales (stationnement anarchique, nuisances, saturation des équipements).
- Inclusivité et éducation :
 - o accessibilité et inclusion (personnes à mobilité réduite, familles, seniors) ;
 - o éducation et sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales.

Enjeux territoriaux et économiques :

- Répartition spatiale et annuelle dans la gestion des flux.
- Retombées économiques pour le territoire.
- Effet d'image du territoire (réputation sur les réseaux sociaux, attractivité durable).

b) Définition du niveau d'enjeux et des priorités d'intervention globales du site

Afin de hiérarchiser les sites et prioriser les actions, ces trois types d'enjeux peuvent être synthétisés et évalués selon une **échelle de 1 à 5**, correspondant à des niveaux d'intensité croissants.

Les sites seront ensuite classés globalement selon un **niveau de priorité d'intervention**.

Niveau d'enjeu	Description	Niveau de priorité d'intervention
1	Enjeux faibles – impact limité, site peu fréquenté, faible sensibilité écologique ou sociale.	Sites sans intervention prévue Faible impact ou autonomie suffisante du site.
2	Enjeux modérés – site peu fréquenté, impacts maîtrisables.	Sites secondaires Interventions nécessaires mais avec une marge de manœuvre pour adapter la gestion.
3	Enjeux significatifs – risques notables sur l'environnement ou conflits sociaux, problèmes possibles de sécurité pouvant nécessiter une régulation.	
4	Enjeux élevés – situation nécessitant des interventions immédiates ou des restrictions d'usage.	Sites prioritaires Nécessité d'actions immédiates pour préserver le site ou gérer la fréquentation ou encore mieux répartir la fréquentation sur un autre site.
5	Enjeux majeurs – site en situation de surfréquentation critique ou de forte vulnérabilité écologique, nécessitant des mesures importantes (fermeture temporaire, réaménagement lourd, etc.).	

Afin d'orienter les interventions et gérer les investissements, il est également recommandé d'estimer le **niveau d'intervention budgétaire** nécessaire par site.

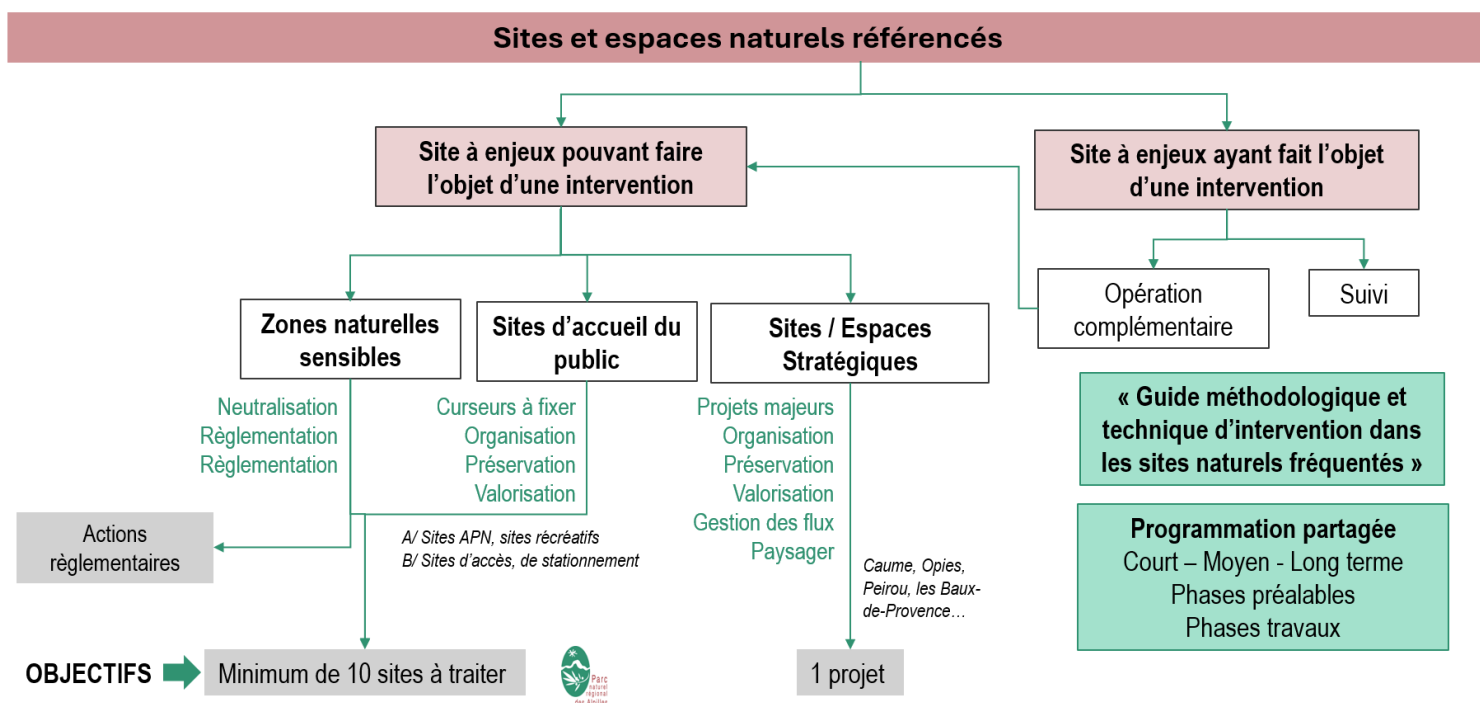
Niveau d'intervention	Estimation budgétaire indicative	Exemples d'actions
1 - Intervention légère	< 15 000 €	Signalétique, sensibilisation, petit aménagement de régulation.
2 - Intervention intermédiaire	15 000 - 75 000 €	Gestion des flux, réaménagements ciblés, suivi environnemental renforcé.
3 - Intervention lourde	> 75 000 €	Réhabilitation complète du site, refonte des infrastructures, mesures de restriction forte.

Cette grille d'analyse permettra d'orienter les décisions du Parc des Alpilles en intégrant des données précises sur la fréquentation et les enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux. L'automatisation de la collecte de données et l'exploitation des SIG joueront un rôle clé dans l'actualisation en temps réel des priorités et des niveaux d'intervention nécessaires.

Action 2.3 : Programmer les interventions

a) Préciser les typologies d'intervention

Le référencement des sites et espaces naturels fréquentés et les enjeux détectés permet de définir des nécessités d'intervention sur une partie de ces sites. De grands principes d'intervention peuvent être posés en préambule.



TYPLOGIE DE SITES	CADRE INTERVENTION
Les sites ayant déjà fait l'objet d'une intervention	Sites qu'il faut observer et entretenir. Eventuellement, cette première intervention doit être complétée par un autre projet d'intervention (dans ce cas c'est un nouveau projet qui rentre dans une des catégories suivantes).
Les sites d'accueil du public à aménager qui sont des sites : - à enjeux environnementaux ou sociaux à traiter pour des raisons de mise en sécurité, foncières, paysagères, de préservation, ... - <u>et/ou à enjeux territoriaux à traiter d'avantage pour des raisons de diffusion de la fréquentation ou d'équilibre économique.</u> On peut distinguer globalement : - les sites de stationnements, - les itinéraires de randonnées (traités en Fiche Action 3), - les sites récréatifs.	Ces sites peuvent fait l'objet d'intervention de type création ou requalification de stationnement, signalétique, valorisation par des panneaux de type interprétation ou création d'itinéraire de découverte ou de lieu de repos. Ils peuvent également comprendre une partie préservation des milieux : mise en défends, canalisation de flux, sensibilisation, ...
Les sites et espaces naturels stratégiques Ce sont des sites avec une fréquentation très importante, généralement croissante où il existe d'importants enjeux environnementaux et sociaux liés à cette fréquentation (ex : APPB La Caume, Lac du Peirou, Les Opies, Les Baux-de-Provence).	Ils peuvent faire l'objet de véritables projets structurants avec des parties : - préservation / valorisation, - réglementation environnementale, - évolutions des mobilités, - réglementation des stationnements, - traitement paysager.
Des zones naturelles sensibles avec des impacts spécifiques ou ponctuels de la fréquentation sur la biodiversité ou les milieux naturels. Cela inclut notamment des sentiers passant près de zones de nidification on encore des zones de divagation et de diverticules de sentiers connaissant une forte fréquentation.	Ils peuvent l'objet d'aménagements, équipements, restrictions temporaires, communication ... Cela inclut tout particulièrement des zones de nidification ou des habitats fragiles.
Cas transversal des sites à neutraliser Les sites les plus sensibles, pour des raisons foncières, de sécurité, sociales ou d'impacts sur la biodiversité et les milieux naturels critiques doivent être fermés définitivement.	Ces fermetures peuvent être accompagnées par des mesures de restauration écologique, d'aménagement, type mise en défends, de signalétique claire et d'une communication proactive pour expliquer les enjeux.

b) Critères de sélection des sites à traiter

La sélection des sites devant faire l'objet d'intervention repose sur plusieurs critères stratégiques visant à garantir un aménagement équilibré, durable et cohérent du territoire tout en préservant les espaces naturels.

La hiérarchisation des sites est donc en lien direct avec les enjeux répertoriés dans la phase précédente. Cela peut donc correspondre à :

- **Des sites présentant des urgences écologiques et ou des problématiques particulières** comme des :
 - o risques environnementaux forts (destruction de milieux, impacts forts sur la biodiversité) ;
 - o risques sécuritaires (stationnement dangereux, instabilité de terrains, saturation de certains points, ...) ;
 - o impacts sociaux importants : sites surfréquentés, problèmes d'accessibilité, conflits entre usagers et riverains.

- **Des sites permettant une meilleure répartition des fréquentations sur le territoire et/ou une meilleure répartition annuelle comme des :**

- espaces permettant de répartir la fréquentation et d'améliorer les fonctionnements sur l'ensemble du territoire des Alpilles ;
- lieux pouvant offrir des expériences intéressantes sur des saisons critiques comme le printemps (sur les sites où il existe des impacts avérés) ou l'été (dans les espaces soumis au risque incendie).

Ces sites doivent cependant faire l'objet d'une étude préalable en interne pour établir les principes de capacité de charge, la résilience de la biodiversité, la capacité de la collectivité à gérer l'entretien et les équipements.

c) Créer un tableau de programmation accessible à tous

Réaliser une base de programmation partagée (c'est-à-dire concertée avec les communes, intercommunalités et le Département) pour donner une lisibilité au niveau du territoire.

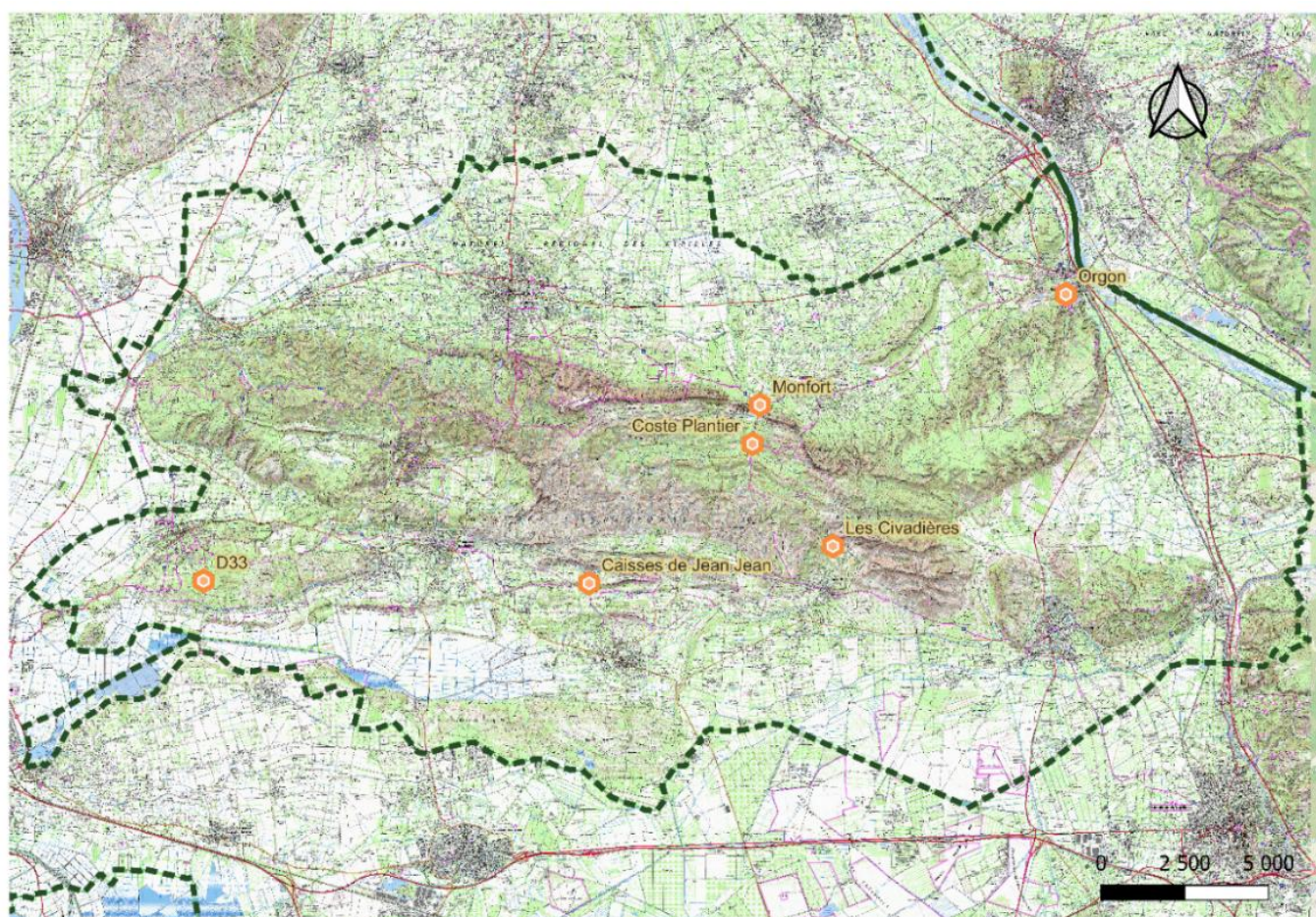
- **2 niveaux d'intervention visualisables :**

- Niveau I : phase préalable (EP ou APS, définit ce qui va être fait et estime le montant).
- Niveau II : phase de technique, phase de travaux, MOE, ...

- **Créer un tableau de suivi sur la base de la programmation actuelle d'intervention**

Nom du site	Typologie de site	Niveau d'enjeux (1 à 5)			Niveau d'intervention	Type d'intervention	Type de financement envisagés	MO & MOE	Calendrier
		Envir	Sociaux	Territoriaux					

Projet d'interventions prévues à court terme



Action 2.5 : Rechercher les financements et effectuer le suivi des études et des travaux

a) Identifier et mobiliser les financements

Afin de garantir la mise en œuvre des interventions sur les sites naturels, il est essentiel d'identifier les sources de financement adaptées aux différents types d'aménagements. Plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés comme des **financements publics** et des **programmes européens**.

Il est également intéressant de commencer à explorer des financements différents comme des partenariats privés et mécénat : entreprises investies dans la RSE, fondations pour la préservation de la nature, ...

b) Suivre et coordonner les études préalables

Avant toute intervention, des études de terrain doivent être réalisées afin d'évaluer la faisabilité des projets et d'assurer leur cohérence avec les enjeux environnementaux et sociaux. Cela peut inclure des études préalables techniques, environnementales, foncières ou de la concertation. Elles aboutissent à définir un projet et des données de coûts de travaux.

c) Mettre en œuvre et suivre les travaux

Une fois les financements sécurisés et les études finalisées, la mise en œuvre des travaux suit un calendrier structuré en plusieurs phases :

- **phase de conception et passation des marchés ;**
- **phase de réalisation ;**
- **phase de suivi et d'évaluation.**

Une organisation du « qui fait quoi, de quelle manière et où » pour chaque réalisation est une étape indispensable au management des projets et des ressources humaines.

Dans ce cadre, la réalisation d'un « **Guide méthodologique et technique d'intervention sur les sites naturels fréquentés dans le Parc des Alpilles** » et d'un « **Guide d'aménagement des sites d'accueil du Parc des Alpilles** » permettra d'homogénéiser les traitements et les équipements des zones naturelles quel que soit le réalisateur du projet et des travaux.

Comment faire ?

- Traduire ces éléments dans les tables attributaires de la base de données du Parc (cf. Fiche Action 1) :
 - o **Avoir des champs normalisés** dans les **tables attributaires** pour intégrer les types **d'espace, site, itinéraire** (valeurs codées pour homogénéiser), les **critères d'analyse** (sensibilité écologique, fréquentation, vulnérabilité...), les **niveaux d'enjeux et d'intervention**.
 - o Compléter les tables attributaires actuelles sous SIG.
 - o **Développer un script Python sur QGIS** pour automatiser l'affectation des niveaux d'enjeux en fonction des valeurs des critères.
 - o Matérialiser visuellement la sensibilité des sites sur cartographie.
- Réaliser un « **Guide méthodologique et technique d'intervention sur les sites naturels fréquentés dans le Parc des Alpilles** » dans lequel on retrouvera les définitions des types de sites, des enjeux et les descriptifs d'intervention ainsi qu'un « **Guide d'aménagement des sites d'accueil du Parc des Alpilles** ».
- Proposer un **Tableau de programmation d'intervention sur les sites** pour les prochaines années co-construit avec les communes, intercommunalités et le Département et prenant en compte les différentes catégories d'espaces et de sites.

4. Moyens humains et financiers à mobiliser

4.1. Moyens humains

a) Pour la partie analyse, hiérarchisation et gestion de données SIG

Évolution du poste de Chargé(e) de mission 'Fréquentation' : identique à Fiche Action 1.

Appui ponctuel d'expertise externe :

- Lancer une **mission d'assistance technique spécialisée** identique à Fiche Action 1.
- L'appui à la **formalisation du Guide méthodologique et technique** d'intervention.

b) Pour la partie programmation des interventions et suivi des travaux

Mobilisation d'un(e) Chargé(e) de mission Parc sur les projets d'aménagement

- Suivi de la programmation territoriale des interventions.
- Animation de la concertation locale.
- Coordination du montage des dossiers techniques et financiers.
- Possibilité d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les communes à faibles ressources.

Partage du suivi technique des travaux avec les partenaires compétents

- Communes ou intercommunalités selon leur compétence.
- Département pour les sites d'intérêt départemental.
- Appui technique ponctuel par le Parc.

4.2. Moyens financiers

a) Pour la partie Analyse & Données

- Mobilisation des ressources internes (déjà prévues - Fiche Action 1).
- Budget prévisionnel pour prestations ou formations ponctuelles : 10 000 – 20 000 €.

b) Pour la partie Études & Travaux

Financement par combinaison de :

- programmes régionaux ;
- actions départementales.
- fonds européens (FEDER, FEADER, LIFE, INTERREG).
- autres dispositifs de soutien (DSIL, DETR, appels à projets biodiversité ou trame verte et bleue).

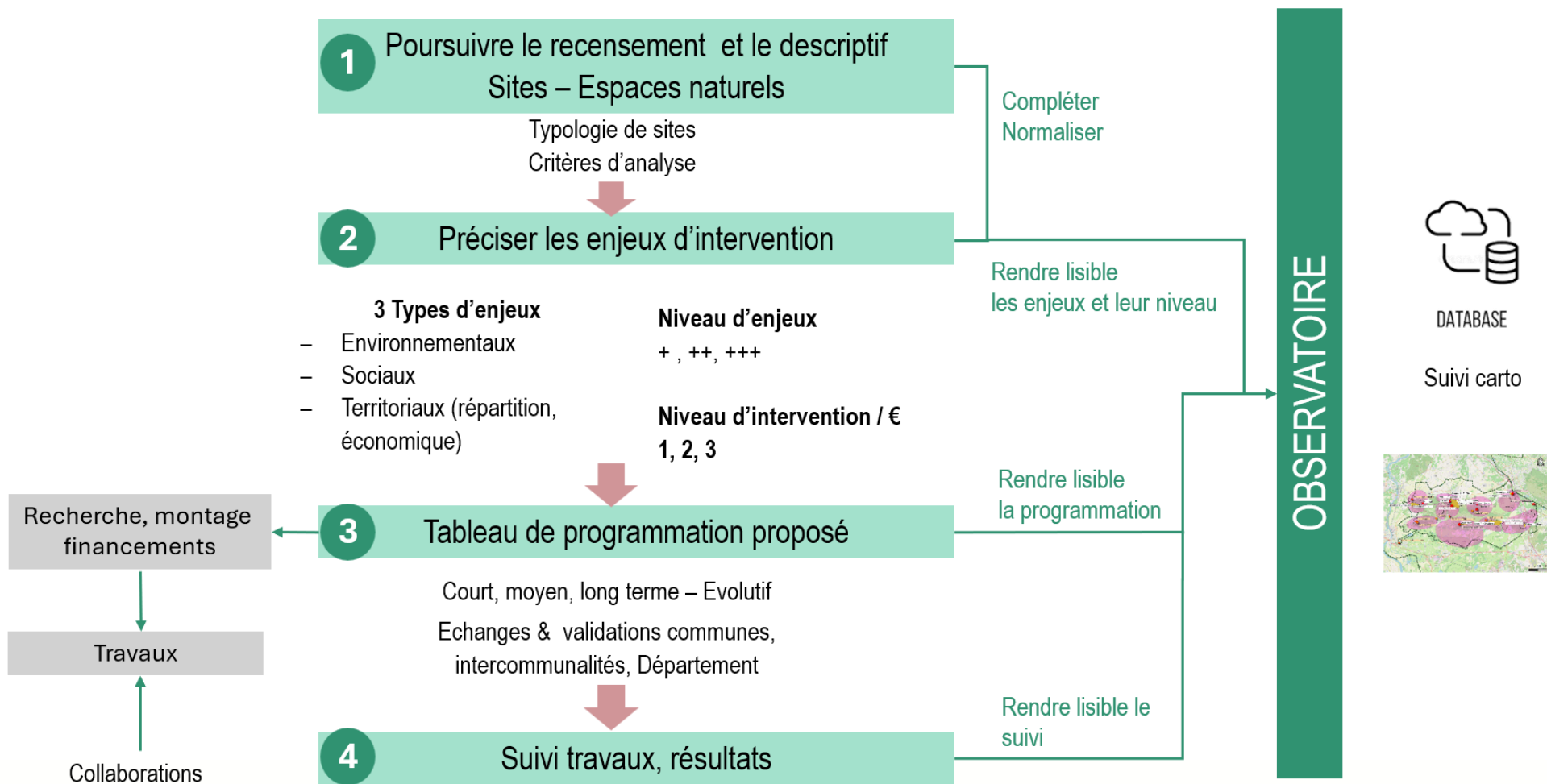
4.3. Maîtrise d'ouvrage

Volet	Maître d'ouvrage pressenti
Données, Observatoire, cartographie stratégique	Parc
Études préalables générales ou sur sites sensibles	Parc ou co-pilotage avec collectivités
Travaux d'aménagement	Communes, Intercommunalités ou Département
Appui technique / AMO	Parc (sur demande)



FICHES ACTIONS

Fiche 2 : Adapter les interventions sur les sites naturels fréquentés aux nouveaux contextes



FICHE ACTION 3 - Affirmer des réseaux d'itinéraires « officiels » et lutter contre les divagations

Face à la prolifération d'itinéraires non balisés, sur des fonciers privés et aux multiples impacts, il est essentiel de consolider un réseau d'itinéraires et de sites « officiels » adaptés aux pratiques variées. Il est important également de diminuer les sentes sauvages pour encadrer les usages, réduire les divagations et protéger les milieux naturels.

1. Contexte

Depuis 2012, d'importants efforts ont été engagés pour structurer, baliser et faire connaître des réseaux d'itinéraires pédestres, souvent en lien avec des thématiques environnementales et patrimoniales. De plus une action importante a également été conduite pour les itinéraires cyclo, vtt et gravel grâce aux projets LEADER.

Toutefois, en parallèle de ces initiatives officielles, la prolifération de sentes sauvages et d'itinéraires non contrôlés (issus par exemple des sites internet communautaires) a commencé à poser de multiples problèmes. Ces sentiers non planifiés accélèrent l'érosion des sols, endommagent la végétation et perturbent les habitats naturels. Ils favorisent une fréquentation anarchique, posant des problèmes de sécurité et de stationnement, notamment sur des terrains privés.

L'essor rapide de nouvelles pratiques sportives, telles que le vélo tout-terrain à assistance électrique (VTAE) et le trail, exerce une pression supplémentaire sur les itinéraires existants et leurs écosystèmes voisins. Ces disciplines, en forte expansion, génèrent aussi des conflits d'usage entre randonneurs, vététistes et autres usagers des espaces naturels.

Face à ces évolutions, la révision en cours du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et son intégration au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) visent à mieux structurer les parcours et à adapter leur gestion aux nouvelles pratiques, tout en garantissant la préservation des milieux naturels. Dans cette logique, le Parc naturel régional des Alpilles travaille également à l'organisation d'un réseau cyclable dédié aux différentes pratiques du VTT, du VTAE et du gravel. Cette structuration s'accompagne d'une recherche de financements pour développer les infrastructures nécessaires et améliorer l'accueil des pratiquants tout en maîtrisant les effets de la fréquentation.

2. Objectifs

2.1. Rappel des 5 objectifs stratégiques du Schéma de gestion de la fréquentation

1	Diminuer les impacts environnementaux et sociaux	5 OBJECTIFS
2	Mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace	
3	Limiter les divagations des visiteurs dans les espaces naturels	
4	Améliorer le comportement des visiteurs dans les espaces naturels	
5	Favoriser des retombées économiques durables sur le territoire	

2.2. Quels résultats attendre de la Fiche Action 3 pour ces objectifs

C'est une action principalement d'aménagement et de mise en valeur des itinéraires. Elle permet de concourir fortement aux objectifs 1,2,3 et 5. Son impact est plus partiel pour l'objectif 4 d'abord lié à des actions de communication.



2.3. Objectifs opérationnels de la Fiche Action 3

- Favoriser la mise en place de schémas et de réseaux officiels balisés et bien diffusés pour les principales activités :
 - o la **randonnée pédestre** (balades et randonnées),
 - o le **vélo** (VTT-AE, Gravel, cyclotourisme),
 - o le **trail**,
 - o les **sites d'escalade et leurs accès**,
 - o les **balades équestres**.
- Renforcer le traitement et l'information sur le « hors sentiers officiel ». Renforcer ou créer des réseaux « officiels » permet de définir « à l'inverse » des itinéraires qui ne sont pas conseillés ou qui sont interdits à l'utilisation pour différentes raisons (écologiques, foncières, de sécurité...).
- Pérenniser ces réseaux en matière d'entretien et de balisage.

3. Actions à entreprendre

Pour proposer une offre écologiquement et foncièrement maîtrisée, ces réseaux « officiels » doivent s'appuyer sur :

- **un foncier maîtrisé** : étude des statuts de propriété et négociations avec les propriétaires publics et privés ;
- **des enjeux écologiques mineurs** ;
- **des balisages clairs et entretenus** : respect des normes de signalétique et mise en place d'un programme de maintenance et d'entretien ;
- **des infrastructures adaptées et entretenues** : signalétique d'information et de sensibilisation, de positionnement, parkings, etc. ;
- **des cartes et informations actualisées et diffusables** : version papier et numérique (site web, applications, panneaux d'informations) ;
- **une collaboration étroite avec le Département, les Intercommunalités, les Communes et les Fédérations** pour une action et une gouvernance efficace.

Action 3.1 : Renforcer le réseau pédestre officiel

- **Reprendre en concertation l'ensemble de l'existant** pour en faire un réseau cohérent maîtrisé foncièrement, balisé et entretenu complémentaire au PDIPR et autres circuits actuels.
- **Rappel des principes établis avec la CLESI sur les bases suivantes** :
 - o une boucle dans chaque commune,
 - o les communes reliées entre elles, un tour des Alpilles et un départ possible de chaque village.
- **Réaliser une étude de l'existant pour identifier l'état des itinéraires actuels, le foncier et le réglementaire et évaluer les possibilités d'utilisation.**
- **Etablir un schéma** intégrant les différents types d'itinéraires sur les bases des principes de la CLESI en collaboration avec le Département, les Intercommunalités, les Communes, la Fédération.
- **Sélectionner les itinéraires prioritaires** à conserver ou à requalifier, en intégrant les enjeux de biodiversité et de surfréquentation.

Comment faire ?

- Réalisation de l'étude sous forme de stage (de 4 à 6 mois) pour définir l'état actuel et réaliser l'étude foncière.
- Créer un Copil de projet.
- Définir un schéma partagé de randonnée pédestre à l'échelle des Alpilles (PDIPR + autres itinéraires officiels) en mode projet à l'intérieur du Parc.

Action 3.2 : Définir et mettre en place le schéma cyclable balisé et ses conditions d'entretien

- Structurer un réseau de voies balisées pour le VTT, VTT-AE, le Gravel et le cyclotourisme dans le cadre du programme Leader.
- Définir un réseau officiel VTT – Gravel en collaboration avec les acteurs territoriaux (EPCI, Communes, ONF, FFC...).
- Réaliser le panneau et balisage des circuits.
- Fixer les responsabilités et moyens pour l'entretien régulier (balisage, nettoyage).
- Obtenir la labellisation FFC et mettre en place le mode de gestion.
- Développer une communication sur les itinéraires.

Comment faire ?

- Travailler sur le programme Leader pour obtenir les financements.
- Recruter un(e) chargé(e) de mission.
- Travailler en mode projet à l'intérieur du Parc.
- Avoir un Copil représentatif des acteurs.

Action 3.3 : Définir les projets de réseaux de trail et de réseaux équestres

a) Le réseau de trail

A plus long terme, concevoir un réseau officiel de sentiers pour le trail intégrant les enjeux écologiques et sportifs.

- **Identifier les itinéraires les plus adaptés** en fonction du relief, de l'intérêt paysager et des pratiques existantes et en intégrant les enjeux de biodiversité et de surfréquentation.
- **Déterminer les niveaux de difficulté** (vert, bleu, rouge, noir) pour structurer une offre adaptée à tous les publics.
- **Prévoir des équipements spécifiques** : balisage adapté, points d'eau, parkings dédiés, applications de suivi GPS.
- **Sensibiliser à la cohabitation avec les autres usagers** (randonneurs, VTTistes, cavaliers).
- **Le réseau peut être labellisé Stations de Trail®**, développé par Réseau Outdoor Experiences (anciennement Raidlight-Vertical). Ce réseau fédère plusieurs destinations avec un cahier des charges précis.

Comment faire ?

- Etude d'opportunité sur la création d'un réseau de trail.
- Prendre en compte les labellisations existantes.
- Définir le réseau avec des spécialistes comme la FFA (*)

(*) L'activité du **trail running** en France dépend principalement de la **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**. C'est cette fédération qui régit les règles officielles du trail en compétition, encadre les clubs et délivre les licences pour les coureurs souhaitant participer à des événements officiels.

b) Le réseau équestre

Face à une demande de cavaliers (notamment touristes avec leur propre cheval) et à la présence de plusieurs centres équestres, notamment à Fontvieille, il peut être judicieux, dans une vision de long terme de structurer également un **réseau de balades équestres**. Le projet pourrait s'inscrire aussi dans une dynamique plus large, avec un possible raccordement à la **Route d'Artagnan**.

Étapes clés

1. **Identifier les itinéraires adaptés** : foncier, accessibilité, sol, paysages, absence de sensibilité écologique ou de conflits d'usage.
2. **Qualifier les parcours** selon leur niveau de difficulté (relief, distance, technicité).
3. **Prévoir les aménagements** : parkings vans, abreuvoirs, barres d'attache, balisage normé.
4. **Assurer la cohabitation** avec randonneurs, VTT, trailers (signalétique partagée, sensibilisation).
5. **Valoriser le réseau** : cartographie, lien avec les hébergements et l'offre touristique.

Partenaires mobilisables

- Centres et clubs équestres, cavaliers et associations locales.
- Comité Départemental Equestre, Département (PDESI), Parc, Communes, Intercommunalités.
- FFRandonnée, clubs VTT.
- Offices de tourisme, hébergeurs, Fédération Française d'Equitation.

Mise en œuvre

- **Étude d'opportunité** portée par le Parc avec le CDE et le Département.
- **Co-construction avec les acteurs équestres**.
- Possibilité d'**intégration à des itinérances régionales ou européennes** (ÉquiLiberté, Route d'Artagnan).

Action 3.4 : Neutraliser les parcours « non officiels »

Cette partie a un lien direct avec la Fiche Action 2 et les opérations à conduire. Ces dernières doivent être intégrées dans le tableau de programmation des actions.

Les opérations à conduire sont les suivantes :

- **Définir, grâce à l'Observatoire, les zones avec des forts enjeux écologiques** avec de nombreuses traces diffuses et une forte fréquentation.
- **Prévoir dans le cadre de la programmation de la Fiche Action 2 un ensemble d'actions physiques** (mise en défends, renaturation, panneaux de communication engageante ...). Ces méthodes d'intervention se trouveront dans les guides techniques évoqués dans les fiches actions.
- **Prévoir un ensemble d'actions numériques** en les faisant disparaître de certaines applications, par exemple : corrections d'interventions sur Open Street Map.
- **Prévoir une sensibilisation des visiteurs** à l'importance de suivre les itinéraires balisés pour préserver les habitats naturels.

Comment faire ?

- Définir les types d'interventions à conduire dans le « [Guide méthodologique et technique d'intervention dans les différents sites naturels fréquentés dans le Parc des Alpilles](#) ».
- Préciser les zones les plus exposées (enjeux forts et important réseaux de sentes).
- Prévoir un [tableau de programmation](#) des actions à entreprendre qui complètent le tableau utilisé pour la Fiche Action 2.

Action 3.5 : Finaliser l'action sur les circulations motorisées

Le travail réalisé de schéma pour les véhicules motorisés et ses applications concrètes réglementaires et de fermeture des pistes a permis de faire évoluer très favorablement la situation. Cependant, ce projet est encore incomplet et demande à être finalisée en termes de réglementations.

Rappel : il faut avoir procédé à la fermeture des chemins qui sont situés dans des espaces naturels identifiés fragiles ou très fragiles (3 ans après validation de la Charte / 6 ans, cas par cas).

Comment faire ?

- Réalisation de l'étude pour définir l'état actuel et réaliser l'étude foncière (lien action 1) :
 - o Recrutement d'un prestataire ou stagiaire 4 à 6 mois (profil : aménagement du territoire, SIG, environnement).
 - o Analyse des données existantes : statut juridique et foncier des chemins concernés, zonage des espaces naturels fragiles, état d'entretien et fréquentation des voies.
 - o Cartographie SIG.
- Assistance technique et juridique pour accompagner les communes dans la mise en œuvre des réglementations.

Action 3.6 : Définir précisément le rôle de chaque acteur et une doctrine « Alpilles »

a) Pendre en compte les compétences de chacun en matière d'itinéraires

- **Le Département des Bouches-du-Rhône**
 - o Gère le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).
 - o Assure la coordination des GR®, voies vertes, et itinéraires structurants (type EuroVelo).
 - o Peut intervenir en cofinancement ou assistance technique pour certains aménagements locaux.
- **Les Intercommunalités**
 - o Communauté d'agglomération Terre de Provence Agglomération (TPA) : a engagé une démarche pour prendre la compétence "aménagement et entretien des itinéraires de randonnée" sur son territoire. Elle souhaite structurer un réseau cohérent et durable.
 - o Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) : n'a pas à ce jour pris officiellement cette compétence ; des actions sont cependant conduites au cas par cas sur la base des projets communaux.
 - o Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire Pays d'Arles : la compétence n'a pas été précisée pour le moment dans le cadre de cette stratégie, des retours formels restent attendus.
 - o Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) : à ce jour, aucune position officielle n'a été communiquée sur la coordination des itinéraires de randonnée ou leur portage administratif.
- **Les Communes**
 - o Sont responsables de la sécurité des usagers, de l'entretien courant (débroussaillage, petite maintenance) et des aménagements de proximité.
 - o Peuvent gérer directement les voies communales, chemins ruraux ou sentiers selon leur domanialité.
 - o Leur implication est déterminante pour le suivi des usages, les plaintes des riverains et usagers, ainsi que pour la cohérence locale des tracés.
- **Le Parc naturel régional des Alpilles**
 - o Porte la stratégie territoriale d'organisation des itinéraires et de la fréquentation.
 - o Garantit la cohérence avec les enjeux écologiques, paysagers et patrimoniaux.
 - o Apporte une expertise technique, coordonne les outils communs (cartes, SIG, communication), anime le réseau d'acteurs.
- **Les Fédérations sportives (FFRandonnée, FFC, FFA, FFME, etc.)**
 - o Apportent leur expertise technique sur le balisage, la sécurité, la classification des itinéraires.
 - o Peuvent labelliser des Parours (type base VTT, station trail).
 - o Participent à l'animation territoriale à travers leurs clubs et leurs réseaux bénévoles.

À NOTER : Intercommunalités et réseaux de sentiers

Une intercommunalité peut exercer – ou exerce déjà selon les cas – la compétence de création et de gestion de réseaux de sentiers.

Pour les **Communautés de communes**, cela nécessite une prise de compétence explicite (au titre du tourisme, du sport, de la mobilité douce et ou de la voirie) avec transfert de compétences des communes vers l'intercommunalité (en général pour un réseau de sentiers bien défini et dans le cadre d'une CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Pour les **Communautés d'agglomération** ou **Communautés urbaines et Métropoles**, certaines de ces compétences peuvent être automatiquement transférées ou obligatoires.

L'exercice de cette compétence permet alors à l'intercommunalité :

- d'élaborer des **schémas directeurs ou plans intercommunaux d'itinéraires** (randonnée, VTT, équestres, etc.) ;
- d'endosser la **maîtrise d'ouvrage d'aménagements** (création, balisage, signalétique, équipements, etc.) ;
- d'organiser la **mutualisation de l'entretien**, la **gestion** et la **promotion** des sentiers (outils de communication, événements, signalétique touristique, etc.).

b) Elaborer un document de référence sur la manière de concevoir les schémas, de traiter les sentiers et la signalétique et sur le « Qui fait quoi ? » de manière opérationnelle.

Un travail de dialogue interterritorial sera nécessaire pour clarifier les périmètres de compétence, organiser la coordination technique et envisager des modalités de cofinancement ou de portage partagé.

Comment faire ?

- Avoir des discussions bilatérales avec chacun des acteurs EPCI, Communes, Fédérations afin d'identifier les attentes, les contraintes et les capacités d'intervention de chaque acteur (rencontres individuelles, clarification sur les compétences actuelles et les besoins afin de faciliter la structuration d'un cadre commun.
- **Organiser un temps de travail collectif** réunissant tous les acteurs (Département, EPCI, Communes, Fédérations, Parc) pour partager les constats, identifier les convergences et co-construire une proposition claire de répartition des rôles (entretien, aménagements, signalétique, etc.) sur le territoire du Parc.
- Traduire dans un document diffusable [« Guide méthodologique et technique d'intervention dans les sites naturels fréquentés du Parc des Alpilles »](#) les éléments techniques et un **« Qui fait quoi »** dans les Alpilles **structuré par thématique** : entretien, aménagements, financement, sécurité, signalétique.

4. Moyens humains et financiers à mobiliser

4.1. Moyens humains

a) Pour la partie études, planification et programmation

Mobilisation du/de la Chargé(e) de mission fréquentation

- Dédier du temps spécifique à la programmation des réseaux d'itinéraires (pédestres, cyclo, équestres, trail).
- Animation des concertations avec les collectivités, les gestionnaires et les fédérations sportives.
- Coordination des recherches de financements croisés (intercommunal, régional, européen).
- Suivi des études préalables et des projets pilotes.

Recrutement spécifique dans le cadre du projet vélo (Programme LEADER)

- Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission dédié(e) à la structuration du réseau cyclable sur le territoire.
- Pilotage des actions transversales vélo : signalétique, services, concertation, interconnexion avec les réseaux départementaux et régionaux.

Mobilisation temporaire d'un(e) stagiaire

- Stage de 6 mois pour réaliser une étude foncière et un état des lieux des itinéraires existants (pédestres, motorisés).
- Appui à la mise à jour des données SIG et à la documentation des statuts juridiques des chemins.

Appui externe / expertise technique

- Accompagnement pour la rédaction de la partie du guide technique concernant les réseaux d'itinéraires : balisage, critères de hiérarchisation, méthodes de concertation.

b) Pour la partie travaux

- Répartition de la maîtrise d'ouvrage à définir selon la nature de l'itinéraire et les compétences locales (Commune, Intercommunalité, Département).
- Possibilité d'intervention ponctuelle du Parc en AMO pour des études ou appels d'offres de balisage, création ou réhabilitation.

4.2. Moyens financiers

a) Pour les études et la planification

- Ressources internes.
- Mobilisation de financements LEADER pour le projet vélo.
- Financements croisés à rechercher pour les autres projets.

b) Pour les travaux d'aménagement

- Financements croisés à rechercher : action départementale (aménagements de randonnée, infrastructures cyclables).
- Programmes régionaux (Plan Vélo, schéma vert).
- Fonds européens (FEADER, Interreg, FEDER).
- Appels à projets nationaux (mobilités douces, écotourisme, trame verte et bleue).

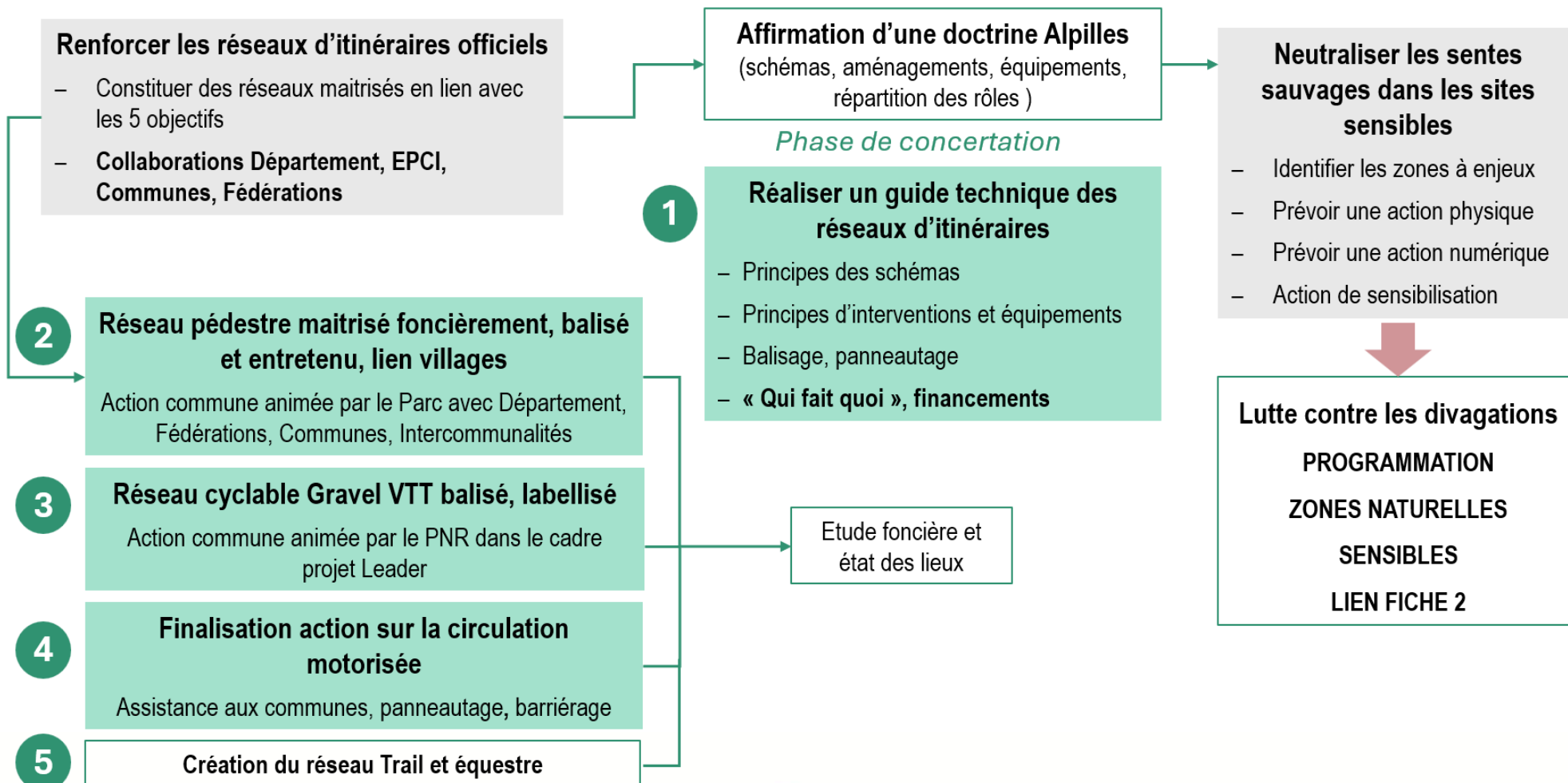
4.3. Maîtrise d'ouvrage

Volet	Maître d'ouvrage pressenti
Études générales et schéma des réseaux	Parc
Projets vélo (Programme LEADER)	Parc
Études foncières ou SIG	Parc
Travaux d'aménagement ou balisage	Communes, Intercom ou Département selon les tronçons
Appui technique / AMO	Parc (à la demande)



FICHES ACTIONS

Fiche 3 : Affirmer des réseaux d'itinéraires « officiels » et lutter contre les divagations



ACTION 4 – Faire évoluer la communication pour les visiteurs des espaces naturels

1. Contexte

Le Parc naturel régional des Alpilles mène depuis plusieurs années une action soutenue en matière d'information et de communication sur les espaces naturels et leur préservation. Une large gamme de supports a été développée, incluant des guides, des cartes et des topoguides, qui permettent d'accompagner les visiteurs dans leur découverte du territoire. Parallèlement, le site internet du Parc ainsi que la plateforme Chemins des Parcs jouent un rôle central dans la diffusion des informations essentielles aux pratiquants d'activités de pleine nature. La signalétique sur site, notamment les panneaux informatifs, contribue également à sensibiliser le public directement sur le terrain. Enfin, un travail de sensibilisation important est réalisé auprès des visiteurs, des jeunes et des scolaires pour encourager une approche respectueuse de l'environnement.

Toutefois, l'évolution des profils de visiteurs et des pratiques en plein air complexifie la transmission d'un message universel et adapté à tous. La diversité croissante des usagers et des pratiques s'accompagne d'une disparité dans la sensibilité à l'environnement et la compréhension des enjeux de préservation. Certains comportements inadaptés peuvent nuire à la sécurité et au milieu naturel, nécessitant une communication plus claire et plus ciblée sur les itinéraires balisés, les réglementations en vigueur et les restrictions temporaires. Un besoin spécifique a également été exprimé pour améliorer l'information sur les autres sites accessibles en fonction des restrictions éventuelles.

Enfin, la demande pour une information en temps réel s'accroît, notamment sur les conditions météorologiques, les risques d'incendie, la chasse ou le pastoralisme. La question du maintien permanent des alertes incendie sur le territoire soulève un enjeu de lisibilité et de compréhension des usagers, face au risque de banalisation de l'information. Dans ce contexte, l'évolution des outils de communication du PARC doit permettre d'améliorer la réactivité et la pertinence des messages diffusés, en intégrant de nouveaux canaux et formats adaptés aux attentes des visiteurs.

2. Objectifs

2.1. Rappel des 5 objectifs stratégiques du Schéma de gestion de la fréquentation

1	Diminuer les impacts environnementaux et sociaux	5 OBJECTIFS
2	Mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace	
3	Limiter les divagations des visiteurs dans les espaces naturels	
4	Améliorer le comportement des visiteurs dans les espaces naturels	
5	Favoriser des retombées économiques durables sur le territoire	

2.2. Quels résultats attendre de la Fiche Action 4 pour ces objectifs

C'est une action principalement de communication et de sensibilisation qui doit donc concourir fortement à l'objectif 4. Son impact sera indirect et plus partiel pour les objectifs 1,2,3 et 5.

4

Faire évoluer la communication pour les visiteurs des espaces naturels

1 2 3 4 5

- ☒ Participe fortement à atteindre l'objectif
- ☐ Participe à atteindre l'objectif
- ☐ Ne participe pas à atteindre l'objectif

2.3. Objectifs opérationnels de la Fiche Action 4

- Faire évoluer les principes de la communication.
- Mettre en place un écosystème de communication avec un plan partagé.
- Renforcer les actions numériques et les informations en temps réel du Parc.

3. Actions à entreprendre

Il y a une nécessité à moderniser les principes de la communication et de l'information en fonction des nouveaux comportements des visiteurs (numérique, temps réel, méconnaissance de la nature, accès facile à d'autres canaux d'information type sites collaboratifs).

Des collaborations plus affirmées avec l'ensemble des acteurs locaux (communes, intercommunalités, OT, associations, professionnels du tourisme...) sont également à mettre en place autour « d'écosystèmes de communication sur les espaces naturels ».

Action 4.1 : Etablir les bases d'une communication territoriale commune modernisée et plus engageante

a) Définir les principes de la communication sur les Alpilles

Pour assurer une communication cohérente et efficace sur le territoire, il est essentiel de développer une **doctrine de cohérence territoriale** partagée par tous les acteurs en termes de communication. Cela repose sur :

- **Des principes graphiques modernisés** : harmonisation et inspiration visuelle des graphismes notamment des pictos.
- **Homogénéisation et répétition des messages** : assurer une unité de discours et avoir des messages clairs et partagés à porter.
- **Communication en temps réel** : diffusion rapide et adaptée des informations selon les besoins, capacité à communiquer les informations en temps réel.
- **Différenciation des approches** : adapter la communication selon qu'elle vise à inspirer ou à réglementer.
- **Utilisation accrue du numérique** : valoriser les outils digitaux pour maximiser la portée et l'interactivité des messages.
- **Techniques d'engagement** : favoriser la participation et l'adhésion des publics grâce à des méthodes interactives.

Ces principes visent à renforcer la compréhension du public, la gestion durable ainsi que l'attractivité du territoire.

Comment faire ?

Réaliser un document [Cadre de communication dans les Espaces naturels des Alpilles](#)

- Développer 5 à 7 messages spécifiques Alpilles avec différents niveaux de textes possibles, ce sont des messages à relayer tout le temps par les différents acteurs (inspiration [Leave no trace](#)).
- Moderniser les pictos de la signalétique en adoptant des formats très visuels en distinguant ce qui est interdit (qui doit figurer sur une partie à part) et ce qui peut inspirer les visiteurs pour aider la nature.
- Fixer les principes d'utilisation des QR codes sur les documents notamment pour communiquer en temps réel (objectif principal faciliter l'accès à l'information en temps réel et améliorer l'interaction avec les visiteurs).
- Fixer les propositions d'engagement : proposer une possibilité d'engagement avec différents niveaux. Par exemple :
 - o engagement individuel basique ("Je suis un visiteur responsable"),
 - o engagement communautaire ("Je participe à la protection des Alpilles"),
 - o engagement actif ("Je deviens acteur de la préservation").

Action 4.2 : Développer une communication en collaboration

Pour garantir une communication efficace et homogène sur l'ensemble du territoire, il est essentiel d'adopter une approche collective impliquant tous les acteurs concernés. Cette approche collaborative permet d'améliorer l'impact des actions de communication, d'harmoniser l'image du territoire et d'optimiser l'expérience des visiteurs.

- **Travailler ensemble** : renforcer la coopération entre le Parc, les Communes, les Intercommunalités, le Département, la Région, les offices de tourisme, les associations locales et les habitants.
- **Principes partagés** : partager un **guide de communication** commun définissant les messages clés, la ligne éditoriale et les bonnes pratiques.
- **Feuille de route annuelle** : préciser les rôles et actions de chaque acteur pour assurer une organisation claire et efficace.
- **Garantir une communication fluide et cohérente** tout au long du parcours visiteur (avant, pendant et après la visite) en alignant les stratégies entre les différents acteurs.

A noter

- **Les offices de tourisme et bureaux d'informations touristiques partenaires peuvent être d'excellent relais de la communication sur la fréquentation des espaces naturels** comme ceux d'Alpilles en Provence, d'Arles et Cœur de Provence ou encore de Terre de Provence Tourisme. Elles peuvent contribuer à la diffusion des messages auprès des habitants et des visiteurs, notamment à travers des actions de terrain et des événements.
- **Les communes** peuvent relayer vers les habitants et les professionnels un ensemble d'informations et messages notamment par leur journaux locaux.
- **Les intercommunalités** jouent un rôle structurant dans la coordination de la communication territoriale. Elles peuvent :
 - o harmoniser les messages à l'échelle de leur bassin de vie ;
 - o appuyer les actions des offices de tourisme en lien avec les politiques communautaires (mobilité, développement durable, tourisme...) ;
 - o intégrer les enjeux de préservation des espaces naturels dans leurs supports de communication et événements ;
 - o mettre à disposition leurs outils (sites web, magazines, newsletters) pour relayer les campagnes portées par le Parc vers les habitants ;
 - o favoriser la mutualisation des moyens et ressources entre les communes membres.
- **Le Département des Bouches-du-Rhône**, en tant que partenaire institutionnel, peut soutenir les campagnes de sensibilisation à l'échelle départementale et apporter des ressources techniques.
- **La Région Sud PACA**, en tant que partenaire institutionnel, peut soutenir les campagnes de sensibilisation à l'échelle départementale et apporter des ressources techniques.
- **Les associations locales** peuvent contribuer à la diffusion des messages auprès des habitants et des visiteurs, notamment à travers des actions de terrain et des événements.
- **Les habitants et les professionnels du tourisme**, en tant qu'ambassadeurs du territoire, leur implication est cruciale pour relayer les messages de sensibilisation et promouvoir une image cohérente des Alpilles.

Comment faire ?

- Prévoir dans le document [Cadre de communication dans les Espaces naturels des Alpilles](#) un « qui fait quoi » en matière de communication
- Avoir une [feuille de route annuelle](#) en termes de communication pour la fréquentation en espace naturel.

Action 4.3 : Renforcer l'usage du numérique et des données en temps réel de la part du Parc

Le développement de la communication numérique en temps réel est un enjeu stratégique pour le Parc naturel régional afin d'améliorer l'information des visiteurs et la gestion des flux. Cette évolution repose à la fois sur les ressources humaines disponibles et sur leur capacité à gérer ces outils techniques.

a) Modernisation des supports et adaptation aux nouveaux canaux de communication

- **Actualisation des données sur la plateforme Chemins des Parcs**, avec intégration des nouveaux itinéraires de randonnée, VTT et VTTAE pour garantir une information complète et à jour.
- **Élaboration d'outils cartographiques avec une optimisation de la lisibilité multicanale** : adaptation des contenus pour une consultation fluide sur site web, applis mobiles, QR codes sur site, etc avec :
 - o Une **carte touristique générale** intégrant les points d'intérêt du Parc dans les espaces naturels, construite selon les principes de communication partagés.
 - o Une **carte des itinéraires de randonnée** et une **carte des itinéraires VTT/VTTAE** associées à des informations pratiques et de sensibilisation.

b) Déploiement de l'outil Biodiv'Sports afin de sensibiliser les pratiquants

Contraintes à lever :

- **Seule la LPO peut conventionner avec les sites volontaires** pour que les données apparaissent dans l'application ; à ce jour, seuls quelques sites sont partenaires.
- **L'outil n'est pas en temps réel** et dépend du calendrier de saisie et de mise à jour mais l'affichage auprès des sites peut apparaître uniquement en période de sensibilité.
- Deux zones de sensibilité réglementaires (APPB et RNR) sont intégrées dans le périmètre du Parc, d'autres **zones de sensibilité espèces sont en cours de préparation**, mais **les contours ne sont pas encore tous cartographiés précisément**.
- Pour être créée, **chaque zone de sensibilité « espèce » doit être associée à une fiche espèce existante**. Dans le cas contraire, elle nécessite donc d'être créée au préalable et validée par la LPO, limitant ainsi l'intégration de nouvelles zones dans l'outil.
- L'affichage dans les applications partenaires comme **Visorando** est différent selon les sites : seules les données réglementaires sont automatiquement prises en compte, le reste dépend des accords avec les développeurs.
- **Pas encore d'intégration systématique dans les parcours existants**, car chaque plateforme décide de la manière dont les alertes ou messages sont affichés.

Pistes à suivre :

- Continuer à enrichir les périmètres de sensibilisation.
- Poursuivre la coordination avec les partenaires (LPO, Provence Tourisme, éditeurs d'applications, fédérations sportives...).
- Renforcer la maîtrise du contenu sur les plateformes gérées directement ou en lien avec le Parc, comme Chemins des Parcs, où une certaine latitude d'action existe.
- Engager des conventions de coopération technique pour améliorer la fluidité des mises à jour, la cohérence des messages et l'interopérabilité des outils numériques.

c) Développement de contenus vidéos immersifs et engageants

- **Renforcement de l'usage de vidéos inspirantes** pour diffuser les **bonnes pratiques** et sensibiliser les visiteurs de manière plus immersive.
- **Formats recommandés** :
 - o **Vidéos courtes et engageantes** adaptées aux réseaux sociaux.
 - o **Storytelling et témoignages** impliquant les gardes du Parc, les professionnels du territoire, les habitants, les enfants et les visiteurs.

- **Mise en avant d'expériences authentiques** pour susciter une adhésion émotionnelle et favoriser la transmission des messages environnementaux.
- d) Création d'une page d'information actualisée sur le site du Parc
 - Mise en place d'une **page dédiée "Infos importantes"** pour permettre aux visiteurs de **préparer leur sortie** dans les Alpilles.
 - **Rubriques proposées :**
 - **conditions météorologiques** et éventuelles restrictions liées au climat,
 - **risque d'incendie** et périodes de fermeture des massifs,
 - **calendrier des périodes de chasse** et zones concernées,
 - **mise à jour des itinéraires et cartes** (fermetures temporaires, détours),
 - **présentation des zones sensibles** nécessitant des précautions particulières,
 - **stationnement et accès** : informations sur les parkings disponibles et alternatives,
 - **réglementations locales** en vigueur pour garantir le respect de l'environnement,
 - **conseils pratiques** pour découvrir et éviter certains sites et organiser une visite responsable et respectueuse du territoire.
- e) Intégration d'outils numériques interactifs
 - **Déploiement de QR codes** sur les nouveaux panneaux, affichages informatifs et dans les supports print.
 - Permettre aux visiteurs **d'accéder en temps réel** par les QR codes aux informations à jour et essentielles liées (conditions d'accès, alertes environnementales, ...).

Comment faire ?

Automatiser en grande partie la page dédiée du site internet du Parc :

- Utiliser des flux de données externes pour l'actualisation automatique, récupérer des données en temps réel à partir de sources fiables.
- Relier les données cartographiques au SIT, à Chemins des Parcs ou certaines informations au SIG du Parc.
- Se fixer un temps de mise à jour par semaine pour des messages spécifiques ou des conseils.
- Faire connaître cette page sur tous les supports liés à la fréquentation et dans les Offices de tourisme.
- Vérifier le trafic pour corriger éventuellement les actions de communication.

4. Moyens humains et financiers à mobiliser

4.1. Moyens humains

- a) Mobilisation des ressources internes du Parc
 - Chargé(e) de mission Communication : pilotage global de la stratégie, coordination des outils, animation du réseau d'acteurs.
 - Chargé(e) de mission Fréquentation : articulation des messages avec les enjeux de gestion des flux et d'impact environnemental.
 - Service civique spécialisé en communication numérique : contribution à l'animation des réseaux sociaux, alimentation du site web, appui à la création de contenus visuels (QR codes, vidéos, etc.).
- b) Appui d'une agence de communication / graphisme
 - Prestation externe pour la réalisation ou la modernisation des supports graphiques (pictos, visuels, chartes).
 - Accompagnement à la rédaction du document cadre.
 - Production de vidéos immersives ou capsules de sensibilisation.

c) Coopérations renforcées avec les acteurs du territoire

- Offices de tourisme : relais d'information, actions de sensibilisation, diffusion sur les supports numériques et print.
- Communes et intercommunalités : diffusion via les canaux locaux (bulletins, panneaux, réseaux), appui à la signalétique.
- Associations et professionnels du tourisme : implication dans la diffusion, la sensibilisation sur le terrain et les contenus collaboratifs.
- Département et Région : appui aux campagnes à large diffusion, mutualisation des messages.

4.2. Moyens financiers

- Budget de fonctionnement Parc pour la gestion internet.
- Région et Département pour les campagnes de sensibilisation grand public.
- Fonds européens (LEADER, FEDER, LIFE) pour les outils numériques innovants.
- Appels à projets (biodiversité, mobilités douces, écotourisme).

Budget pour prestations externes : agences de communication, production vidéo, refonte graphique estimée entre 5 000 et 15 000 € par phase.

4.3. Maîtrise d'ouvrage

Volet	Maître d'ouvrage pressenti
Coordination générale de la stratégie de communication	Parc
Création des supports (visuels, vidéos, QR codes...)	Parc et prestataires externes
Animation collaborative avec les acteurs du territoire	Parc en lien avec OT, intercos et communes
Diffusion sur supports externes	Acteurs relais (OT, intercos, associations)



FICHES ACTIONS

Fiche 4 : Faire évoluer la communication pour les visiteurs des espaces naturels

Informer, sensibiliser

Une communication territoriale commune, modernisée et plus engageante

Principes graphiques modernisés
Homogénéisation et répétition des messages
Temps réel
Inspirer / règlementer
Numérique
Techniques d'engagement



OTI, Communes, Interco ...

Une communication en collaboration

Des principes de travail partagés (guide)
Une programmation rôles et actions de chacun

Aller vers plus de numérique et de temps réel

Information actualisée en temps réel
Opérations Chemin des Parcs et Biodiv'sports
Réalisation de vidéos « Ecoattitudes »

Cadre de la communication en espaces naturels

7 messages
Pictos modernisés
Règles de communication

Feuille de route annuelle

3 Site web Parc Page spécifique « préparer sa sortie »

CHEMINS
DES PARCS

BIODIV'SPORTS

Vidéos Eco-attitude du Parc
Actualisation supports

4 Politique QR codes Actualités

Supports papier
Panneaux

ACTION 5 – Pérenniser une présence humaine sur les sites naturels fréquentés

1. Contexte

Le Parc naturel régional des Alpilles a mis en place un dispositif structuré pour assurer une **présence active sur le terrain**, alliant **sensibilisation, surveillance et collecte de données** sur la fréquentation des espaces naturels :

- Les **Sentinelles du Parc**, financées par les communes, sont chargées de **sensibiliser les visiteurs au respect des milieux naturels** tout en réalisant des **enquêtes sur la fréquentation**.
- En période estivale, ce dispositif est renforcé par la **Garde Régionale Forestière (GRF)** qui assure une **présence continue et des actions de surveillance et sensibilisation au risque incendie**.
- Depuis 2024, un **garde assermenté** coordonne ces équipes et vient renforcer le **volet réglementaire**, garantissant une meilleure articulation entre sensibilisation et application des règles.
- La conservatrice de la RNR de l'Ilon a également des pouvoirs de police environnementale sur son site.
- Jusqu'à **quatre volontaires en service civique** peuvent également être mobilisés pour appuyer les missions de terrain et participer à la gestion des flux de visiteurs.
- En complément, depuis l'été 2023, une **garde montée de la gendarmerie** est déployée sur certains secteurs sensibles. Si cette présence constitue un atout en matière de **dissuasion, surveillance mobile et visibilité**, elle reste limitée par des **contraintes logistiques** (accueil des chevaux et des cavaliers, points d'attache, accès à l'eau...).

Le financement de ce dispositif repose sur une **combinaison de ressources** :

- **fonds propres** du Parc ;
- **soutien des communes** ;
- **subvention régionale** pour la GRF,
- et, ponctuellement, des **programmes spécifiques** (notamment européens, comme le projet LIFE Alpilles utilisé dans le passé).

Malgré cette organisation, la **présence humaine sur le terrain demeure insuffisante** au regard de l'évolution de la fréquentation et des enjeux de préservation. Il devient essentiel de :

- **pérenniser et optimiser** le fonctionnement du dispositif existant ;
- et de **développer des modalités flexibles** pour **renforcer la présence sur certaines périodes critiques** (vacances, week-ends prolongés, événements, pics saisonniers...).

2. Objectifs

2.1. Rappel des 5 objectifs stratégiques du Schéma de gestion de la fréquentation

1	Diminuer les impacts environnementaux et sociaux	5 OBJECTIFS
2	Mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace	
3	Limiter les divagations des visiteurs dans les espaces naturels	
4	Améliorer le comportement des visiteurs dans les espaces naturels	
5	Favoriser des retombées économiques durables sur le territoire	

2.2. Quels résultats attendre de la Fiche action 5 pour ces objectifs

C'est une action principalement de présence sur les sites naturels fréquentés (surveillance, observation et sensibilisation) qui va concourir fortement aux objectifs 1 et 4 et plus partiellement à l'objectif 3.

5

Pérenniser une présence humaine sur les sites naturels fréquentés

1 2 3 4 5

- ☒ Participe fortement à atteindre l'objectif
- ☒ Participe à atteindre l'objectif
- ☐ Ne participe pas à atteindre l'objectif

2.3. Objectifs opérationnels de la Fiche Action 5

- Améliorer la présence sur site.
- Développer la sensibilisation et la surveillance sur les sites à enjeux.

3. Actions à entreprendre

Action 5.1 : Pérenniser-optimiser les opérations et dispositifs en cours

Le dispositif actuel de présence sur le terrain repose sur **plusieurs catégories d'intervenants** : les **Sentinelles du Parc**, la **Garde Régionale Forestière (GRF)**, un **écogarde assermenté**, la **garde montée**, les **volontaires en service civique** et la conservatrice de la RNR de l'Ilon.

- Pour assurer **la continuité et l'optimisation de ces actions certaines opérations existantes peuvent être renforcées.**
- **Clarifier les financements**, en sécurisant les ressources issues des communes, de la Région et des programmes spécifiques comme le LEADER, et en recherchant de nouveaux cofinancements (État, fonds européens).
- **Communiquer vers les financeurs pour montrer les effets des politiques mises en place.**
- Améliorer la complémentarité des missions des équipes (sensibilisation, surveillance, collecte de données).
- **Valoriser et exploiter les données de fréquentation** : les données collectées par l'observation sont **cruciales pour ajuster les stratégies de surveillance et de gestion des flux.**

Action 5.2 : Explorer les pistes de mutualisation des moyens pour la surveillance

L'objectif est de **mutualiser les moyens humains et matériels** lorsque cela est possible pour accroître l'impact des actions sur le terrain afin de **mieux réguler les usages et faire respecter les réglementations en vigueur**. Cela concerne :

- les gardes départementaux ;
- la police municipale, rurale ;
- la garde montée ;
- la gendarmerie ;
- la police de l'environnement.

L'objectif est de mettre en place une coordination calendaire et territoriale des interventions, permettant de planifier la présence des différents services sur le terrain en fonction des périodes sensibles (week-ends, vacances scolaires, événements, pics saisonniers) et des secteurs à forte fréquentation. Cela permettrait :

- **de mutualiser les efforts**, en organisant des patrouilles conjointes ou complémentaires ;
- **d'optimiser la couverture du territoire**, en répartissant les acteurs selon leurs compétences et moyens ;
- **d'éviter les redondances**, en assurant une meilleure lisibilité des interventions pour les usagers ;
- **de faciliter les échanges d'informations**, notamment sur les constats, les infractions ou les problématiques émergentes.

Action 5.3 : Elargir les intervenants et créer un pool de bénévoles formés

Afin de **renforcer l'action sur le terrain et d'impliquer la population**, le développement d'un programme de bénévolat encadré permettrait d'intégrer des volontaires dans la sensibilisation et la gestion de la fréquentation.

- **Associer les acteurs privés et les fédérations** (fédération de chasse, fédération de randonnée, associations de sports de nature) pour favoriser une gestion intégrée de la surveillance et de la sensibilisation.
- **Faire appel aux habitants** volontaires en créant un statut et un encadrement.

Ce programme pourrait s'inspirer de dispositifs de bénévolat déjà éprouvés, en France comme à l'international. Sur le territoire national, des exemples comme les **Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF)** ou les **Réserves Communales de Sécurité Civile** montrent comment les citoyens peuvent être mobilisés localement pour contribuer à la surveillance, à la prévention des risques et à la sensibilisation du public dans les espaces naturels.

À l'international, des initiatives comme le **Programme de bénévolat du Parc national de Banff (Canada)** illustrent comment des volontaires peuvent être formés pour participer à l'accueil des visiteurs, à la transmission des bonnes pratiques, ou encore à la surveillance légère de l'environnement.

Ce type de programme, adapté aux réalités du Parc des Alpilles, pourrait constituer un **levier fort d'implication citoyenne**, tout en **renforçant la présence humaine sur le terrain**, notamment lors des périodes de forte fréquentation.

Comment faire ?

- Lancer une **campagne de mobilisation locale** en partenariat avec les associations et entreprises du territoire, voire les universités **pour recruter des bénévoles motivés**.
- **Créer un programme de formation dédié pour les bénévoles, les saisonniers et autres agents partenaires** : Mettre en place **des sessions courtes et interactives**, avec des modules sur l'écologie, la médiation, et les outils numériques, incluant des mises en situation sur site.
- **Développer une politique de relais terrain** : permettre aux bénévoles d'agir **sur site** (accueil, sensibilisation) et **en ligne** (réseaux sociaux, témoignages, événements virtuels), en leur fournissant des supports adaptés.
- **Mettre en place un cadre d'engagement clair** : définir des **missions précises et progressives**, avec des niveaux d'implication (ex. sensibilisation ponctuelle vs participation régulière) et un suivi régulier (réunions, formations continues).
- **Marquer une reconnaissance ou un statut** comme titre d'ambassadeur ou d'éco-agents bénévoles – écusson...

Rappel du cadre législatif français

Cadre législatif général applicable au bénévolat

- **Code de l'Environnement (Articles L333-1 et suivants)** : encadre les Parcs naturels régionaux (Parc) et définit leur rôle dans la gestion et la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.
- **Loi du 8 août 2016 relative au travail** : précise la distinction entre **bénévolat et travail dissimulé**, rappelant que le bénévolat doit être **libre, non rémunéré et sans lien de subordination**.
- **Circulaire du Premier ministre du 14 janvier 2010** : établit une **"Charte du bénévolat"**, rappelant les droits et devoirs des bénévoles et les responsabilités des structures les accueillant.
- **Code du Travail (Articles L. 8221-5 et suivants)** : définit la **distinction entre bénévolat et salariat**. Un bénévole ne doit pas être soumis à un lien hiérarchique, ni à des obligations comparables à celles d'un employé.

Spécificités juridiques du bénévolat dans les espaces naturels

Certaines missions de bénévolat en lien avec la sensibilisation dans les espaces naturels peuvent relever de cadres réglementaires spécifiques :

- **Code du Sport (Articles L. 322-1 et suivants)** : régit les activités sportives en milieu naturel et peut s'appliquer aux actions de sensibilisation qui incluent des pratiques sportives (ex. : randonnée accompagnée).
- **Code de l'Environnement (Articles L. 415-3 et suivants)** : fixe les sanctions liées aux infractions environnementales et précise le rôle des agents de sensibilisation.
- **Code Forestier (Articles L. 161-1 et suivants)** : concerne la protection des forêts et la prévention des incendies, notamment en lien avec les actions de bénévolat (CCFF).

Principales spécificités du bénévolat en espace naturel

- **Encadrement d'activités physiques** :
Si un bénévole accompagne des groupes dans le cadre de randonnées ou d'activités sportives (même de sensibilisation), il peut être soumis aux règles du **Code du Sport**.
→ Conséquence : l'organisateur doit vérifier les qualifications nécessaires et les responsabilités engagées.
- **Respect du Code de l'Environnement** :
Les bénévoles ne sont pas des agents assermentés. Ils peuvent informer ou sensibiliser, mais **ne peuvent ni verbaliser ni intervenir à titre réglementaire**.
→ Conséquence : leurs missions doivent être clairement définies pour éviter tout malentendu.
- **Intervention en milieux forestiers** :
Les actions de prévention (incendies, surveillance...) sont encadrées par le **Code Forestier**, notamment avec les **CCFF**.
→ Conséquence : les bénévoles doivent être intégrés dans des dispositifs formels, avec assurance et formation adaptées.

En résumé : le bénévolat en espace naturel est possible et utile, mais il nécessite un cadrage juridique rigoureux, des missions définies ainsi qu'une intégration dans des dispositifs existants pour sécuriser l'action des volontaires et celle des organisateurs.

4. Moyens humains et financiers à mobiliser

4.1. Moyens humains

a) Ressources internes du Parc

- Écogarde assermenté : gestion des RH liées à la présence sur site, coordination des actions, animation des partenariats, pilotage stratégique, observation et application réglementaire.
- Conservatrice de la RNR : mission de surveillance réglementaire spécifique au périmètre de la Réserve.
- Mobilisation saisonnière des services civiques : appui à l'accueil, à la sensibilisation et à la gestion des flux.
- Sentinelles du Parc : présence saisonnière, accueil, remontée d'informations (financement communal).
- Garde Régionale Forestière : présence renforcée l'été, actions de sensibilisation (soutien Région Sud).

b) Acteurs externes partenaires

- Garde montée de la gendarmerie : présence ponctuelle sur les zones sensibles (besoin de logistique spécifique).
- Polices municipales.
- Gardes départementaux.
- ONF, OFB.

c) Bénévoles

4.2. Moyens financiers

Maintien des financements croisés actuels :

- Communes (Sentinelles) ;
- Région Sud (Garde forestière) ;
- fonds propres Parc (écogarde, coordination) ;
- programmes européens (ex : LIFE Alpilles).

Recherche de nouveaux financements : État (AAP biodiversité, sécurité, écocitoyenneté), FEADER, LEADER, INTERREG, fondations privées.

4.3. Maîtrise d'ouvrage

Volet	Maître d'ouvrage pressenti
Coordination des dispositifs humains (GRF, Sentinelles, Écogarde)	Parc
Organisation mutualisée surveillance / patrouilles	Parc et forces de l'ordre partenaires
Déploiement du programme de bénévolat	Parc (avec appui des associations ou intercommunalités)
Formations et encadrement bénévoles	Parc et structures partenaires (ex : LPO, CEN, OT)

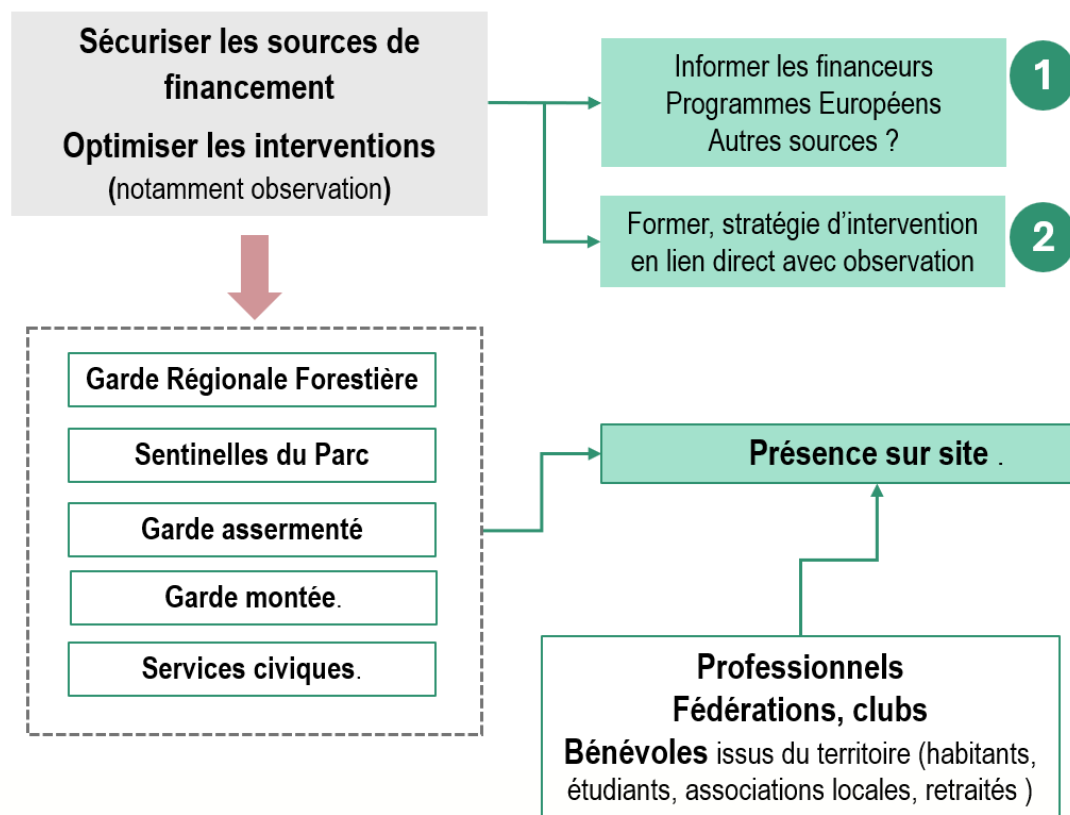


Fiche 5 : Pérenniser une présence humaine sur les sites naturels fréquentés

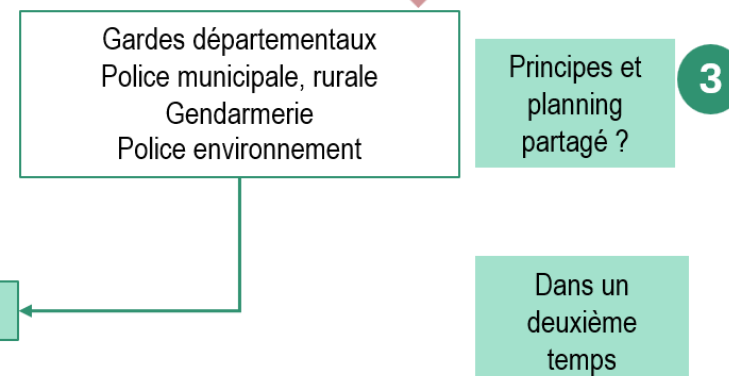
Plus de sites à surveiller, plus de personnes à sensibiliser

FICHES ACTIONS

1. Pérenniser-optimiser les dispositifs en cours



2. Explorer les pistes de mutualisations des moyens (humains, matériels) pour la surveillance des sites



3. Elargir les acteurs possibles – mobiliser un bénévolat

Recruter et former
Les intégrer aux équipes de sensibilisation.
Créer un programme de formation dédié
Définir un statut type ambassadeur ou
écogarde bénévole



ACTION 6 – Continuer à développer la concertation et la collaboration avec les acteurs territoriaux

1. Contexte

La gestion des espaces naturels du Parc naturel régional des Alpilles **repose sur une multitude d'acteurs aux intérêts parfois divergents**. Pour répondre aux défis croissants liés à la cohabitation des usages et à la préservation des milieux, la **Commission Locale des Espaces, Sites et Itinéraires (CLESI)** s'est imposée comme un outil structurant de concertation et de coordination. Reconnue par l'ensemble des parties prenantes, elle fédère élus, gestionnaires, professionnels et usagers au sein d'une gouvernance partagée, articulée autour d'une commission plénière et de groupes de travail thématiques.

Toutefois, malgré cet ancrage, **les besoins en matière de concertation restent importants**, notamment sur des sujets sensibles comme la cohabitation entre pastoralisme et pratiques récréatives, ou la gestion des itinéraires traversant des propriétés privées. Par ailleurs, les limites actuelles en termes de communication et de partage d'informations constituent un autre frein à l'émergence de solutions concertées. Le manque de ressources humaines et financières dédiées à l'animation des concertations accentue également la difficulté à instaurer une dynamique pérenne de collaboration.

Au-delà de la concertation, la multiplicité des acteurs et la limite des moyens disponibles imposent de penser l'action publique de manière plus globale, **en favorisant une collaboration approfondie et transversale**.

Pour une partie des acteurs, plusieurs sujets liés à la gestion du territoire gagneraient à être abordés dans une logique de mutualisation des ressources et des expertises. Cela permettrait non seulement **d'éviter la redondance des initiatives, mais aussi de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions engagées** à l'échelle du territoire.

Il est donc essentiel de consolider et d'optimiser ces processus de concertation en intégrant progressivement des logiques de collaboration structurée. D'une part, cela permettrait de renforcer la confiance entre les acteurs et de favoriser des décisions plus inclusives. D'autre part, l'inscription dans des démarches collaboratives optimisées pourrait contribuer à une meilleure allocation des ressources.

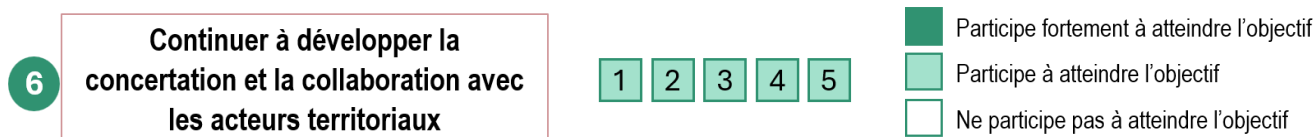
2. Objectifs

1. Rappel des 5 objectifs stratégiques du schéma de gestion de la fréquentation

1	Diminuer les impacts environnementaux et sociaux	5 OBJECTIFS
2	Mieux répartir la fréquentation dans le temps et dans l'espace	
3	Limiter les divagations des visiteurs dans les espaces naturels	
4	Améliorer le comportement des visiteurs dans les espaces naturels	
5	Favoriser des retombées économiques durables sur le territoire	

2. Quels résultats attendre de la Fiche Action 6 pour ces objectifs

C'est une action transversale commune aux 5 autres Fiches Actions qui a pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'appropriation par les acteurs de l'ensemble des actions prévues. Elle concourt donc partiellement à tous les autres objectifs.



3. Objectifs opérationnels de la Fiche Action 6

- Améliorer le processus de concertation notamment sur les sujets à enjeux.
- Mettre en place un écosystème de collaboration.

3. Actions à entreprendre

Action 6.1 : Renforcer le processus de concertation

a) Accroître la visibilité et la légitimité de la CLESI

Pour devenir un véritable moteur de la concertation territoriale, la CLESI doit renforcer sa visibilité et asseoir sa légitimité auprès des acteurs locaux et éventuellement du grand public. Cela passe par :

- **Une communication plus proactive sur ses rôles**, ses décisions et les résultats obtenus avec des cas concrets. Ces éléments d'information pédagogiques diffusés via les supports du Parc, les sites web des institutions partenaires, les réseaux sociaux professionnels comme LinkedIn et des bulletins d'information territoriaux, permettraient d'expliquer son rôle et son impact.
- **Des webinaires** pourraient également contribuer à faire mieux connaître les actions de la CLESI et du Parc et susciter une plus grande adhésion des parties prenantes.

Comment faire ?

- Mettre en place une stratégie de communication multicanale : créer une identité visuelle, développer une information web dédiée (missions, actualités, projets en cours, résultats concrets, ...) et renforcer la présence sur les réseaux sociaux ad-hoc avec des publications.
- Organiser des **webinaires trimestriels** sous l'égide de la CLESI.

b) Structurer la concertation autour des sujets sensibles

Certains enjeux du territoire nécessitent une concertation plus approfondie et des démarches spécifiques pour parvenir à un consensus entre les acteurs concernés. Sous la coordination de la CLESI, il serait pertinent :

- **D'identifier et de hiérarchiser les thématiques les plus sensibles** telles que la cohabitation entre le pastoralisme et les sports de nature, ou entre la chasse et les sports de nature, la gestion des flux touristiques en période de forte affluence, ou encore les conflits liés à la propriété privée et à l'accès aux itinéraires ou encore la cohabitation entre chasseurs et promeneurs.
- Pour chaque sujet sensible, de prévoir un **processus de concertation dédié** qui pourrait être mis en place. Ces dispositifs devront s'appuyer sur des méthodes participatives favorisant la prise de décision collective, tout en s'appuyant sur des données objectives comme études d'impact, observations de terrain, remontées d'usagers.

Comment faire ?

- **Identifier et hiérarchiser** les sujets sensibles avec la CLESI et appuyer la priorisation sur des données objectives (études d'impact, retours d'expérience, remontées d'usagers via enquêtes ou plateformes numériques).
- **Mettre en place des dispositifs de concertation adaptés** : créer des groupes de travail thématiques rassemblant les parties prenantes (ex. pastoralisme vs sports de nature, accès aux itinéraires).
- **Organiser des ateliers participatifs** en format hybride (présentiel et en ligne) pour favoriser l'inclusion et la transparence.
- **Favoriser la médiation et la recherche de compromis** solliciter des médiateurs neutres (Parc, experts indépendants) pour encadrer les discussions sur les conflits d'usage.

c) Élargir et fluidifier la concertation entre acteurs

Pour renforcer la dynamique d'échange et de coopération, la concertation doit s'ouvrir à un plus large éventail d'acteurs et s'inscrire dans une régularité favorisant une concertation efficace.

Comment faire ?

- Mettre en place une réunion trimestrielle en visioconférence sur la gestion de la fréquentation des espaces naturels. Ce rendez-vous permettrait de réunir l'ensemble des parties prenantes sur un sujet pour suivre les évolutions du territoire, partager les constats de terrain et définir des actions prioritaires.
- Créer un espace numérique collaboratif : en exploitant le site Internet du Parc : un espace public et interactif avec une page spécifique liée à la fréquentation et l'observation. Le conforter avec un espace d'échanges en ligne de type teams faciliterait le partage d'informations, la coordination des actions et les échanges entre acteurs.
- **Encourager les contributions des citoyens et usagers** : en complément des concertations institutionnelles, il pourrait être intéressant de mieux relayer le dispositif national SURICATE du PRSN en mettant en place un système de passerelle via le site internet du Parc (intégration API) pour faciliter les signalements participatifs et faire remonter des problématiques terrain (dégradations, conflits d'usage, affluences inhabituelles, comportements à risque)..

Action 6.2 : Préciser l'écosystème de collaboration

a) Améliorer le processus de collaboration à l'intérieur du Parc

Améliorer à l'intérieur du Parc les dynamiques collaboratives. Il est essentiel d'identifier les contributions spécifiques de chaque acteur et d'articuler leurs interventions autour de thématiques et d'actions coordonnées.

Comment faire ?

- **Améliorer les éléments de fonctionnement** (cadre numérique, accès aux données, « qui fait quoi ») à travers le Guide de fonctionnement de l'observatoire (cf. Fiche Action 1).
- **Définir des sujets prioritaires** sur la fréquentation à travailler en mode projet (politique cyclable, projet de valorisation type Cabro d'Or) afin de favoriser une approche plus transversale impliquant plusieurs acteurs du Parc.
- **Définir plus précisément comment fonctionner en mode projet.**
- **Renforcer la communication interne** (temps d'échanges rapides et régulier sur l'observatoire et la fréquentation).

b) Un cadre d'intervention à préciser

ACTEURS	COMPÉTENCES
Région	- Soutien aux Parcs et mise en place du cadre régional. - Élaboration de schémas régionaux. - Programme de financement des infrastructures et des actions d'aménagement via des fonds régionaux, européens (FEDER) et nationaux. - Développement de stratégies touristiques et de mobilité durable.
Département	- Élaboration et gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) visant la Protection juridique des ESI inscrits. - Structuration et financement des politiques d'aménagement et de gestion des itinéraires dont aide financière ou technique aux collectivités. - Développement d'infrastructures cyclables et de randonnée en lien avec les intercommunalités. - Intégration des espaces naturels dans les stratégies départementales de tourisme et de préservation de la biodiversité. - Gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) - Gestion des retours Suricate sur le PDIPR et Espaces Naturels Sensibles
Intercommunalités (EPCI)	- Compétences possibles en aménagement, gestion des itinéraires et financement des infrastructures, via la compétence tourisme, voirie, mobilités ou environnement selon les cas. <i>(La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) ne possède pas de compétence sur les itinéraires de randonnée. Elle a en revanche réalisé un schéma directeur en concertation avec les 10 communes du territoire et en complément du travail réalisé par le Parc sur le cyclotourisme) :</i> - Élaboration de schémas d'itinéraires intercommunaux en coordination avec les communes et les partenaires institutionnels. - Développement et entretien des réseaux de randonnées et des infrastructures cyclables. - Animation territoriale, concertation avec les acteurs locaux, sensibilisation et promotion des itinéraires. - Gestion et structuration d'une offre touristique cohérente sur le territoire intercommunal.
Communes	- Création, classement et entretien des chemins ruraux et communaux. - Pouvoirs de police du maire sur la circulation, la sécurité et la préservation des espaces naturels. - Gestion des itinéraires sur le domaine communal, aménagement, entretien. - Entretien des équipements et signalétique. - Intégration possible des itinéraires dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Développement d'actions locales de valorisation et d'animation (événements, randonnées accompagnées, etc.). - Gestion et structuration d'une offre touristique cohérente sur le territoire communal pour certains offices ayant conservé la compétence communale (Les Baux, Arles,...)
Offices de tourisme	- Promotion et communication des itinéraires auprès des visiteurs. - Information et sensibilisation du public aux bonnes pratiques. - Création et diffusion d'outils numériques (cartes interactives, applications mobiles, guides). - Animation de réseaux d'acteurs touristiques (hébergeurs, loueurs de vélos, accompagnateurs). - Appui à la labellisation et à la qualification des itinéraires (ex. : label Accueil Vélo).
Fédérations et associations sportives et de loisirs	- Labellisation des itinéraires (ex. : FFRandonnée, FFC, FFCT) - Balisage et entretien des itinéraires. - Formation au balisage, expertise terrain - Appui aux collectivités et animation des réseaux d'usagers - Encadrement des pratiques sportives et de loisirs en milieu naturel. - Formation des pratiquants et accompagnateurs (ex. : guides VTT, clubs de randonnée). - Sensibilisation aux bonnes conduites et respect des sites. - Organisation d'événements sportifs (trail, randonnées, raids VTT).
Etat (DDTM, DREAL, OFB, ONF, etc.)	- Observation et suivi écologique des espaces naturels. - Gestion des données environnementales et participation aux études d'impact. - Cadre réglementaire (environnement, Natura 2000, domanialité). - Autorisations spécifiques (espèces protégées, zones sensibles). - Contribution aux stratégies de préservation de la biodiversité et à la gestion durable des sites.

Partenaires environnementaux (associations...)	- Observation et suivi écologique des espaces naturels. - Gestion des données environnementales et participation aux études d'impact. - Contribution aux stratégies de préservation de la biodiversité et à la gestion durable des sites. - Sensibilisation et éducation à l'environnement (ex. : actions pédagogiques, accompagnement des acteurs locaux).
Forces de l'ordre (gendarmerie, polices, gardes champêtres)	- Surveillance et application de la réglementation en matière de circulation et d'usages des espaces naturels. - Prévention et sensibilisation des usagers sur la sécurité et le respect de l'environnement. - Intervention en cas d'infraction (dégradations, usage motorisé non autorisé, conflits d'usage). - Appui aux collectivités pour la sécurisation des itinéraires et des sites naturels sensibles.
Propriétaires, Exploitants	Droit de propriété, aménagement, exploitation.

c) Approche spécifique pour le Parc

Typologie	Domaines d'intervention
ACTUELS RECONNUS	- Elaboration de schémas directeurs pour l'aménagement et la gestion durable des espaces naturels, sites et itinéraires. - Cadrage des principes d'aménagement et équipements en espace naturel. - Animation et coordination des actions entre les différents acteurs territoriaux (État, Région, Département, EPCI, associations, usagers). - Gestion et animation de l'Observatoire de la Fréquentation des Espaces Naturels (OFEN). - Appui technique, accompagnement des collectivités dans les projets liés aux espaces naturels. - Développement de bonnes pratiques et recommandations en matière d'usages, de fréquentation et de sensibilisation environnementale. - Animation et sensibilisation des habitants, visiteurs et professionnels du tourisme à l'environnement et aux enjeux de gestion durable. - Participation à la surveillance des espaces naturels. - Mobilisation de financements spécifiques pour des projets liés aux espaces naturels, mobilités douces, aux circuits de découverte et aux sentiers thématiques. - Appui technique et scientifique sur la biodiversité et la gestion des milieux sensibles.
QUESTIONNES	- Aménagement et entretien des espaces naturels (Etude Préalable, Maitrise d'Ouvrage, Assistance à Maitrise d'Ouvrage). - Aménagement, balisage et entretien des itinéraires (Etude Préalable, Maitrise d'Ouvrage, Assistance à Maitrise d'Ouvrage). - Relais dans la remontée d'information type Suricate, « qui fait quoi » dans le traitement des signalements des usagers à élaborer.

Action 6.3 : Un rôle levier du Parc : accompagner les acteurs locaux pour démultiplier les résultats de la stratégie

Beaucoup d'acteurs expriment un **besoin d'accompagnement** pour mieux intégrer ces enjeux dans leurs pratiques et développer des stratégies adaptées à leur territoire.

Le Parc des Alpilles, en tant que structure référente sur ces sujets, joue un **rôle de facilitateur et de levier** pour renforcer la capacité d'action des acteurs locaux. À travers des outils, des formations et des conseils techniques, il contribue à une meilleure structuration des interventions et à une montée en compétence des parties prenantes.

Le Parc des Alpilles a déjà initié plusieurs démarches en ce sens, en réalisant des **guides pratiques, des schémas directeurs et des dispositifs d'accompagnement**.

a) Domaines pouvant engager une aide technique et/ou méthodologique de la part du Parc

- **Gestion et préservation des espaces naturels** : stratégies de protection, préservation des habitats sensibles, actions de sensibilisation.
- **Vision territoriale** : schémas et stratégies à l'échelle du territoire Parc.
- **Aménagement et entretien des itinéraires** : balisage des sentiers, création d'équipements adaptés, entretien des parcours de randonnée et circuits VTT.
- **Encadrement des activités et des événements** : réglementation des pratiques de plein air (ex. véhicules motorisés, chasse, activités touristiques), gestion des flux en haute saison, accompagnement des organisateurs d'événements pour limiter leur impact environnemental.
- **Aspects juridiques et réglementaires** : accompagnement sur la mise en conformité des pratiques avec la législation environnementale et les règles locales d'aménagement.
- **Mobilités douces et développement du vélo** : appui aux collectivités pour la mise en place d'infrastructures adaptées, intégration du vélo dans les stratégies touristiques et de mobilité durable.

Comment faire

Pour répondre à ces besoins, le Parc pourrait proposer plusieurs types d'actions ciblées, adaptées aux profils des bénéficiaires.

- **Des formations et ateliers thématiques** : impacts sur la biodiversité, gestion des flux et préservation des espaces naturels, entretien des sentiers et circuits, gestion des conflits d'usage ou l'application des réglementations...
- **Un accompagnement personnalisé** avec la mise en place d'un dispositif d'assistance technique pour répondre aux demandes spécifiques des collectivités et des associations.
- **La rédaction et la diffusion du Guide méthodologique et technique d'intervention dans les sites naturels fréquentés des Alpilles** (cf. Fiche Action 2) aux différents acteurs (communes, intercommunalités, etc.).
- **La création d'un espace numérique collaboratif** permettant le partage d'expériences, de ressources et de bonnes pratiques entre les acteurs du territoire (voir point c de l'action 6.1. de la présente fiche).
- **Une sorte de catalogue des formations, des actions et des conditions d'interventions du Parc.**

À travers cette action, l'objectif est donc de **multiplier les résultats de la stratégie territoriale** en donnant aux acteurs les moyens d'agir de manière plus efficace et coordonnée, tout en s'inscrivant dans une dynamique partagée de préservation et de valorisation responsable des espaces naturels du Parc des Alpilles.

b) Gestion des manifestations sportives dans les espaces naturels

Le process actuel repose sur :

- un guide existant,
- des problèmes de compréhension sur la notion d'itinéraires existants qui, pour les organisateurs peuvent être de simples sentes issues de la divagation,
- une procédure existante pour déclarer une manifestation liée à la réglementation.

Pistes possibles d'amélioration à apporter :

- **Rendre le guide plus opérationnel** : créer une version synthétique et illustrée, avec des fiches pratiques détaillant les critères d'acceptation ou de refus des manifestations, avec un focus sur le VTT et trail.
- **Mettre en place un parcours clair et accessible pour les organisateurs** :
 - o fiche de demande standardisée avec tous les critères à remplir,
 - o une cartographie interactive des zones sensibles et des itinéraires autorisés pour guider les choix de tracés en plus de l'information sur les périodes,
 - o un lien vers la plateforme nationale obligatoire <https://declaration-manifestations.gouv.fr/>.
- **Renforcer l'accompagnement des organisateurs** :
 - o webinaires pour présenter la réglementation, les bonnes pratiques et les enjeux environnementaux liés aux événements,
 - o "contrat d'engagement responsable", signé par l'organisateur ou Charte Natura 2000.
- **Améliorer l'analyse** et la validation des tracés : cartographie SIG adaptée, critères clairs, système de scoring des événements en fonction de leur impact environnemental, automatisation.

4. Moyens humains et financiers à mobiliser

1. Moyens humains

Pour assurer la mise en œuvre de la Fiche Action 6 dédiée à la concertation et à la collaboration, plusieurs ressources humaines doivent être mobilisées au sein du Parc des Alpilles :

- **Chargé(e) de mission Fréquentation** : coordination générale, animation des réunions et ateliers, lien avec les acteurs institutionnels, appui aux dispositifs d'observation partagée, gestion des données mutualisées, interface avec les plateformes collaboratives.
- **Chargée de communication ou service civique spécialisé en communication numérique** : création et mise à jour de contenus pour les outils numériques (site internet, réseaux sociaux, espace collaboratif).

2. Moyens financiers

Les financements pourront provenir de : fonds propres du Parc, soutien de la Région, appels à projets (LEADER, FEDER, LIFE), et cofinancements locaux avec les intercommunalités ou autres partenaires.

3. Maîtrise d'Ouvrage

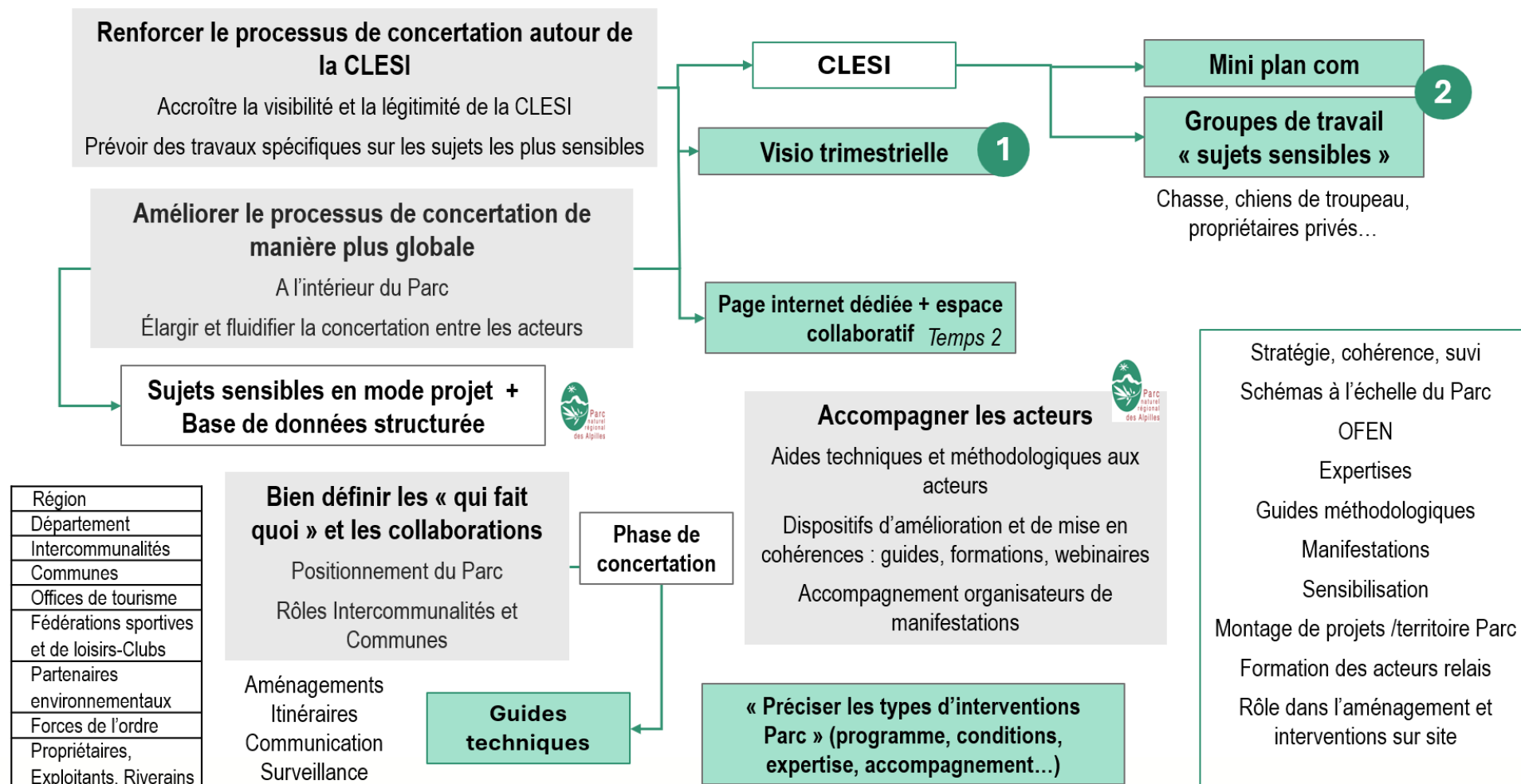
Le Parc des Alpilles assurera la maîtrise d'ouvrage de cette fiche action, avec des missions comprenant :

- animation de la CLESI et des groupes de travail thématiques ;
- mise en œuvre de l'espace collaboratif numérique ;
- coordination des réunions trimestrielles et animation de la concertation ;
- élaboration de guides partagés, d'outils de communication et de méthodologies participatives ;
- interface avec les partenaires institutionnels et les acteurs de terrain.



FICHES ACTIONS

Fiche 6 : Continuer à développer la concertation et la collaboration avec les acteurs territoriaux



ANNEXE 1 : CADRAGE DES ELEMENTS TECHNIQUES



SOMMAIRE

Guide technique et méthodologique de l'Observatoire de la Fréquentation des Espaces Naturels OFEN	78
Evènement trimestriel de type webconférence	80
Bilan annuel de la fréquentation des espaces naturels des Alpilles	81
Mission d'accompagnement pour l'automatisation de la récupération et de l'exploitation des données des sites collaboratifs	82
Guide méthodologique et technique d'intervention dans les sites naturels fréquentés	83
Guide d'aménagement des sites d'accueil du Parc naturel régional des Alpilles	85
Cadre de communication vers les visiteurs des espaces naturels des Alpilles	87
Feuille de route annuelle de communication	89
Principes d'une plateforme collaborative pour les acteurs du PNR des Alpilles	90

Guide technique et méthodologique de l'Observatoire de la Fréquentation des Espaces Naturels OFEN

Objectif :

Normaliser et structurer le fonctionnement de l'Observatoire SIG afin d'assurer la cohérence des données et leur bonne exploitation par tous les acteurs internes et externes.

PARTIE 1 - Outils numériques SIG et base de données

Référence pour tous les utilisateurs SIG de l'Observatoire, garantissant une meilleure structuration et exploitation des données.

1. Principes et objectifs de l'OFEN

- Enjeux et finalités de l'Observatoire SIG.
- Périmètre d'action et articulation avec d'autres bases de données existantes.
- Gouvernance et responsabilités des acteurs impliqués.

2. Doctrines SIG commune

Structuration des données

- Liste des couches de données utilisées et organisation.
- Nomenclature des champs et types de données.
- Gestion des métadonnées (standards INSPIRE, normes ISO 19115...).
- Mise à jour des bases de données et archivage des versions.

Règles de partage et politique de gestion des droits d'accès

- Qui peut ajouter, modifier ou consulter les données ?
- Procédures de contrôle et validation des ajouts/modifications.
- Stockage et sécurisation des données.

Mode d'utilisation des outils SIG

- **Outils SIG utilisés :**
 - o logiciels QGIS et extensions adaptés aux besoins de l'observatoire,
 - o SIT Régional
- **Procédures techniques :**
 - o manipulation et export des données,
 - o protocoles de sauvegarde et d'archivage.

PARTIE 2 - Observations de terrain

Organisation et méthodologie de l'observation sur site pour mesurer la fréquentation et ses impacts.

1. Principes généraux de l'observation de terrain

Objectifs de l'observation

- Évaluer les flux de visiteurs et leurs comportements.
- Analyser les impacts environnementaux et sociaux.
- Ajuster les stratégies de gestion des sites.

Acteurs impliqués dans l'observation

2. Méthodes de mesure de la fréquentation

Dispositifs technologiques

- Compteurs automatiques (piétons, cyclistes, ...).
- Autres ...

Approches qualitatives

- Enquêtes sur site (questionnaires aux visiteurs).

Exploitation et analyse des données collectées

- Méthodes de croisement et validation des données.
- Modélisation et prévisions de fréquentation.
- Tableaux de bord et outils d'aide à la décision.

3. Étude des impacts liés à la fréquentation

Méthodes d'observation

- Méthodes classiques.
- Méthode LAC (Limites Acceptables de Changement).
- Grille d'indicateurs d'impacts.
- Protocole de suivi annuel et comparatif.
- Intégration des résultats dans les stratégies de gestion.
- Impacts environnementaux.
- Impacts économiques et sociaux (dans un deuxième temps).

4. Organisation et répartition des missions

Qui fait quoi ?

- Rôles et responsabilités des différents acteurs (gestionnaires, collectivités, bénévoles, universités...).
- Structuration des actions d'observation sur le terrain.
- Modalités de coordination et d'échange des données.

Elargissement des observateurs (dans un deuxième temps)

- Projets de recherche et stages en partenariat avec les universités.
- Autres observateurs (OT, associations, organismes environnementaux).

PARTIE 3 - Amélioration de la collaboration entre les services

1. Renforcement des échanges interservices et formation

- Organisation de **sessions de formation interne**.
- Déploiement d'un **système d'alerte et de suivi des mises à jour**.

2. Travail en mode projet

- **Mise en place de groupes de travail thématiques** sur les sujets déclarés stratégiques.
- **Principes et outils**.

3. Communication interne

- Messages à faire passer sur l'Observatoire.
- Modes de communication.

PARTIE 4 - Restitution et diffusion des résultats

Outils de restitution et communication des résultats :

- **Accès au SIT** et visualisation dynamique des données (cartographies interactives, tableaux de bord en ligne).
- **Rapports périodiques** et synthèses à destination des partenaires.
- **Evènement trimestriel**.

Evènement trimestriel de type webconférence

L'objectif est de **créer un espace de partage régulier** sur les données et les observations du Parc et sur les questions liées à la fréquentation.

Cet événement régulier permettrait de maintenir une dynamique de collaboration, d'assurer une mise à jour continue des pratiques et de valoriser l'importance de l'observation pour la gestion du territoire.

Format de l'événement

- **Fréquence** : une webconférence tous les 3 mois (accessible à tous les acteurs internes et externes).
- **Durée** : 1h à 1h30 (format court et efficace).
- **Intervenants** : experts SIG, techniciens du PNR, partenaires divers, chercheurs, professionnels, habitants, scientifiques...

Thèmes possibles

- Présentation des nouvelles données et analyses disponibles.
- Focus sur une problématique spécifique (divagations importantes sur une zone précise, ...)
- Démonstration d'outils SIG ou de méthodologies d'analyse.
- Échanges sur les besoins des acteurs et les améliorations à apporter à l'Observatoire.
- ,...

Diffusion

- **Outils** : Zoom, Teams, Klaxoon, ...
- **Support de diffusion** : enregistrement disponible sur une plateforme interne ou YouTube privé.
- **Interaction** : chat et session de questions-réponses pour favoriser les échanges.

Action	Détails	Responsables
Définition du format	Fixer un format standard : durée, structure, thèmes abordés	Cdm communication et fréquentation
Planification	Définir un calendrier des sessions et inviter les intervenants	Cdm communication et fréquentation
Première webconférence	Lancer la première session	Cdm fréquentation et équipe SIT
Enregistrement et diffusion	Mettre les enregistrements à disposition des participants via une plateforme en ligne	Communication

Bilan annuel de la fréquentation des espaces naturels des Alpilles

1. Introduction

Contexte et objectifs du rapport

Périmètre d'étude et méthodologie employée

Synthèse des évolutions majeures par rapport à l'année précédente

2. État des lieux de la fréquentation

Données globales de fréquentation

- Nombre total de visiteurs et tendances annuelles.
- Évolution par rapport aux années précédentes.

Analyse par zones et sites emblématiques

- Présentation des sites les plus fréquentés.
- Points sur les sites sensibles et les sites émergents.
- Répartition spatiale des flux.
- Saisonnalité, périodes de haute fréquentation par espace.
- Evolutions par rapports aux années précédentes.

Typologie des visiteurs

- Répartition entre locaux, excursionnistes et touristes.
- Motivations principales et profils des visiteurs.
- Analyse des comportements et des pratiques.

3. Méthodes et outils d'observation

Dispositifs de mesure déployés

- Capteurs automatiques (piétons, cyclistes, véhicules)
- Autres ...

Observations qualitatives et participatives

- Enquêtes de terrain
- Implication des acteurs locaux

4. Impacts de la fréquentation sur les espaces naturels

Impacts environnementaux

- Dégradation des milieux naturels et érosion des sols
- Pression sur la biodiversité et dérangement de la faune
- Pollution (déchets, bruit, qualité de l'air)

Impacts sociaux et économiques

- Acceptabilité sociale et perception par les résidents
- Influence sur les activités économiques locales
- Conflits d'usage

5. Perspectives pour l'année à venir

- Evolutions prévues et calendrier
- Projets pilotes et expérimentations prévues

Mission d'accompagnement pour l'automatisation de la récupération et de l'exploitation des données des sites collaboratifs

Cette mission a pour objectif de permettre au Parc des Alpilles d'automatiser la veille sur les itinéraires et d'optimiser la gestion de la fréquentation des espaces naturels en temps réel.

1. Analyse des besoins et des faisabilités techniques

- Identifier les données pertinentes à collecter en fonction des objectifs du Parc.
- Cartographier les sources de données (sites collaboratifs, plateformes publiques, réseaux sociaux).
- Étudier les contraintes techniques et juridiques d'accès aux données (API, abonnements, conventions, scraping).
- Définir les standards de formats (GPX, SHP, GeoJSON, etc.) et d'intégration dans le SIG et/ou SIT.

2. Développement des outils d'automatisation

Sites privés (Visorando, Komoot, Openrunner, Strava, FFRando...)

- Élaborer une stratégie de récupération des données pour chaque plateforme.
- Développer des éléments pour extraire automatiquement les données.
- Automatiser la conversion et l'importation des données GPX dans les bases SIG du Parc ou SIT.
- Superposer les itinéraires récupérés avec des couches environnementales pour identifier les enjeux de préservation.
- Mettre en place un système d'alerte automatique sur l'apparition de nouveaux itinéraires en zones sensibles.

Sites publics (Outdoorvision, Suricate...)

- Configurer des flux web pour l'intégration directe des données dans le SIG et/ou SIT.
- Automatiser l'importation des signalements et des traces.

Réseaux sociaux (Facebook, Google, Instagram...)

- Mettre en place un système de social listening pour surveiller les mentions, hashtags et géolocalisations.
- Automatiser la collecte et le stockage des données pertinentes.

3. Tests, validation et ajustements

- Effectuer des tests sur l'automatisation des flux et l'intégration des données.
- Corriger les éventuelles erreurs et optimiser les scripts et processus.
- Mettre en place une documentation technique et méthodologique.

4. Accompagnement et suivi post-déploiement

- Assurer un suivi initial de l'implémentation et résoudre les problèmes éventuels.
- Former une personne référente pour garantir la pérennité du dispositif.
- Définir une procédure d'évolution des outils en fonction des besoins futurs.

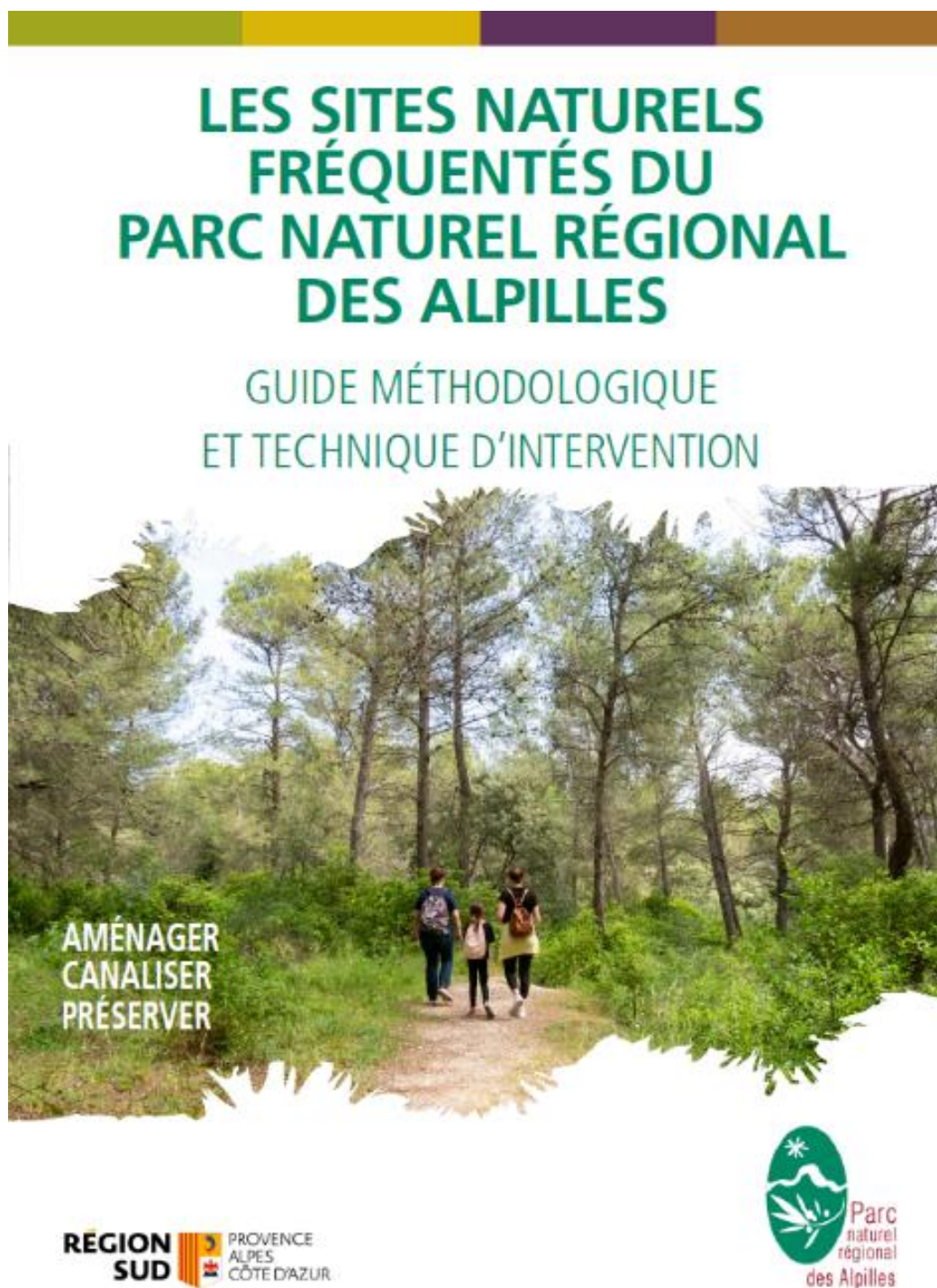
5. Ressources nécessaires

- Un expert SIG et data pour la mise en place technique.
- Un temps dédié en interne pour valider et exploiter les données récupérées.
- Éventuellement, un budget pour des abonnements API premium si nécessaire.

Guide méthodologique et technique d'intervention dans les sites naturels fréquentés

Ce guide est conçu pour accompagner les maitres d'ouvrages dans l'aménagement de sites d'accueil, de points d'entrée des parcours de découverte et de sites de pratiques tout en préservant les paysages emblématiques des Alpilles et leur biodiversité.

A télécharger sur le kiosque du site du Parc <https://www.parc-alpilles.fr/le-parc-naturel-regional/kiosque/>



I. LA STRATÉGIE DE GESTION DE LA FRÉQUENTATION DES ESPACES NATURELS (2025-2035)5

1. Les objectifs de la stratégie de gestion de la fréquentation	5
2. Les éléments clés de la stratégie de gestion de la fréquentation	6
2.1. Typologie des sites et des espaces fréquentés	6
2.2. Deux grands axes d'actions	7
2.3. Six fiches actions opérationnelles	8
3. Les différents types d'intervention d'aménagement et d'équipement	9
3.1. Les projets pour les sites et les espaces stratégiques	9
3.2. Les projets de valorisation et d'interprétation des sites	10
3.3. L'aménagement des sites d'accueil du public	10
3.4. L'aménagement d'itinéraires de randonnée	10
4. Les phases d'un projet d'aménagement	11

II. LA PROTECTION DES ESPACES FRAGILES 12

1. Les données réglementaires et foncières des espaces naturels et de leurs accès	12
1.1. Les différents types d'arrêtés de protection préfectoraux	12
1.2. Les autres arrêtés préfectoraux ou municipaux	13
1.3. Les nouvelles orientations législatives pour les élus et les particuliers	13
1.4. Les autres types de mesures réglementaires	13
1.5. Les différents types de chemins affectés à la randonnée	14
2. Les démarches de préservation et de labellisation des espaces	15
2.1. Les zones de quiétude : un outil pour préserver la biodiversité et réguler la fréquentation	15
2.2. Le programme Biodiv'Sports	16
2.3. Le Label Grand Site de France : un programme ambitieux pour gérer un site majeur	16
2.4. Les Réserves de Biosphère (UNESCO)	17
3. Les différents types d'interventions pour la protection des milieux sensibles	18

III. LES RÉSEAUX D'ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE..... 20

1. Créer des itinéraires de randonnée	20
1.1. Les orientations de la CLESI	20
1.2. Qu'est-ce qu'un schéma ou un réseau d'itinéraires ?	21
1.3. Méthodologie générale de sélection des itinéraires	22
2. Principes de balisage et de panneauage des itinéraires de randonnée	23
2.1. Le projet de signalétique	23
2.2. Les codes de balisage	23
2.3. La signalétique d'accès aux sites de nature	25
3. Interventions sur les itinéraires de randonnée	26
3.1. L'évacuation rapide de l'eau : une priorité structurelle pour les sentiers	27
3.2. La pierre sèche : une technique traditionnelle au service de la durabilité	28
3.3. Les principaux types d'intervention technique sur les sentiers	29
4. L'entretien des itinéraires	32
4.1. L'entretien : un élément majeur à prendre en compte lors de la création des itinéraires	32
4.2. La veille participative, un complément au contrôle par les référents identifiés pour l'entretien des itinéraires	32
5. Compétences administratives en matière de gestion des itinéraires	33

POUR ALLER PLUS LOIN	34
----------------------------	----

Guide d'aménagement des sites d'accueil du Parc naturel régional des Alpilles

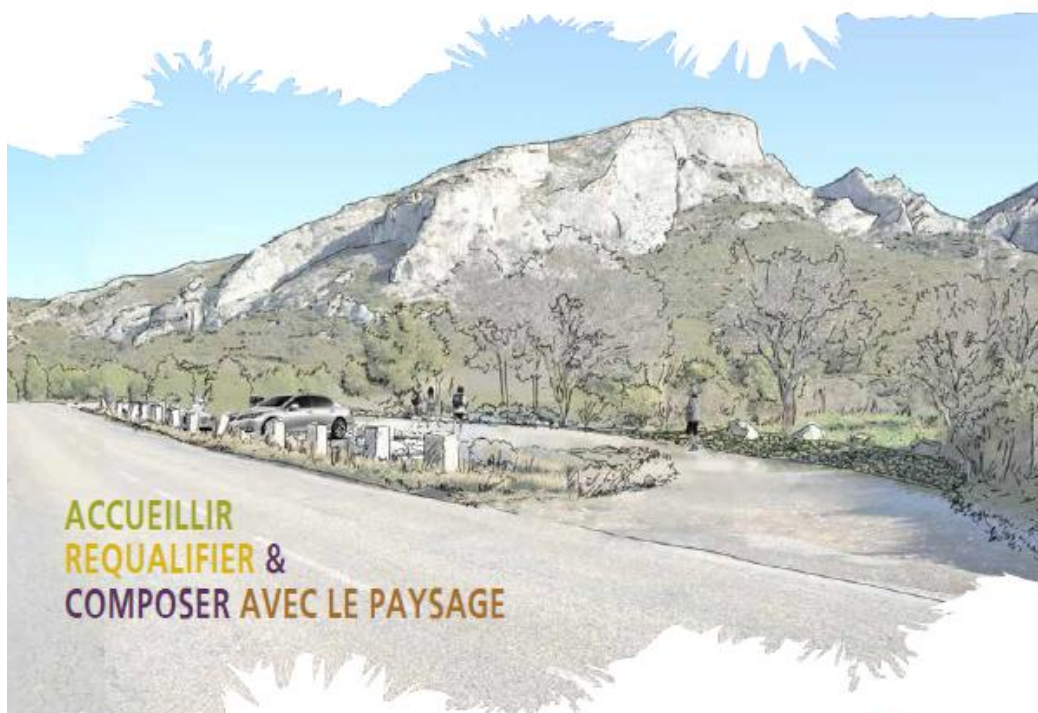
Ce guide est conçu pour accompagner les maîtres d'ouvrages dans l'aménagement de sites d'accueil, de points d'entrée des parcours de découverte et de sites de pratiques tout en préservant les paysages emblématiques des Alpilles et leur biodiversité.

A télécharger sur le kiosque du site du Parc <https://www.parc-alpilles.fr/le-parc-naturel-regional/kiosque/>



LES SITES D'ACCUEIL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

GUIDE D'AMÉNAGEMENT



I. LES SITES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE DES ALPILLES 8

I.1 - LES AIRES DE STATIONNEMENT RÉCEMMENT AMÉNAGÉES	8
I.1.1 LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS EN ESPACES VILLAGEOIS.....	8
I.1.2 LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS EN ESPACES NATURELS.....	10
I.1.3 LES CHARTES ET MOBILIER DE SIGNALÉTIQUE	12
I.2 - VERS UNE MEILLEURE COHÉRENCE ET VALORISATION DE L'ACCUEIL	14
I.2.1 UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS ET D'INITIATIVES À HARMONISER.....	14
I.2.2 MIEUX ENTREtenir POUR MIEUX ACCUEILLIR	15

II. ANALYSER LES SPÉCIFICITÉS D'UN SITE 16

II.1 - LES ALPILLES : UN TERRITOIRE D'EXCEPTION, UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX	16
II.1.1 SE SITUER DANS LE PARC	16
II.1.2 CARACTÉRISER LE CONTEXTE PAYSAGER DU SITE D'ACCUEIL	18
II.1.3 LES SITES SENSIBLES ET LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS DÉTERMINANTS	19
II.2 ANALYSE MULTICRITÈRE DU SITE D'ACCUEIL	20
II.3 PERCEPTION SENSIBLE DU SITE D'ACCUEIL	22

III. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT 24

III.1 - ÉMETTRE UNE INTENTION	24
III.2 - COMBINAISONS DE CRITÈRES ET CHOIX D'AMÉNAGEMENTS	26
III.2.1 IMPACTS SUR LE PAYSAGE	26
III.2.2 PRÉSERVER LES VUES REMARQUABLES	28
III.2.3 ORGANISATION DU STATIONNEMENT	29
III.2.4 CHOIX DE MATÉRIEAUX EN FONCTION DU CONTEXTE PAYSAGER	32
III.2.5 CHOIX DU NIVEAU D'ÉQUIPEMENT ET D'ACCUEIL	35
III.2.6 PRINCIPES DE RENATURATION ET DE PROTECTION	38
III.2.7 SENSIBILISATION DU PUBLIC	40
III.2.8 PÉRENNITÉ DES AMÉNAGEMENTS.....	41
III.3 - APPLICATION DE LA LECTURE MULTICRITÈRE.....	42

IV. FICHES ACTION EXEMPLES DE PROJETS 44

FA.1 STATIONNEMENT EN SITE NATUREL CONTRAINT.....	46
FA.2 DES USAGES MULTIPLES SUR UN SITE ACCIDENTOGÈNE	48
FA.3 STATIONNEMENT SURFRÉQUENTÉ PROCHE D'UN SITE D'EXCEPTION.....	50
FA.4 DES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES À PRÉSERVER.....	52
EXEMPLES INSPIRANTS.....	54

FICHE DÉTACHABLE : LÉGENDE DES ICÔNES ET TABLEAU D'ANALYSE MULTICRITÈRE.....	57
FICHE DÉTACHABLE : ANALYSE SENSIBLE D'UN SITE.....	59
POUR ALLER PLUS LOIN	61

Cadre de communication vers les visiteurs des espaces naturels des Alpilles

Ce document vise à structurer et harmoniser la communication en intégrant des messages clés, des supports adaptés et des stratégies d'engagement des acteurs et visiteurs.

Les messages clés à relayer

Réalisation de 5 à 7 messages clefs pour les Alpilles pouvant être développés à des niveaux divers.

Exemples de 7 messages avec les niveaux 1 et 2 de développement

- **Anticipez votre sortie pour une expérience réussie**
Avant de partir, informez-vous sur les conditions du jour : risque d'incendie, période de chasse, itinéraires autorisés, zones sensibles, affluence et possibilités de stationnement. Une bonne préparation, c'est l'assurance d'une sortie sereine et respectueuse des Alpilles.
- **Restez sur les chemins balisés, protégez la nature**
Suivre les chemins balisés, c'est préserver des écosystèmes fragiles. En sortant des sentiers, vous risquez d'abîmer des milieux naturels, de perturber la faune, notamment en période de reproduction et d'accélérer l'érosion des sols.
- **Incendies : une vigilance absolue**
Les forêts des Alpilles sont de plus en plus vulnérables au feu. Ne jetez jamais de mégots ou d'allumettes, respectez strictement les restrictions d'accès en période de risque élevé et soyez conscient que le moindre écart peut entraîner des conséquences irréversibles.
- **Préservez le calme, respectez la faune**
Les bruits forts, cris et musiques perturbent profondément la faune, surtout en période de reproduction et d'élevage des jeunes. En adoptant une attitude discrète, vous contribuez à leur tranquillité et profitez d'une immersion authentique dans la nature.
- **Laissez les Alpilles intactes**
Emportez avec vous tous vos déchets, même les plus petits comme mouchoirs ou emballages. Un simple geste peut faire toute la différence pour préserver la beauté et la propreté du territoire.
- **Tenez votre chien en laisse, protégez la biodiversité**
Dans certaines zones, la présence des chiens peut représenter une menace pour la faune locale. Respectez les consignes et gardez votre chien en laisse lorsque cela est demandé afin d'éviter tout dérangement dans ces espaces préservés.
- **Partagez l'espace avec respect et bienveillance**
Les Alpilles sont un territoire partagé entre randonneurs, agriculteurs, éleveurs et autres usagers. Respectez les troupeaux, les activités en cours et les propriétaires. Adopter une attitude courtoise, c'est garantir une cohabitation harmonieuse.

Les pictos

- Réalisation de pictos d'inspiration en lien avec les messages (partie éducative).
- Regroupement des pictos d'interdiction à faire figurer lorsque ces interdictions sont avérées (partie coercitive).

Les règles de communication dans les Espaces naturels

Rappel des grandes règles vis-à-vis des publics

- **Distinguer éducatif et coercitif.**
- Mettre l'accent sur l'**efficacité prouvée** des bonnes pratiques :
 - o expliquer **pourquoi ces comportements sont cruciaux** pour la préservation du site ;
 - o insister sur la **facilité** d'adoption de ces comportements ;
 - o harmoniser les messages pour qu'ils soient cohérents dans tous les lieux du territoire et sur tous les supports de communication ;
 - o associer la sensibilisation éducative à des **régulations plus strictes sur les comportements à fort impact** (ex. interdictions ponctuelles).

Cadrage de l'utilisation des QR codes

- **Principes de présence sur les supports de communication.**
- **Principes d'utilisation :**
 - o accès aux informations actualisées : conditions d'accès, risque incendie, météo ;
 - o contenus pédagogiques : explication sur la faune et la flore, bonnes pratiques ;
 - o outils interactifs : signalement de dégradations, challenges écologiques.

Engagement progressif des visiteurs

Permettre à chacun de trouver un niveau d'engagement en fonction de son niveau de sensibilisation

- **Niveau 1 - Engagement Individuel** : suivre les consignes, partager les messages.
- **Niveau 2 - Engagement Communautaire** : participer aux actions locales, signaler des anomalies.
- **Niveau 3 - Engagement Actif** : adhérer à des associations, participer à des actions collectives.

Répartition des Rôles en Communication

Acteur	Rôle principal	Missions spécifiques
Parc des Alpilles	Coordination et pilotage	Création de supports, campagnes de sensibilisation
Département	Relais institutionnel	Intégration des messages dans les publications officielles
Communes	Mise en œuvre locale	Installation de panneaux, réunions d'information
Fédérations sportives	Sensibilisation des pratiquants	Formation des randonneurs, VTTistes, grimpeurs
Offices de Tourisme	Promotion responsable	Information des visiteurs, diffusion de supports
Associations locales	Actions de terrain	Organisation d'événements participatifs
Plateformes numériques	Diffusion digitale	Sensibilisation via fiches itinéraires en ligne

Feuille de route annuelle de communication

Rappels

Qui fait quoi

- Parc des Alpilles.
- Offices de Tourisme.
- Communes.
- Intercommunalités.
- Département.
- Région.
- Fédérations.
- Associations locales.
- Organismes en charge environnement.

Outils et canaux de communication à utiliser

- **Sur site :**
 - o panneaux d'information interactifs avec QR codes ;
 - o bornes numériques dans les Offices de Tourisme.
- **Numérique & Réseaux Sociaux :**
 - o sites web ;
 - o newsletters saisonnières aux abonnés ;
 - o réseaux sociaux : Facebook / Instagram / TikTok avec vidéos immersives ;
 - o partenariats avec blogueurs et influenceurs outdoor.
- **Médias traditionnels :**
 - o campagne radio locale ;
 - o articles dans les magazines ;
 - o ...

Calendrier

Exemple de tableau

Période	Actions principales	Outils et supports	Acteurs mobilisés
Janvier - Février	Planification et coordination de la stratégie annuelle Mise à jour des supports d'information de l'année Pré-lancement de la saison	Webmeeting Flyers, cartes, panneaux, contenu web Communiqué de presse et teasing réseaux sociaux	Parc, OT, Intercommunalités, Fédérations, Département

Principes d'une plateforme collaborative pour les acteurs du Parc des Alpilles

Objectifs :

- Renforcer la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des espaces naturels (Parc, OT, Communes, Intercommunalités, Fédérations, Associations, SDIS, etc.).
- Pouvoir être utilisée pour avoir une meilleure implication de l'ensemble des utilisateurs.

Organisation

- **Une partie publique sur le site internet du Parc** pour assurer une meilleure diffusion des informations aux visiteurs et aux partenaires.
- **Un espace collaboratif privé (Teams, SharePoint, Nextcloud ou autre)** destiné aux échanges internes, à la gestion de projets et au suivi des actions en cours.

Evolutions possibles du site internet du Parc

- **Création d'une section "Espace Partenaires"** sur le site du Parc accessible sur inscription.
- Liens vers les **tableaux de bord interactifs** pour suivre l'état des projets et des actions en cours.
- **Accès aux ressources communes** (guides méthodologiques, études, outils de communication partagés, kit de sensibilisation).
- **Fil d'actualités dédié aux partenaires** pour informer des nouveautés, événements et concertations en cours.
- **Intégration d'un module de consultation publique et d'alertes** pour que les acteurs puissent signaler des incidents, proposer des actions ou participer aux enquêtes en cours.
- **Autres, ...**

Mise en place d'un Espace Collaboratif Privé pour les Acteurs du Parc

Outils possibles et fonctionnalités

- Teams / SharePoint (Microsoft 365) → Solution clé en main.
- Nextcloud / Mattermost → Alternative open source et souveraine.

Exemples d'espaces de travail thématiques

- **Gestion des flux et régulation de la fréquentation** :compteurs, indicateurs, planification.
- **Communication et sensibilisation** : supports, vidéos, campagnes en cours.
- **Suivi des projets d'aménagement** :stationnements, signalétique, restauration écologique.
- **Réglementation et cadre juridique** :documents de référence, évolutions réglementaires.

Fonctionnalités essentielles

- **Partage de documents en temps réel** :guides, cartographies, bilans d'action.
- **Agendas partagés** pour la planification des réunions et événements.
- **Groupes de discussion instantanée** pour échanger en direct selon les thématiques.
- **Système de notification et alertes**, exemples : fermeture de sentiers, risques incendie.
- **Intégration avec d'autres outils collaboratifs** : cartographie SIT, tableaux de suivi.

ANNEXE 2 - PLAN D' ACTIONS PROGRAMMATIF



		Court terme 2025 - 2028	Moyen terme 2029 - 2032	Long terme 2032 - 2035	Maitrise d'ouvrage	Autres acteurs impliqués	Moyens mobilisés	Cout estimé HT (hors fonctionnement PNRA) sur 10 ans	Principe de financement
FICHE ACTION 1	Restructuration des bases de données	X			PNRA	Organismes environnement, SIT régional, producteurs - utilisateurs de données ...	Interne PNRA + externe	€ 7 500,00	Fonctionnement interne Sur fonds propres
	Automatisation-veille vers les sites collaboratifs	X			PNRA	Sites collaboratifs, Pole National Ressources Sports de Nature	Externe	€ 7 500,00	Fonctionnement interne Sur fonds propres, Programmes européens
	Guide méthodologique et technique de l'observatoire	X			PNRA		Interne PNRA + externe	€ 3 000,00	Fonctionnement interne Sur fonds propres
	Rapport annuel de l'observatoire	X	X	X	PNRA		Interne PNRA		Fonctionnement interne
	Définition et mise en place d'un projet « Innovation et Observation » Nouveaux process observation		X	X	PNRA	Région, autres PNR, autres organismes de protection, ARBE	Interne PNRA + externe	€ 200 000,00	Programmes européens - Région - Etat
FICHE ACTION 2	Guide méthodologique et technique d'intervention sur les sites naturels fréquentés	X			PNRA		Interne PNRA + externe	€ 9 000,00	Région (réalisé 2025)
	Guide d'aménagement des sites d'accueil du Parc des Alpilles (<i>aussi pour Fiche Action 3</i>)	X			PNRA		Interne PNRA + externe	€ 7 000,00	Région (réalisé 2025)
	Concertation qui fait quoi dans les Espaces Naturels (<i>aussi pour Fiche Action 3</i>)	X			PNRA	EPCI, Communes, Département, ONF, Provence tourisme, Fédérations et clubs, OT ...	Interne PNRA		Fonctionnement interne
	Elaboration en concertation d'un tableau de programmation jusqu'en 2035	X	X	X	Collectif	EPCI, Communes, ONF, Département, ...	Interne PNRA		Fonctionnement interne
	Définition de projet de site stratégique		X	X	PNRA	EPCI, Communes, ONF, Département, ...	Interne PNRA	€ 500 000,00	Programmes européens, Région, Etat, Métropole, Département
	Réalisation des études et des projets d'aménagement (1 projet par an sur base 50000 €)	X	X	X	En fonction de chaque cas	EPCI, Communes, ONF, Département, ...	Divers acteurs	€ 500 000,00	Programmes européens, Région, Etat, Métropole, Département
FICHE ACTION 3	Construction d'un Schéma pédestre maitrisé	X	X		PNRA	EPCI, Communes, Département, Provence tourisme, Fédérations et clubs, OT ...	Interne PNRA	cout stage 6 mois?	Programmes européens, Région, Métropole, Département
	Réalisation des itinéraires - signalétique	X	X		En fonction de chaque cas	EPCI, Communes, Département, Fédérations et clubs, OT ...	Divers acteurs	€ 200 000,00	Programmes européens, Région, Métropole, Département
	Construction d'un Schéma VTT-AE-Gravel – Projet Leader	X	X		PNRA	EPCI, Communes, Département, Fédérations et clubs, OT ...	Interne PNRA	€ 75 000,00	LEADER
	Réalisation des itinéraires VTT/VAE - signalétique	X	X		En fonction de chaque cas	EPCI, Communes, Département, Fédérations et clubs, OT ...	Divers acteurs	€ 200 000,00	Programmes européens, Région, Métropole, Département
	Création Schéma réseau Trail		X	X	PNRA	EPCI, Communes, Département, Provence tourisme, Fédérations et clubs, OT ...	Interne PNRA + externe	€ 50 000,00	Programmes européens, Région, Métropole, Département

		Court terme 2025 - 2028	Moyen terme 2029 - 2032	Long terme 2032 - 2035	Maitrise d'ouvrage	Autres acteurs impliqués	Moyens mobilisés	Cout estimé HT (hors fonctionnement PNRA) sur 10 ans	Principe de financement
FICHE ACTION 3	Création Schéma réseau Equestre			X	PNRA	EPCI, Communes, Département, Provence tourisme, Fédérations et clubs, OT ...	Interne PNRA + externe	€ 50 000,00	Programmes européens, Région, Métropole, Département
	Accompagnement des communes sur la maitrise de la circulation motorisée (réglementaire)	X	X		PNRA		Interne PNRA + externe	€ 20 000,00	Fonctionnement interne, Communes, Métropole
FICHE ACTION 4	Cadre de communication pour les espaces naturels dont pictos et messages	X			PNRA	EPCI, Communes, Département, Provence tourisme, Fédérations et clubs, OT ...	Interne PNRA + externe	€ 30 000,00	Programmes européens, Région, Métropole, Département
	Feuille de route annuelle communication	X	X	X	PNRA	EPCI, Communes, Département, Provence tourisme, Fédérations et clubs, OT ...	Collectif		Fonctionnement interne
	Renforcement com numérique Chemin des Parcs – Biodiv'sports - Réseaux sociaux	X	X	X	PNRA		Interne PNRA		Fonctionnement interne
	Création de vidéos éco attitudes	X			PNRA	Région, autres PNRA, autres organismes de protection, ARBE	Interne PNRA + externe	€ 20 000,00	Programmes européens, Région, Métropole
	Mise en place d'un site/pages d'information actualisé « Organiser sa sortie » + politique « temps réel QR code »		X	X	PNRA - collectif	OT, Provence tourisme, CRT	Interne PNRA + externe	€ 25 000,00	Programmes européens, Région, Métropole, Département
FICHE ACTION 5	Optimisation de la présence sur site + Stratégie partagée de surveillance de site	X	X	X	PNRA	Gendarmerie, polices, département, ONF, OFB	Interne PNRA	€ 400 000,00	Programmes européens, Région, Communes
	Projet Bénévoles / élargissement des intervenants / Création d'un statut		X	X	PNRA	Communes, Fédérations et clubs, OT ...	Interne PNRA		Fonctionnement interne
FICHE ACTION 6	RDV trimestriel évènement visio observatoire – fréquentation	X	X	X	PNRA	Tous les acteurs dont privés et exploitants	Interne PNRA		Fonctionnement interne
	Renforcement de la communication sur la CLESI	X	X	X	PNRA		Interne PNRA		Fonctionnement interne
	Mise en place de nouveaux process de concertation autour de la CLESI		X	X	PNRA	Tous les acteurs dont privés et exploitants	Interne PNRA		Fonctionnement interne
	Process amélioration / décisions manifestations	X			PNRA		Interne PNRA		Fonctionnement interne
	Création d'un espace numérique collaboratif		X	X	PNRA	Tous les acteurs dont privés et exploitants	Interne PNRA + externe	€ 10 000,00	Fonctionnement interne